

UNIVERSITE MOULOU D MAMMERI TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET
DES SCIENCES DE GESTION



DEPARTEMENT DES SCIENCES COMMERCIALES



**Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de master en sciences
commerciales**

Option : Finance

Thème

***Contribution des banques au financement des
investissements du secteur agroalimentaire.***

Cas : CPA Agence 194 Tizi-Ouzou.

Réalisé par :

BENGRICHE Salim

HAFFFAF Amar

Dirigée par :

M^{me} MOUMOU Ouerdia

Devant le jury composé de :

Présidente : M^{me} HAKIMI Samia, MAA à l'UMMTO.

Examinatrice : M^{me} FERNANE Djamila, MAA à l'UMMTO.

Encadreur : M^{me} MOUMOU Ouerdia, MAA à l'UMMTO.

Remerciements

A l'issue de la rédaction de ce mémoire de master, nous tenons à remercier notre promotrice Mme MOUMOU Ouerdia, pour la confiance qu'elle nous a accordée en acceptant de nous accompagner dans la réalisation de ce travail de recherche et pour ses multiples conseils et orientations ainsi pour la qualité de son encadrement exceptionnel et sa disponibilité durant notre préparation de ce mémoire.

Nos remerciements vont également à notre encadreur Mr ALLAM Hocine pour les précieux conseils et sa contribution à l'élaboration de ce travail.

Nos vifs remerciements vont également aux membres du jury pour l'intérêt qu'ils ont porté à notre recherche en acceptant d'examiner et évaluer notre travail.

Dédicace

Je dédie ce travail à :

*À Mes très chers parents qui m'ont toujours soutenu et encouragé tout au long
de mon travail.*

*Ma grand-mère qui n'a jamais cessé à me donner des conseils pour devenir
meilleur.*

Mes très chères sœurs : Lydia, Manel, Melissa

À tous mes amis.

*À toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce
mémoire.*

Salim

Dédicace

Je dédie ce travail :

A la mémoire de mon défunt père.

*A ma très chère MAMAN, que nulle dédicace ne puisse exprimer mes sincères
sentiments, pour son encouragement continu, son aide, en témoignage de mon
profond amour et respects pour son grand sacrifice.*

*A mes sœurs, mes proches et tous mes amis qui m'ont aidé de prêt ou de loin pour
la réalisation de ce travail.*

A mes enseignants de l'Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou.

Amar

Liste des abréviations

ANDI : Agence nationale du développement de l'investissement.

AGA : Assemblée générale des actionnaires.

ANSEJ : Agence nationale de soutien à l'emploi de jeune.

BFR : Besoin en fonds de roulement.

BOAL : Bulletin officiel des annonces légales.

BT : Blé tendre.

CAF : Capacité d'autofinancement.

CLT : Crédit à long terme.

CMT : Crédit à moyen terme.

CNEC : Conseil national économique et social

CPA : Crédit populaire d'Algérie.

DA : Dinars algérien.

DRE : Délai de récupération de l'emprunt.

DRFP : Délai de récupération des fonds propres.

EBE : Excédent brut d'exploitation.

FRD : Fonds de roulement disponible.

IAA : Industries agroalimentaire

IBS : Impôt sur les bénéfices des sociétés.

IP : Indice de profitabilité.

MADR : Ministère de l'agriculture et du développement rural.

MBA : Marge brute d'autofinancement.

MP : Matière première.

PIB : Produit intérieur brut.

PME : Petite et moyenne entreprise.

PMI : Petite et moyenne industrie.

PNDA : Programme national de développement agricole

PNDAR : Plan national du développement agricole et rural.

PNIDAA : Plan national d'appui aux industries agroalimentaire.

PPDRI : Projet de proximité de développement rural intégré.

PRCHAT : Programme de renforcement des capacités humaines et de l'appui technique aux producteurs.

SAA : Système agroalimentaire.

SNAT : Schéma national d'aménagement du territoire.

TCR : Tableau de compte des résultats.

TER : Tableau emplois et ressources.

TRFP : Taux de rentabilité de fonds propres.

TRI : Taux de rentabilité interne.

TRIE : Taux de rentabilité interne de l'emprunt.

USD : Dollar des États-Unis.

VA : Valeur ajoutée.

VAN : Valeur actuelle nette.

VANE : Valeur actuelle nette de l'emprunt.

VANFP : Valeur actuelle nette des fonds propres.

VR : Valeur résiduelle

La liste des tableaux

Tableau n°1 : Calcul de l'autofinancement.....	13
Tableau n°2 : Tableau des comptes de résultats.....	35
Tableau n°3 : Détermination de la CAF.....	36
Tableau n°4 : Emplois et ressources (avant schéma de financement).....	37
Tableau n°5 : Emplois et ressource (après schéma de financement).....	38
Tableau n°6 : Les producteurs les plus en vue par secteurs d'activité.....	53
Tableau n°7 : Répartition de la production brute par secteur d'activité.....	54
Tableau n°8 : Répartition de la valeur ajoutée par secteurs d'activité.....	55
Tableau n°9 : Répartition de la population occupée selon le secteur d'activité de l'établissement (en 2016).....	55
Tableau n°10 : Importation par groupe de produit (période 2015-2016).....	56
Tableau n°11 : Les principaux produits agroalimentaires importés (Période 2015-2016)	57
Tableau n°12: Les principaux produits (hors hydrocarbures) exportés (Période 2015-2016)	58
Tableau n°13 : Evolution de capital sociale de CPA	76
Tableau n°14 : La production d'olives de la première année.....	85
Tableau n°15 : La production d'olives de la 2ème année.....	85
Tableau n°16: La production d'olives de la 3ème année	85
Tableau n°17 : La production d'olives de la 4 ^{ème} et 5 ^{ème} année..	86
Tableau n°18 : Le chiffre d'affaire prévisionnel	86
Tableau n°19 : Coût de l'investissement	86
Tableau n°20 : Structure de financement	88
Tableau n°21 : L'échéancier d'investissement.....	89
Tableau n°22 : Amortissement annuel de l'investissement	90
Tableau n°23 : Calcul du Besoin en fond de roulement (BFR)	90
Tableau n°24 : Détermination de différentes charges de l'entreprise TADMAIT OLIVES.....	91
Tableau n°25 : Impôts et taxes.....	92

Tableau n°26 : L'élaboration du tableau des comptes de résultats prévisionnels	
(TCR)	92
Tableau n°27 : Récapitulatif de l'ensemble des emplois et des ressources.....	93
Tableau n°28 : La structure de financement.....	95
Tableau n°29 : Remboursement du crédit et paiement des intérêts.....	96
Tableau n°30 : Les nouvelles dotations aux amortissements (après le	
financement).....	97
Tableau n°31 : Compte des résultats, après financement.....	97
Tableau n°32 : Emploi/ressource après financement.....	98
Tableau n°33 : Flux de trésorerie après la baisse de la durée de crédit.....	98
Tableau n°34 : Rentabilité des capitaux engagés.....	99

La liste des figures

Figure n°1: Typologies des investissements selon le niveau de dépendance...	11
Figure n°2: La rubrique des fonds propres.....	16
Figure n°3 : Le mécanisme de l'opération de crédit-bail.....	24
Figure n°4 : Importations par groupes de produits période 2015/2016.....	57
Figure n°5 : Les facteurs clés de succès des technopôles.....	68
Figure n°6 : L'organigramme des services de la banque CPA.....	77

Liste des annexes

Annexe 1 : demande de crédit d'investissement.

Annexe 2 : Facture pro-forma de chariot élévateur.

Annexe 3 : Facture pro-forma ligne de dénoyautage et calibrage (page 1/2).

Annexe 4 : Facture pro-forma ligne de dénoyautage et calibrage (page 2/2).

SOMMAIRE

Introduction générale.....	01
-----------------------------------	-----------

Chapitre 01 : Approche théorique des investissements

Introduction du chapitre 01.....	05
Section 01 : Généralités sur la notion de l'investissement.....	06
Section 02 : Les crédits d'investissements.....	21
Section 03 : Etude théorique du montage d'un dossier de crédit d'investissement.....	30
Conclusion du chapitre 01.....	41

Chapitre 2 : Le secteur agroalimentaire en Algérie

Introduction du chapitre 02.....	42
Section 01 : Evolution et définition du secteur agroalimentaire en Algérie.....	42
Section 02 : Présentation générale du secteur agroalimentaire en Algérie.....	46
Section 03 : Les atouts et handicaps des IAA en Algérie.....	58
Conclusion du chapitre 02.....	74

Chapitre 03 : montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement

Introduction du chapitre 03.....	75
Section 01 : Présentation de l'organigramme de stage CPA.....	75
Section 02 : Etude techno-économique du projet de l'investissement de TADMAIT OLIVES.....	81
Section 03 : L'étude de la rentabilité du projet de l'entreprise TADMAIT OLIVES.....	88
Conclusion du chapitre 03.....	103

Conclusion générale.....	104
---------------------------------	------------

Bibliographie

Annexes

Introduction générale

La situation économique en Algérie devient de plus en plus inquiétante, après la chute des prix du pétrole, néanmoins, pour faire face à cette crise pétrolière, l'Algérie doit mettre en place des mesures et des réformes qui permettront à nouveau la relance de l'économie, et parmi ces réformes il y a l'implication des opérateurs privés, en leur attribuant un rôle plus important et de faire en sorte que, petit à petit, ce secteur prenne le relais de la commande publique et que l'économie se diversifie et devienne de moins en moins dépendante des hydrocarbures.

Parmi les secteurs privés que l'Etat algérien doit soutenir, le secteur agroalimentaire qui est un ensemble des activités concernant les produits destinés à l'alimentation humaine, de l'exploitation agricole au commerce de détail, comportant aujourd'hui un secteur industriel important de fabrication de denrées alimentaires. Il s'agit en outre de la transformation par l'industrie alimentaire des produits agricoles.

Les activités agroalimentaires constituent un ensemble complexe. Elles réunissent des industries de transformation diverses qui comprennent des entreprises très différentes, de la petite entreprise régionale au grand groupe multinational. Ces industries agroalimentaires échangent, en amont, avec des fournisseurs agricoles et, en aval, avec des distributeurs alimentaires. L'ensemble constitue la filière agroalimentaire.

Les industries agroalimentaires (IAA) en Algérie ont connu leur essor ces dernières années avec les programmes public de développement visant à la création des sociétés nationales dans plusieurs filières, ce secteur est considéré comme la deuxième industrie du pays, après celle de l'énergie, il est connu par le faible niveau d'exportations. Son développement est un enjeu majeur pour l'Algérie au niveau économique, politique et social, ce qui a incité le gouvernement à tracer une nouvelle politique industrielle qui consiste à renforcer les capacités de production et optimiser la contribution des industries agroalimentaires dans le PIB national et augmenter la valeur ajoutée des IAA, mais aussi de réduire les importations des matières premières, vu que ces dernières ne cessent d'augmenter, ainsi l'amélioration des exportations.

Et pour développer le marché des industries agroalimentaires notamment les filières les plus importantes en Algérie, comme les céréales, lait, produits laitiers, boissons, viandes, conserves, huile et sucre, le gouvernement doit accorder plus de facilités aux investisseurs dans les différentes filières agroalimentaires et lever toutes les contraintes administratives et de simplifier les procédures afin de permettre aux hommes d'affaires d'investir dans ce secteur économique stratégique, ainsi que l'octroi des crédits par les banques aux PME

spécialisées dans cette activité afin de développer leurs production et favoriser l'utilisation de matières premières locales pour améliorer leur taux d'autosuffisance en produits de large consommation et réduire la dépendance vis-à-vis de l'étranger.

En effet, les investissements en direction du secteur agroalimentaire en Algérie ont connu une croissance considérable ces dernières années, grâce à la contribution bancaire aux financements dans les filières agricoles et agroalimentaires. Ce financement bancaire constitue l'une des premières sources de financement. Il permet aux entrepreneurs de promouvoir leurs activités ou de faire de nouveaux investissements, ainsi, les banques jouent un rôle très important en matière de soutien au développement des activités des entreprises, elle s'assurent l'intermédiation financière par la collecte des fonds des agents qui ont un excédent de ressources pour l'octroyer sous forme de crédits d'investissements aux agents qui ont besoins de ressources de financement, Elles sont considérées comme des partenaires privilégiés des différents opérateurs économique, elles sont le passage obligé du financement d'une économie.

A cet effet, le crédit joue un rôle fondamental au niveau macroéconomique étant donné qu'il permet de financer des projets favorisant ainsi la croissance. Compte tenu de son importance et de son poids au niveau de l'activité de la banque, l'octroi de crédit présente un risque important, de ce fait, il est fondamental pour le conseiller professionnel de faire une analyse profonde, et de recueillir le maximum d'informations sur le client pour réduire les risques au niveau le plus faible possible, En pratique cela consisterait à choisir le client en ayant la certitude qu'il pourra rembourser ses échéances, bien évidemment le risque de non remboursement ne peut jamais être nul.

Pour essayer de limiter le risque lié au client, le conseiller prend en compte toute une série de paramètres tels la cotation de l'entreprise, les informations concernant le dirigeant de l'entreprise, la conjoncture économique, la nature du projet à financer, etc.

L'analyse de l'ensemble de ces éléments permet au conseiller de se décider sur la faisabilité ou non du projet, c'est-à-dire d'accorder ou non le crédit.

▪ Problématique de la recherche

Cette recherche vise à répondre à la question suivante : De quelle manière les entreprises peuvent-elles bénéficier d'un crédit pour le financement de leurs projets, en l'occurrence celles du secteur agroalimentaire ?

Plusieurs questionnements peuvent découler de cette problématique principale, à savoir :

- Comment se fait l'étude de dossier pour l'octroi du crédit au niveau de la banque CPA ?
- Quels sont les critères et procédures d'évaluation mis en œuvre par la banque pour l'octroi d'un crédit d'investissement ?
- Quels sont les risques en cours par la banque dans le cas de l'octroi d'un crédit d'investissement et les moyens de s'en prémunir ?

▪ **Hypothèses**

A travers cette problématique nous essayerons d'approcher la réalité de financement des investissements d'agroalimentaire par les banques, pour cela deux hypothèses sont retenues et que nous présenterons comme suit :

- **Hypothèse 1 :** Avant l'octroi d'un crédit aux entreprises d'agroalimentaire, le banquier procède par une étude préalable déterminant la rentabilité du projet en question.
- **Hypothèse 2 :** L'analyse vise non seulement à aider le banquier dans sa prise de décision d'octroi de crédit mais aussi assurer la bonne gestion du risque liée à cette décision.

▪ **Choix et intérêt du sujet**

Le choix de notre thème s'est porté sur les crédits bancaires, un choix inspiré par une curiosité et motivé par trois raisons, à savoir :

- La première raison, c'est que ce sujet fait partie du champ de notre spécialité, la finance s'intéresse essentiellement aux modes de financement et d'évaluation des projets d'investissement.
- La deuxième raison, consiste à étudier toutes les étapes du financement des crédits d'investissement, ainsi que la situation et le poids des industries agroalimentaires dans l'économie nationale.
- Et enfin la troisième raison, le secteur agroalimentaire est d'une importance capitale parce qu'il contribue à la réalisation de la sécurité alimentaire, il sauvegarde et consolide l'autosuffisance en matière de production durant toute l'année ce qui assure la sécurité du pays.

▪ Méthodologie du travail

En ce qui concerne l'approche méthodologique adoptée, nous avons opté pour différentes méthodes. Ainsi, nous retrouvons la méthode descriptive, bâtie sur une étude littéraire sur le sujet, à travers laquelle nous présentons les fondements théoriques des crédits d'investissement et du secteur agroalimentaire en Algérie.

Ensuite, intervient la méthode empirique, appuyée sur une étude d'un dossier de crédit d'investissement qui nous permettra d'analyser la rentabilité de l'entreprise à travers les différents critères d'évaluation.

Quant à la recherche bibliographique, la méthode de recherche mise en place consiste en une lecture approfondie des ouvrages, sites internet, mémoires de fin d'études et des revues relatifs au développement théorique de notre thème. Nous avons aussi effectué notre stage pratique au niveau de la banque crédit populaire d'Algérie qui nous ont donnés des informations chiffrées concernant notre thème de recherche.

▪ Structure du mémoire

Pour bien mener notre travail et pour pouvoir apporter des éléments de réponse à notre problématique, nous avons jugé utile de structurer le travail en trois chapitres.

Le premier chapitre intitulé «Approche théorique des investissements » sera consacré à comprendre les généralités sur l'investissement et les différents crédits proposés par les banques ainsi que l'étude théorique d'un dossier de crédit d'investissement.

Dans le deuxième chapitre, notre intérêt portera sur la présentation du secteur agroalimentaire en Algérie, en définissant plusieurs concepts de base ainsi la situation et le poids des industries agroalimentaires dans l'économie nationale. Puis les atouts et les handicaps de ces industries.

Le troisième chapitre est consacré au cas pratique, où nous avons effectué une étude empirique d'un dossier de crédit d'investissement pour une extension d'une conserverie d'olives financé par la banque CPA, pour cela notre étude s'est portée sur l'analyse de la viabilité, de la rentabilité ainsi que les différents critères en deux parties qui sont l'avant et après financement.

Chapitre 01 :
Approche théorique des
investissements

Introduction du chapitre 01

De toutes les décisions à long terme prises par l'entreprise, l'investissement est certainement la plus importante, car c'est une décision de nature stratégique qui engage l'avenir de l'entreprise. Une mauvaise orientation peut condamner la survie de la société. En effet, l'investissement est un choix irréversible qui nécessite des fonds substantiels. C'est pourquoi, des outils d'aide à la décision basés sur l'application de techniques quantitatives sont proposés afin de permettre une meilleure évaluation de la décision d'investissement.

Afin de satisfaire leur besoin de financement, les entreprises en générale et les PME/PMI en particulier font appel aux organismes financiers notamment les banques.

Les banques, avant d'accorder le crédit sollicité, effectuent une étude du dossier de crédit conformément à leur politique. L'entrée en contact avec le client se matérialise par la rédaction d'une demande de financement. La lettre, est le point de départ d'un processus tout au long duquel la banque s'évertuera à évaluer le risque que lui fait courir son client.

L'étude d'une demande de crédit est subordonnée au montage d'un dossier qui représente une tâche très importante du fait que c'est la base de l'analyse donc de la décision finale. L'étude donne lieu à la mise en place d'une procédure assez longue allant de la constitution du dossier jusqu'à la décision finale en passant par l'étude de tous les paramètres et informations qui permettent l'appréciation de l'entreprise et l'évaluation des risques qui entourent l'opération de crédit.

Lors d'un dossier de crédit d'investissement, l'analyse portera sur la rentabilité de l'affaire, le marché et le produit.

Ce chapitre est divisé en trois sections, la première section sera consacrée à la présentation des concepts et de base liés à l'investissement, tandis que dans la deuxième section sera basée sur les notions de crédits d'investissement, ses risques et les moyens de prévention, ensuite la troisième section sera consacrée à l'étude théorique et montage d'un dossier de crédit d'investissement.

Section 1 : Généralités sur la notion de l'investissement

En finance, l'investissement consiste à immobiliser des capitaux, c'est à dire à engager une dépense immédiate, dans le but d'en retirer un gain sur plusieurs périodes successives. Cette dépense peut être engagée par l'entreprise pour différentes raisons : lancer de nouveaux produits, augmenter la capacité de production, améliorer la qualité des produits et services, réduire les coûts de production...

Quel qu'en soit l'objectif, les projets d'investissement ont une importance capitale dans le développement de l'entreprise, puisqu'ils conditionnent nécessairement sa compétitivité, sa rentabilité et sa solvabilité futures, c'est à dire en définitive, sa valeur. Ainsi, l'évaluation d'un projet d'investissement, consiste en fait, à évaluer son impact sur la valeur de marché de l'entreprise¹.

Etant donné l'importance retenue de l'investissement dans la vie économique, il est convivial d'en citer les caractéristiques à travers une définition ainsi qu'une présentation des diverses classifications des investissements et leurs sources de financement.

Dans cette section, nous allons donner un aperçu sur l'investissement et ses différents types. Tout d'abord, nous exposerons les différentes définitions de l'investissement. Ensuite, nous étudierons les diverses classifications des investissements, et en fin, nous expliquerons par la suite les différentes sources de l'investissement.

1- Définition de l'investissement

Pour commencer, il existe plusieurs définitions d'investissement, qui peuvent être très différentes suivant le point de vue adopté, on peut distinguer trois visions de définition différentes : comptable, économique et financière.

1-1-Définition Comptable de l'investissement

L'investissement est constitué de tout bien meuble ou immeuble, corporel ou incorporel, acquis ou créé par l'entreprise, destiné à rester durablement sous la même forme dans l'entreprise. ET donnant lieu à un enregistrement en immobilisation (classe 2).

Pour un comptable, l'investissement se confond toujours avec les immobilisations durables, on distingue :

- Les immobilisations corporelles (terrain, bâtiments,...)
- Les immobilisations incorporelles (fonds de commerce, licence,...) ;

¹ HACHICH, Amel, (2013) : « Choix D'investissement et de financement », Support de cours, Ecole national d'administration, Tunisie, P106.

- Les immobilisations immatérielles comme la formation du personnel est diverses réalisations à caractères sociales².

1-2-Définition économique de l'investissement

Tout sacrifice des ressources fait aujourd'hui, dans l'espoir d'obtenir dans le futur, des résultats, certes, étalés dans le temps mais d'un montant total supérieur à la dépense initiale³.

1-3-Définition financière de l'investissement

C'est un ensemble de dépenses générant sur une longue période des revenus (ou économies) tels que les remboursements de la dépense initiale sont assurés⁴.

2-Classification des investissements

On classe généralement les investissements selon leur nature, finalité, objectifs et le niveau de dépendance.

Les investissements peuvent être classifiés selon différents critères, Nous adopterons ici quatre critères de classification :

- La nature de l'investissement,
- La finalité de l'investissement,
- L'objet de l'investissement,
- le niveau de dépendance du projet avec d'autres projets.

2-1-Classification selon la nature

Une première typologie distingue les investissements selon la nature, on peut relever, à cet effet, trois catégories d'investissements⁵ :

- Investissements corporels (Biens physiques) ;
- Investissements incorporels (Recherche, publicité, brevets...) ;
- Investissements financiers (Actions, droits de propriété).

2-1-1-Les investissements corporels

Les investissements corporels sont des actifs physiques qui viennent en augmentation du patrimoine de l'entreprise, tels que, matériels, machine, outillage, etc... « Les projets d'investissement sur bien et services recouvrent de multiples secteurs d'activité.

- L'industrie : mines, hydrocarbures, chimie, bois, ameublement, textiles, etc., soit toute industrie de production et de transformation de matières premières.
- L'agriculture : cultures vivrières, cultures industrielles, élevage, pêche, pisciculture, etc.

² BOUGHABA, Abdellah, (2005) : « Analyse Évaluation des projets ». 2eme Édition. Alger : BERTI Edition, p1

³ Idem.

⁴ Idem.

⁵ LASARY, K, (2007) : « Évaluation et financement de projet ». Édition distribution el dar el Outhmania, p14

- Les services : transport, énergie, télécommunications, hôtellerie et tourisme, distribution, enseignement, santé, réparation et maintenance des équipements, etc. »⁶.

2-1-2-Les investissements incorporels ou immatériels

Les investissements incorporels ou immatériels sont constitués d'actifs incorporels tels fonds de commerce, brevets, dépenses pour la formation du personnel, pour la publicité ou encore pour les études ou la recherche. « Ils sont dépenses particulières destinées à améliorer le potentiel productif de l'entreprise »⁷.

2-1-3-Les investissements financiers

Ils s'agit ici d'une forme particulière d'investissements, car ceux-ci visent non pas la production de biens et services, mais la production des gains financiers à partir du simple placement de son capital, Donc ici, on investit son argent pour s'attendre à gagner des intérêts financiers ou des dividendes, Ces titres placements peuvent prendre différentes formes⁸ :

- Les actions ;
- Les obligations ;
- Les bons du trésor,
- Les options ;
- Les contrats à court terme ;
- Prêts d'argent.

2-2- Classification selon la finalité

Selon cette classification, nous pouvons classer les investissements en deux catégories : les investissements productifs et les investissements non directement productifs⁹.

2-2-1-Les projets (investissements) productifs

Ce sont tous les projets dont la production est destinée à être commercialisée (vendue) sur le marché. Parmi les projets productifs on peut distinguer :

- Substitution aux importations.
- Modernisation de l'outil de production.
- Mise en valeur des ressources naturelle.
- Exportation.

⁶ MEYE, Frank Olivier, (2007) : « Évaluation de la rentabilité des projets d'investissement ». Paris. Édition Le HARMATTAN, p.29.

⁷ TAZIBA. Zakia, TIFOUN, Houria, (2012), « Analyse et financement bancaire d'un projet d'investissement. Etude de cas : CPA ». Mémoire de licence, science de gestion 2012 : Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, FSEGC, p25.

⁸ MEYE, Frank Olivier, *Op.Cit*, p30

⁹ LASARY, K, *Op.cit*.p14

2-2-2-Les projets (investissements) non directement productifs

Ces types des projets présentent une difficulté de quantification des avantages financiers qu'ils peuvent offrir, ce sont les investissements :

- **Sociaux** : enseignement, santé, éducation.
- **Infrastructures** : routes, ponts, barrages.
- **Appui à la production** (formation, assistance, encadrement technique...).

2-3- Classification selon l'objectif

Nous pouvons distinguer cinq catégories d'investissements selon le but recherché par le promoteur, à cet effet ces investissements sont comme suit¹⁰ :

- Les investissements de remplacement (maintenir les équipements en état) ;
- Les investissements de modernisation (abaisser les coûts de production) ;
- Les investissements d'expansion (aspect quantitatif ou qualitatif) ;
- Les investissements Stratégiques (aspects défensifs ou offensifs) ;
- Les autres investissements :
 - Sociaux (bien-être, sécurité des salariés) ;
 - D'utilité publique (pollution).

2-3-1- Les investissements de remplacement (appelés aussi de renouvellement)

Ce sont les plus fréquents, ces investissements permettent de garder intact le potentiel de production de l'entreprise, ils concernent le remplacement des équipements usés ou obsolètes par des équipements neufs, les équipements neufs ayant toutefois les mêmes caractéristiques techniques que les anciens (capacité de production, niveau des coûts de production). Ce renouvellement est souvent vital car le maintien des équipements vétustes aura pour conséquence inévitable l'augmentation des charges d'entretien, des pannes fréquentes, des rejets importants, un ralentissement de la production, cette situation conduisant bien entendu l'entreprise à connaître de sérieux déboires qui peuvent la conduire à sa perte.

2-3-2- Les investissements de modernisation ou de rationalisation (productivité)

Les investissements de modernisation sont destinés essentiellement à abaisser les coûts de productions, ceci par une meilleure combinaison des facteurs de production (main d'œuvre, de fabrication, de manutention).

¹⁰ LASARY, K, *Op.Cit.*p15.

Ce sont donc des investissements qui visent l'amélioration de la productivité ou de la compétitivité de l'entreprise ; ce qui signifie que l'on produira plus pour des coûts de production inchangés ou que ces derniers seront moindres pour un même volume de production. Les investissements de modernisation sont aussi appelés investissements de productivité ou de rationalisation¹¹.

2-3-3- Les investissements d'expansion

Les investissements d'expansion sont destinés à permettre à l'entreprise de faire face à la croissance de la demande et ceci, Soit par la réalisation de nouveaux investissements destinés à augmenter sa capacité de production (investissements de capacité), soit par l'élargissement de sa gamme de produits (investissements de diversification). Les investissements d'expansion sont aussi appelés investissements d'extension¹².

2-3-4- Les investissements stratégiques

Ils ont une rentabilité nulle ou difficilement mesurable, souvent rendu obligatoires par la législation (en matière d'hygiène, de sécurité, de pollution...) ou, lorsqu'ils ne le sont pas, néanmoins nécessaires à l'entreprise pour assurer sa protection à l'égard des concurrents ou du progrès technique (publicité, dépenses de recherche et de développement, dépenses de formation du personnel...).

2-3-5- Les autres investissements

Ce genre d'investissements représente l'intérêt public, qui est comme suit¹³ :

- Les investissements sociaux : qui ont pour objet d'améliorer le moral ou la satisfaction des employés : bien qu'il puisse avoir un effet positif sur la rentabilité de l'entreprise, cet effet est indirect et difficilement mesurable.
- Il y a aussi les investissements visant à améliorer l'image de marque de compagnie ou à augmenter la sécurité du travail. Les avantages de tels investissements peuvent difficilement être évalués, On leur applique donc des normes différentes de celles appliquées aux autres investissements.

2-4- Classification selon le niveau de dépendance du projet avec d'autres projets

Lorsqu'on considère la nature des relations technico-économiques existant entre deux ou plusieurs projets envisagés par un promoteur, on distingue en général les projets indépendants, les projets mutuellement exclusifs et les projets complémentaires¹⁴.

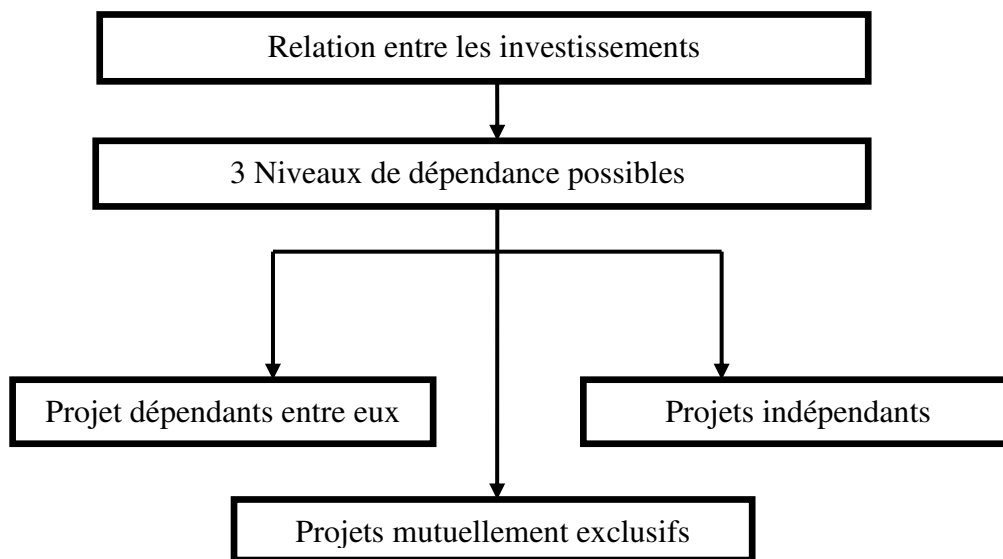
¹¹ MEYE Frank Olivier. *Op.Cit.* p31.

¹² *Idem.*

¹³ LASARY, K. *Op.cit.* p16.

¹⁴ MEYE Frank Olivier, *Op.cit.* p32.

Figure N°1 : Typologies des investissements selon le niveau de dépendance



Sources : HAMDI, Kamel, (2000), « analyse des projets et leur financement » ; Ed Es-Salem, Alger,

2-4-1- Les projets dépendants entre eux

Les projets dépendants se sont des projets complémentaires, L'adoption de l'un entraîne automatiquement l'adoption de l'autre et inversement, De ce fait leur performance financière doit être appréhendée globalement (Un projet de barrage induit un autre projet d'amenée d'eau), Deux investissements sont indépendants si l'adoption de l'un n'entraîne aucun effet sur l'autre et vice versa, Les investissements effectués par des filiales d'une entreprise agissant dans des secteurs très différents tels que le tabac et l'aéronautique sont vraisemblablement indépendants.

2-4-2- Les projets indépendants

Les investissements sont indépendants lorsque la décision concernant l'un d'entre eux n'affecte en rien la décision concernant l'autre, les jugements sont alors séparés, peuvent être analysés séparément. Tel est généralement le cas de deux projets visant à satisfaire des besoins différents.

2-4-3- Les projets mutuellement exclusifs

Les projets sont en concurrence les uns par rapport aux autres, Dans ce cas les jugements à porter sont en opposition (acception ou rejet), Deux investissements sont dits mutuellement exclusifs (ou incompatibles) si la réalisation de l'un exclut celle de l'autre. Tel est généralement le cas de deux projets visant à satisfaire le même besoin, mais selon des technologies différentes (transport du minerai par axe routier ou par chemin de fer) ou selon des localisations différentes (usine proche des matières ou proche des consommateurs).on parlera donc de variantes d'un même projet.

3- Les sources de financement des investissements

Selon FEKKAK. L

« Une fois le choix du projet d'investissement est effectué, il reste bien souvent pour l'entreprise à déterminer le meilleur mode de financement. L'un des principaux paramètres de la décision de financement est le choix des sources de financement qui permettent de mieux réaliser les objectifs de l'entreprise, notamment la maximisation de sa valeur et la minimisation du coût de son capital. Pour que le choix soit pertinent, il est indispensable de connaître, au préalable, l'ensemble des sources de financement possibles ainsi que leurs caractéristiques »¹⁵.

Selon Luc Bernet- Rollande «Le financement des investissements se fait le plus souvent en ayant recours aux crédits bancaires, conjointement bien sûr à l'autofinancement, à l'appel au marché financier»¹⁶.

De façon générale, on distingue deux moyens de financement universels : financement interne et le financement externe.

3-1- Le financement interne des investissements

On parle de financement interne ou d'autofinancement lorsque l'entreprise peut satisfaire son besoin de financement grâce aux ressources disponibles à l'intérieur de l'entreprise (capitaux propres).

Le financement interne consiste en des ressources tirées de l'entreprise elle-même soit de ses activités courantes soit d'opérations sur le capital. Il est représenté essentiellement par :

- L'autofinancement ;
- L'utilisation du fonds de roulement disponible ;
- Les cessions d'actifs.

3-1-1- L'autofinancement

On appelle l'autofinancement l'opération qui consiste pour une entreprise à financer ses investissements sans faire appel à des capitaux extérieurs, elle se finance donc avec ses propres capitaux¹⁷.

Au cours de son exploitation, l'entreprise tire un surplus monétaire qualifié de capacité d'autofinancement (CAF), une partie de la CAF peut être distribuée aux actionnaires sous forme de dividendes, et l'autre partie sera mise en réserve pour servir comme moyen de financement, c'est cette partie qui constitue l'autofinancement ; donc l'autofinancement est l'utilisation des profits non distribués mis en réserve par l'entreprise¹⁸.

¹⁵ FEKKAK, L, (2013), « Gestion Financière » Support de cours, Option : Economie et Gestion, Université Sidi Mohamed Ben Abdellah, Tunisie, p16.

¹⁶ Luc, BERNET- ROLLANDE, (2008), « Principes de technique bancaire ». 25e Édition. Paris : Dunod Édition., p335.

¹⁷ *Idem*, p336.

¹⁸ CHIHATI.Sarah, KHELOUT Ouassila, (2011), « Evaluation et financement des projets d'investissements : cas de l'entreprise LINDE GAS-Algerie », Mémoire de licence, science de gestion, Université mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, FSEGC, p41

L'autofinancement peut être défini comme étant « un surplus monétaire dégagé par l'entreprise grâce à ses activités courantes (capacité d'autofinancement), après distribution des dividendes »¹⁹.

L'autofinancement est lié au cash-flow (appelé aussi Marge Brute d'autofinancement MBA) ; il s'obtient en retranchant du cash-flow net les distributions de bénéfices ;

$$\text{Autofinancement} = \text{Cash-flow (ou MBA)} - \text{montant des bénéfices distribués}$$

$$= (\text{bénéfice avant impôts} + \text{amortissements et provisions} - \text{impôt sur les sociétés}) - \text{Montant des bénéfices distribués.}$$

- Autofinancement = bénéfices non distribués + amortissements et provisions
- Autofinancement = CAF – Dividendes versés au cours de l'exercice

Tableau N° 1 : Calcul de l'autofinancement

Résultat net
+ Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions
- Reprises sur amortissement et provision
+ Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés
- Produits de cession des immobilisations
- Quote-part de la subvention d'investissement virée au résultat
= CAF
- Dividendes
= Autofinancement

Sources : Réalisé par nous-mêmes à partir de la revue de la littérature

On distingue deux sortes d'autofinancement dont nous pouvons énumérer, l'autofinancement de maintien et l'autofinancement de croissance ou d'expansion²⁰ :

- **L'autofinancement de maintien** : permet, de renouveler le potentiel de production c'est le rôle de l'amortissement, et de faire face au risque de dépréciation d'actif c'est le rôle des provisions.
- **L'autofinancement de croissance** : permet de couvrir les besoins liés à l'expansion de l'entreprise (c'est le rôle des bénéfices mis-en en réserve).
- **L'autofinancement de croissance = l'autofinancement total – l'autofinancement de maintien**

¹⁹ DSCG 2, (2014), «Finance», Manuel 6e édition Foucher- MALAKOF, p205.

²⁰ FEKKAK, L, Op.cit, p17.

Il présente pour l'entreprise l'avantage de la rendre indépendante des tiers, mais est là pour inconvénient majeur de limiter bien souvent l'entreprise dans ses possibilités d'investissement.

Le recours à l'autofinancement constitue un choix financier purement stratégique dans la mesure où il permet à l'entreprise de financer un projet tout en annulant tout risque financier.

Cependant ce choix implique certaines conditions au préalable :

- Que la CAF existe, donc que l'entreprise soit capable de dégager un bénéfice ou un résultat d'exploitation positif ;
- Que les actionnaires acceptent de renoncer à tout ou une partie de leurs dividendes (le but est que le projet financier par leurs parts du bénéfice soit créateur de richesse).

3-1-2- L'utilisation du fonds de roulement disponible

La notion de fond de roulement disponible est difficile à cerner. Elle ne peut être assimilée au montant des liquidités détenues par l'entreprise. On est obligé dans ces conditions, de faire appel à la notion de fonds de roulement minimum nécessaire²¹ :

$$\text{FR disponible} = \text{FR effectif} - \text{FR minimum nécessaire.}$$

3-1-3- Les cessions d'actifs

Les cessions d'actifs résultent d'opérations hors-exploitation, donc non incluses dans l'autofinancement. Ils peuvent être cédés suite²²:

- Au renouvellement normal des immobilisations qui s'accompagne généralement de la vente du matériel renouvelé ;
- De la nécessité d'utiliser ce procédé pour obtenir des capitaux, l'entreprise est alors amenée à céder, sous la contrainte certaine immobilisation (terrain, immeubles...) qui ne sont pas nécessaires à son activité pour trouver de nouveaux capitaux ;
- De la mise en œuvre d'une stratégie de recentrage : L'entreprise cède des usines, des filiales ou des participations dès lors qu'elle décide de revenir à son métier dominant. Dans ce cas, les sommes en jeu peuvent être considérables.

La réalisation d'un projet d'investissement par le concours d'un financement interne ne peut bien entendu s'envisager que pour des entreprises qui existent déjà et qui ont donc des ressources qui peuvent être soit de leur activité, soit de leur patrimoine.

²¹ BOUGHABA. Abdellah *Op.cit*, p155.

²² REBAI Lyes, (2014), « Evaluation d'un projet d'investissement », Mémoire de fin de cycle, Cas pratique : CEVITAL, p19.

Si le financement interne s'avère insuffisant ou inexistant, l'entreprise fera appel au financement externe

3-2- Le financement externe des investissements

On parle de financement externe lorsque l'entreprise fait appel aux apports de capitaux provenant de tiers.

Le financement externe²³ s'oppose au financement interne dans la mesure où il engage l'entreprise à l'égard de tiers, il faut noter que l'augmentation de capital est une opération de financement externe, car l'entreprise s'adresse à des associés qui sont juridiquement des tiers à son égard, bien que cette opération n'engage pas de remboursement. Au contraire, les autres opérations de financement externe sont des engagements importants, car comportant des échéances contractuelle.

L'entreprise fait appel à ce type de ressources soit :

- Quand ces ressources internes ne suffisent plus ;
- Dans le but de trouver une combinaison optimale entre les ressources internes et les ressources externes afin de bénéficier des avantages de «l'effet de levier»²⁴.

Les opérations de financement externe peuvent être classées selon : leur nature, leur forme, leur durée et les intermédiaires financiers. On retiendra dans notre cas le premier classement.

3-2-1- L'augmentation du capital

C'est une opération qui entraîne la modification des statuts de la société. Elle peut avoir des conséquences importantes sur la répartition du capital social. Sur le plan financier, cette opération permet une augmentation des ressources à long terme de la société.

La description des mécanismes juridiques, qui accompagnent les opérations portant sur le capital social, est importante. La société anonyme est incontestablement la forme la mieux adaptée pour faire appel aux capitaux étrangers. Mais, dans tous les cas, les modalités juridiques imposées font du financement, par l'augmentation de capital, une opération complexe car elle obéit à des règles juridiques strictes (la relation entre le partage du capital et le partage du pouvoir rend cette opération complexe et difficile).

Les titres de propriétés détenues par les associés sont cessibles. Cette faculté assure une grande mobilité du capital. Elle est le fondement du marché des valeurs mobilières.

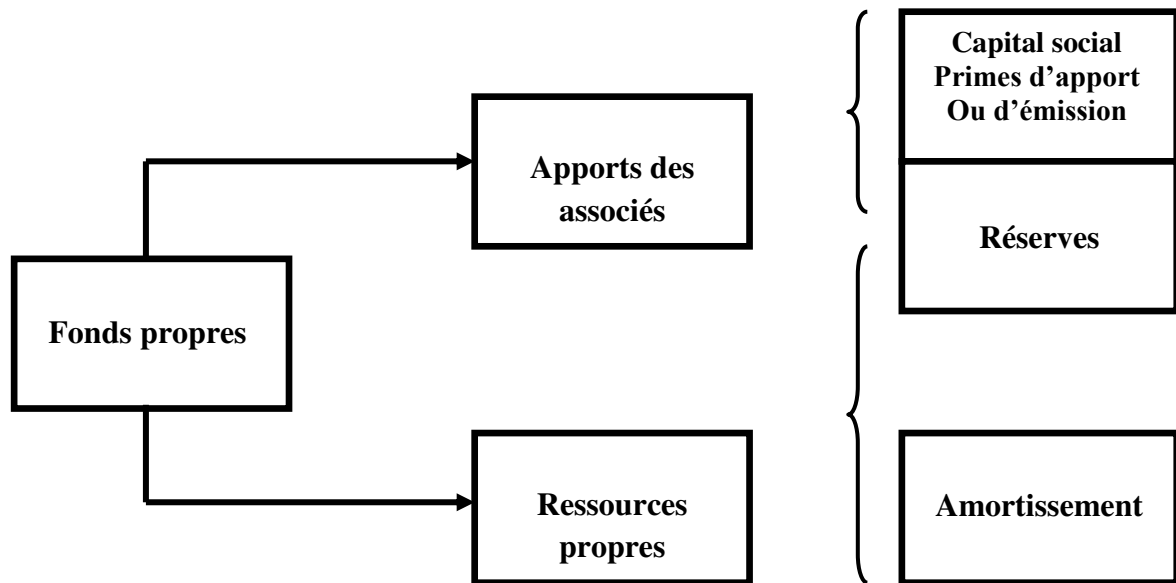
²³ BOUGHABA. Abdellah. *Op Cit*, p.156

²⁴ L'effet de levier est une technique d'autofinancement qui consiste, à augmenter la rentabilité des capitaux propres de l'entreprise en ayant recours à l'endettement.

Le capital social est un élément de la rubrique des fonds propre. Il faut y ajouter les primes d'émission (ou prime d'apports) pour avoir la mesure de l'apport fait par les associés.

Les ressources propres sont, au contraire, celles résultant de l'affectation du surplus monétaire (autofinancement). La somme des apports des associés et des ressources propres constitue les fonds propres.

Figure N°2 : La rubrique des fonds propres



Source : BOUGHABA, Abdellah. (2005), « Analyse Évaluation des projets », 2eme Éd. Alger : BERTI Edition, p157

3-2-1-1- Les formes d'augmentation de capital

Il existe plusieurs formes d'augmentation de capital, elles sont nombreuses et diverses et posent des problèmes juridiques complexes, il s'agit :

3-2-1-1-1- De l'augmentation de capital par rapports en nature

Les apports en nature se traduisent par des apports soit d'actif immobilisé, soit d'actif circulant. Qui permet à la société de devenir propriétaire d'un bien en échange de l'attribution de parts sociales.

3-2-1-1-2- De l'augmentation par conversion de dettes

Elle consiste à transformer certaines des créances sur l'entreprise en actions. Les créanciers concernés deviennent ainsi actionnaires de la société, ce qui évite à cette dernière à avoir à payer de intérêts et à rembourser le montant emprunter. Cette technique est principalement utilisée lorsque la société connaît de grandes difficultés²⁵.

²⁵ Arnaud Thauvron, Annaick Guyvarc'h, (2014), « Finance DSCG 2 », 6 Ed, édition Foucher, paris, p207.

3-2-1-1-3- De l'augmentation de capital par incorporation de réserves

L'augmentation de capital par incorporation des réserves résulte d'un simple jeu d'écritures comptables et aboutit à la distribution d'actions gratuites aux actionnaires au prorata de leurs participations. Il s'agit avant tout une opération de « marketing financier », même si la transformation des réserves rend ces dernières non distribuables sous la forme de dividendes, et accroît alors la solidité financière de l'entreprise²⁶.

3-2-1-1-4- De la fusion et scission

La fusion est l'opération par laquelle deux sociétés se réunissent pour n'en former qu'une seule. Elle peut résulter soit de la création d'une société nouvelle soit d'une absorption d'une société par l'autre (fusion absorption) qui est la plus utilisée car souvent les deux sociétés parties à l'opération ne sont pas d'importance égale et c'est donc la société la plus puissante qui absorbe l'autre.

Une société, même en liquidation, peut être absorbée par une autre société ou participer à la constitution d'une société nouvelle par voie de fusion.

La fusion sert essentiellement à concentrer des entreprises. Elle entraîne la transmission à titre universel du patrimoine de la ou des sociétés, qui disparaissent du fait de la fusion, à la société absorbante ou à la société nouvelle. La scission est l'opération par laquelle le patrimoine d'une société est partagé entre plusieurs sociétés existantes ou nouvelles. La scission entraîne la transmission à titre universel du patrimoine de la société, qui disparaît du fait de la scission, aux sociétés existantes ou nouvelles.

La fusion ou la scission entraîne la dissolution sans liquidation des sociétés qui disparaissent et la transmission universelle de leur patrimoine aux sociétés bénéficiaires, dans l'état où il se trouve à la date de réalisation définitive de l'opération. Elle entraîne, simultanément, l'acquisition par les associés des sociétés qui disparaissent, de la qualité d'associés des sociétés bénéficiaires dans les conditions déterminées par le contrat de fusion ou de scission.

Les associés peuvent éventuellement recevoir, en échange de leurs apports, une soulte dont le montant ne peut dépasser dix pour cent de la valeur d'échange des parts ou actions attribuées.

²⁶Arnaud Thauvron, Annaick Guyvarc'h, *Op.cit*, P207.

3-2-1-1-5- De la réduction et amortissement du capital

La réduction du capital peut être justifiée soit par l'existence des pertes importantes soit que le capital est très élevé par rapport aux besoins financiers de l'entreprise alors que l'amortissement du capital consiste à le rembourser totalement ou partiellement aux actionnaires par un prélèvement sur les réserves. Donc le montant du capital reste le même

a- La réduction du capital

Deux raisons sont invoquées pour justifier cette opération :

- **La société à accumuler des pertes énormes**

La réduction du capital va permettre d'assainir la situation financière de la société. On considère en effet que l'apurement des pertes sur les gains futurs est improbable et pendant la durée de cet amortissement la distribution de bénéfices est impossible.

La réduction a donc comme avantage de combler le déficit et permet d'espérer des dividendes pour le futur.

- **Le capital est trop important**

La société estime que son capital est trop important eu égard aux besoins de trésorerie, de plus des bénéfices insuffisants n'assurent pas une bonne rémunération des capitaux engagés. Cette situation est en fait exceptionnelle.

b- L'Amortissement du capital

L'amortissement du capital consiste en un remboursement anticipé d'une fraction ou de la totalité des apports des actionnaires avant la date de liquidation. Il ne s'agit pas d'une réduction de capital. La garantie des tiers n'est pas modifiée (fixité du capital.) L'amortissement du capital s'analyse comme une distribution de réserves ou de bénéfices.

La réserve qui se substitue à la fraction remboursée des actions est intitulée capital amorti. Cette réserve est alors indisponible et ne peut être distribuée qu'en respectant les formalités prévues pour la réduction du capital.

3-2-2- Capital investissement

Le capital investissement est une relation d'affaires entre investisseur en capital et un entrepreneur créateur d'entreprise, l'entrepreneur pouvant être un chercheur souhaitant développer, à l'échelle industrielle, une invention pour la transformer en innovation.

Le capital investissement, couramment désigné par le terme générique de capital risque, est un mode de financement, du haut bilan, des petites et moyennes entreprises (PME-PMI), ce phénomène économique est très nouveau en Algérie²⁷.

²⁷ BOUATOUATA, Kamel Eddine, (2005), « Le capital investissement », Edition G.A.L, p27

La Loi bancaire n'interdit pas aux banques et établissements financiers l'exercice de l'activité, à condition d'y consacrer 50 % au moins de leurs fonds propre.

Dans les pays émergents comme l'Algérie, le développement de cette activité doit permettre aujourd'hui de faire l'économie d'une lente évolution historique de l'économie de marché. En effet, la mise en œuvre de cet instrument peut jouer un rôle fondamental dans le développement des PME- PMI et des entreprises qui ne sont pas en mesure de mobiliser des ressources provenant d'autres marchés (marché financier, concours bancaires, etc.)²⁸.

La loi algérienne relative à la société de capital investissement définit l'activité de la façon suivante ²⁹:

« Le capital investissement a pour objet la participation dans le capital social et toute opération consistant en des apports en fonds propres et en quasi- fonds propres dans les entreprises en création, en développement, en transmission ou privatisation »

Le capital investissement recouvre aux moins cinq (04) types d'interventions. On y distingue ainsi :

3-2-2-1- Le capital faisabilité ou capital amorçage

C'est le financement d'un entrepreneur qui veut prouver la faisabilité de son idée.

3-2-2-2- Le capital création

Le capital création intervient à la phase création de l'entreprise (du développement du produit jusqu'à son lancement industriel et commercial.

3-2-2-3- Le capital développement

L'entreprise ayant son seuil de rentabilité et dégageant des profits a besoin d'un complément de ressources pour augmenter sa capacité, développer sa force de vente ou accroître son fonds de roulement.

3-2-2-4- Le capital transmission

Le capital investisseur va aider l'équipe dirigeante et/ou les travailleurs ou une nouvelle équipe à acquérir l'entreprise. C'est « le management buy in » ou le « management buy out ».

3-2-3- Business Angel

Un Business Angel est une personne physique qui investit une part de son patrimoine dans une entreprise innovante à potentiel et qui, en plus de son argent, met gratuitement à

²⁸ BOUATOUATA, Kamel Eddine, *op.cit*, p22.

²⁹ *Idem*, p34.

disposition de l'entrepreneur, ses compétences, son expérience, ses réseaux relationnels et une partie de son temps.

Contrairement au capital-risque, leurs objectifs de rendement sont à plus long-terme. Sa contribution se traduit souvent par une augmentation du capital et par une participation à la prise de décision.

Il s'agit d'un moyen de financement beaucoup plus accessible que le capital risque pour toutes entreprises en phases d'amorçage ou de création.

3-2-4- Le financement par endettement

Le financement par endettement est le complément classique du financement par capitaux propres. On distingue les emprunts obligataires souscrits auprès du public, les emprunts classiques souscrits auprès des établissements de crédit, et le crédit-bail.

3-2-4-1- Un emprunt obligataire

C'est une forme particulière d'emprunt à long terme, par l'émission dans le public de titres négociables représentant la dette de l'entreprise émettrice. Ces titres sont placés sur le marché financier, par l'intermédiaire des banques. Le titre émis est appelé obligation, le porteur est obligataire³⁰.

Comme il s'agit d'une opération financière, touchant un large public, des règles strictes régissent ce type d'emprunt. On peut relever que :

Seules les sociétés par actions dont le capital est entièrement libéré, qui ont deux années d'existence et qui peuvent justifier de l'établissement de deux bilans successifs régulièrement approuvés, peuvent être autorisées à émettre un emprunt obligataire ;

C'est l'AGO (assemblée générale des actionnaires) qui décide ou autorise l'émission d'un emprunt obligataire ; Si l'emprunt est émis dans le public, une notice doit faire d'une publication officielle (notice renfermant des indications sur la situation juridique et financière de la société.

L'emprunt obligataire est un emprunt à long terme, stipulant un taux d'intérêt dit nominal. Ce taux s'oppose au taux de rendement actuariel pour le souscripteur. Ce dernier doit être porté à la connaissance du public.

3-2-4-2- Emprunt classique

Ce sont des crédits d'investissement qui entraînent des décaissements de fonds pour la banque. On distingue : les crédits à moyen et à long terme, Ces types de crédit seront développés dans les typologies de crédit d'investissement.

³⁰ BOUGHABA, Abdellah. *Op.cit*, p161.

3-2-4-3- Crédit-bail

C'est une technique de financement d'investissement, née aux Etats-Unis d'Amérique, sous le nom de « Leasing », il se résume en un contrat de location d'un bien d'investissement et d'une promesse de vente.

Ce type de crédit sera développé dans les typologies de crédit d'investissement.

Section 2 : Les crédits d'investissements

De la même manière qu'une entreprise doit trouver le moyen pour satisfaire ses besoins de financement à court terme en relation avec son activité, il lui faut également répondre à ses besoins de financement à moyen et long terme en vue d'une création ; d'un renouvellement ou d'une extension. C'est pour répondre à cette circonstance que les crédits d'investissement ont été mis en place par les banques.

1- Définition du crédit d'investissement

Le crédit d'investissement est destiné à financer la partie haute du bilan, c'est à dire, les mobilisations ; outil de travail de l'entreprise. Il s'agit d'un crédit à moyen ou à long terme qui a une durée fixe et déterminée. Il est sollicité par l'entreprise lors de sa création, de son éventuelle extension ou pour actualiser sa technologie, il est amorti selon un plan de remboursement préalablement convenu.

2- Typologie de crédit d'investissement

Les crédits d'investissement se substituent en crédits classiques (crédit à long terme, crédit à moyen terme), et une autre forme de crédit permettant à l'entreprise d'acquérir des investissements, c'est le crédit-bail ou leasing.

2-1- Les crédits classiques

Les crédits d'investissement classiques sont destinés à financer l'actif immobilisé du bilan. Ils peuvent être accordés à moyen ou à long terme.

2-1-1- Le crédit d'investissement à long terme (CLT)

Ce sont des crédits d'une durée allant de sept (07) à vingt (20) ans, dont une période de différer de deux (02) à cinq (05) ans.

Ces CLT ont pour objet de financer les équipements et les immobilisations lourdes, en particulier les constructions de l'entreprise.

La durée de financement ne doit jamais être supérieure à la durée de vie des immobilisations financées et le montant du crédit ne doit pas couvrir la totalité de l'investissement. Le banquier doit veiller à ce que la part d'autofinancement soit la plus élevée possible afin de minimiser les risques³¹.

2-1-2- Les crédits d'investissement à moyen terme (CMT)

Les crédits d'investissement à moyen terme sont des crédits octroyés sur une durée allant de deux (02) à sept (07) ans dont une période de différé de deux (02) ans au maximum. Ces concours sont destinés à financer les investissements légers tels que les véhicules et les machines, d'une façon générale, la plupart des biens d'équipement et moyens de production de l'entreprise amortissable sur une durée de 05 à 10 ans.

La durée du financement ne doit en aucune manière être plus longue que celle d'amortissement du bien financé. Un financement par crédit à moyen terme ne doit pas couvrir la totalité de l'investissement. Ça va de soi qu'une entreprise qui désire s'équiper doit faire un effort d'autofinancement. Le banquier finance au maximum 70 % du montant, toutes taxes comprises de l'investissement³².

Le crédit à moyen terme peut être perçu sous quatre (04) formes selon la possibilité de refinancement :

- **Le crédit à moyen terme réescomptable (CMT) :** cette forme de CMT reste la plus utilisée par les banques algériennes en raison de la souplesse qu'elle offre à leur trésorerie. Elle permet de récupérer la trésorerie engagée lors de la réalisation du crédit par le réescompte d'un billet à ordre souscrit par l'investisseur.
- **Le crédit à moyen terme mobilisable (CMT) :** Dans ce type de CMT, le banquier ne s'adressera pas à la Banque d'Algérie pour se refinancer mais cherche plutôt à mobiliser son crédit sur le « *marché financier* »³³. L'opération de mobilisation consiste pour le banquier à recouvrer, auprès d'un organisme mobilisateur, la disponibilité des sommes qu'il a prêtées à son débiteur sur la base du papier constatant sa créance sur ce dernier. En Algérie, le CMT mobilisable n'existe pas encore, le marché financier n'étant pas apte pour ce genre d'opération.

³¹ ZERRAF. Youcef. (2012), « Caractéristiques et modalités d'octroi des crédits bancaires : cas BADR TIZI-OUZOU ». Mémoire de fin d'études. ECOLE SUPERIEURE DE BANQUE, p26.

³² *Idem*, p25.

³³ Marché financier : c'est le marché des capitaux à moyen et long terme, appelé également marché des valeurs Mobilières dont les intervenants sont les émetteurs (l'Etat ou les entreprises) et les souscripteurs (les ménages, les entreprises, les établissements publics...etc.).

- **Le crédit à moyen terme non mobilisable (CMT) :** C'est un crédit nourri par la banque sur sa propre trésorerie ; il ne peut faire l'objet d'un refinancement. Il en résulte que son taux d'intérêts débiteur appliqué est plus élevé que celui d'un CMT refinançable, car il implique une gêne de trésorerie pour la banque. Les billets à ordre souscrits en représentation d'un tel crédit sont des reconnaissances de dettes seulement et non d'instruments de refinancement.
- **Les crédits à l'emploi de jeunes :** Les crédits à l'emploi de jeunes sont des concours à moyen terme destinés au financement des micro-entreprises dans le but de contribuer à l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle en leur permettant d'entreprendre une affaire individuelle : boulangerie, pâtisserie, transport...etc.
Les bénéficiaires de ce crédit doivent être inscrits à «*l'ANSEJ*»³⁴ qui par décret présidentiel n°96/234 du 02 Juillet 1996, en collaboration avec les banques.

2-2- Le crédit-bail (leasing)

Le crédit-bail est une technique de financement d'une immobilisation par laquelle une banque ou une société financière acquiert un bien meuble ou immeuble pour le louer à une entreprise, cette dernière ayant la possibilité de racheter le bien loué pour une valeur résiduelle généralement faible en fin de contrat.

Ce n'est pas une vente à tempérament car l'utilisateur n'est pas propriétaire du bien financé. Ce n'est pas une simple location car le locataire dispose d'une faculté de rachat. Ce n'est pas une location-vente car le locataire n'est pas obligé d'acquérir le bien loué après un certain délai³⁵.

2-2-1- Les caractéristiques du contrat de crédit-bail

Les deux éléments qui caractérisent le contrat sont :

La dualité vendeur/propriétaire bailleur : L'achat du bien par l'établissement de crédit ;

La location du bien à l'utilisateur avec une option d'achat de celui-ci à l'issue de la location.

2-2-2- Le déroulement de l'opération de crédit -bail

Le leasing fait intervenir, en principe, trois personnes : le vendeur (fournisseur), l'utilisateur du bien (bénéficiaire du bien) (crédit-preneur) et l'établissement de crédit (crédit-bailleur) qui assure le financement. L'opération se réalise de la manière suivant :

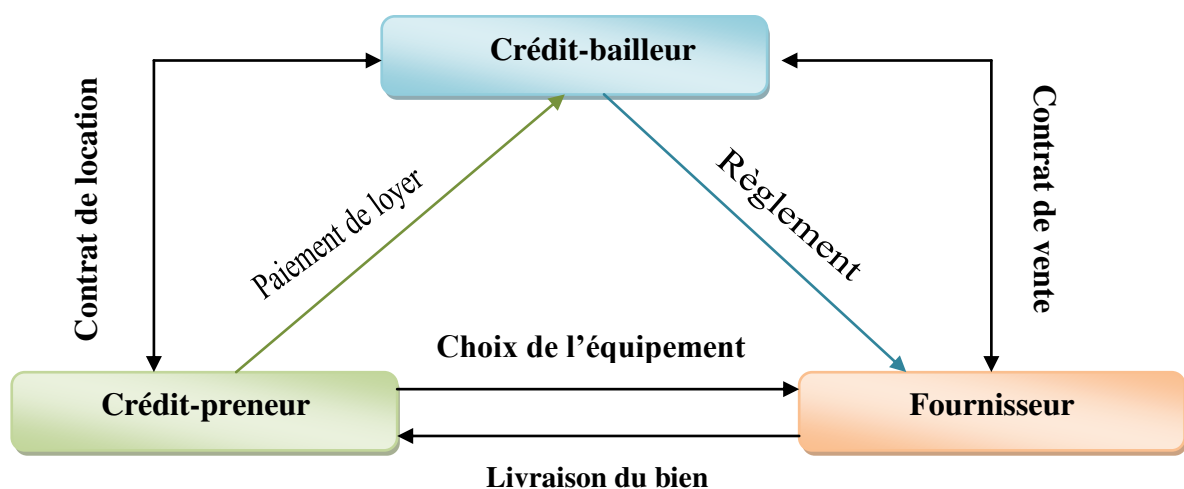
- L'entreprise utilisatrice définit précisément le bien qu'elle souhaite avoir à sa disposition et choisit le fournisseur ;

³⁴ ANSEJ : Agence Nationale de Soutien à l'Emploi de Jeunes.

³⁵ Luc BERNET- ROLLANDE, Op.cit, p344.

- L'entreprise utilisatrice s'adresse à une société de leasing, laquelle achète ce bien au fournisseur ;
- La société de crédit-bail propriétaire du bien laisse l'usage du bien à l'entreprise utilisatrice locataire, moyennant un paiement de loyer ;
- Au terme de la durée irrévocable, l'entreprise locataire peut : Acheter le bien loué pour une valeur résiduelle fixée dans le contrat (généralement de l'ordre de 5% du prix d'achat), renouveler le contrat de location ou ne pas le renouveler et restituer le bien au bailleur³⁶.

Figure N°3 : Le mécanisme de l'opération de crédit-bail



Source : Cours d'évaluation de projet 2004.

2-2-3- Les formes de crédit-bail

Selon la nature du bien à financer, il existe plusieurs types de leasing :

2-2-3-1- Le crédit-bail mobilier

« Il consiste en une opération de location d'un bien d'équipement, de matériel ou d'outillage, acheté en vue de cette location par la société de crédit-bail sollicitée. Celle-ci demeure propriétaire du bien. Ce bien est acheté par le crédit bailleur qui le loue à l'utilisateur pour une période déterminée (généralement de 3 à 7 ans) et irrévocable.

Aucune partie ne peut donc mettre fin au contrat pendant cette période et le locataire tenu d'honorer ses engagements, ne peut ni renoncer à la location, ni l'acquérir par anticipation.

En générale cette période irrévocable couvre la durée d'amortissement fiscal.

³⁶ ZERRAF. Youcef. *Op.Cit*, p29.

L'utilisateur doit, en outre apposer sur le bien loué une plaque indiquant la propriété du bailleur. Ce bien ne peut être modifié sans l'accord du bailleur et toute avarie doit être signalée au propriétaire qui se réserve d'ailleurs un droit d'inspection»³⁷.

«Généralement, le crédit-bail mobilier finance la quasi-totalité des biens utilisés par les entreprises (véhicules, chariots élévateurs, ordinateurs, machines,...) en large majorité des biens neufs avec une préférence pour les biens clairement identifiés un numéro de série par exemple, sans exclure les biens d'occasion à forte valeur de revente.

Il y a lieu de souligner que le bien financé doit être complet, autrement dit même si le bien est constitué de plusieurs éléments nécessitant le recourt à plusieurs fournisseurs, ces éléments ne peuvent pas être financés isolément, par exemple le financement d'un châssis d'un camion avec une carrosserie frigorifique ajoutée par un autre fournisseur et un compresseur vendu par un troisième sont financés par le même bailleur, ce qui fait si un bailleur finance le châssis un autre bailleur ne peut pas financer sa carrosserie. Outre tous les équipements nécessaires au fonctionnement du bien, les frais de transport ainsi que les frais d'installation peuvent être intégrés et réglés par le bailleur»³⁸.

2-2-3-2- Le crédit-bail immobilier

Suite au succès remporté par le crédit-bail mobilier il est rapidement apparu intéressant d'étendre ce procédé de financement aux immeubles à usage industriel et commercial (magasin, entrepôts, usines,...). Le crédit-bail immobilier consiste en une opération de location d'un bien immobilier à usage professionnel, acheté ou construit par une société de crédit-bail qui en demeure propriétaire³⁹.

En Algérie, l'article 4 de l'ordonnance n° 96 – 09 du 10 janvier 1996 relative au crédit-bail (JO n° 3 du 14 /01/1996) définit le crédit-bail immobilier comme suit : « Le crédit-bail se définit comme étant immobilier s'il porte sur des biens immeubles construits ou à construire pour les besoins professionnels de l'opérateur économique ».

Compte tenu de la nature de l'investissement l'opération se caractérise par :

- **Longue durée du contrat** : entre 15 et 25 ans dans la plupart des cas.
- **Indexation des loyers** : étant donnée la longue durée du contrat les loyers et sont indexés ou révisables.

³⁷ BOUYACOU, Farouk, (2000), « L'Entreprise et le Financement Bancaire », Ed Casbah, Alger, p 256.

³⁸ TAHMI Anis. (2005) « Le crédit-bail (leasing) En Algérie : Cas de la Banque Al-Baraka d'Algérie». Mémoire de fin d'études. École supérieure de banque, p13.

³⁹ BOUYACOU, Farouk, *Op.cit*, p 257.

3- Les risques de crédit et les moyens de prévention

Faire crédit signifie croire. Croire en un projet, croire en une personne, croire en un avenir économique qui permettra précisément la réalisation du projet envisagé. Mais croire, c'est précisément risquer de se tromper sur un projet, une personne, une anticipation, voir les trois à la fois⁴⁰.

Donc à partir de cette définition on peut comprendre que toute opération de crédit quel que soit sa nature, son volume et sa durée, elle expose le banquier à des risques, c'est la raison pour laquelle ce dernier doit identifier et mesurer le risque encouru afin d'entrevoir les moyens de s'en prémunir.

3-1- Les risques de crédit

Les différents risques liés à l'opération de crédit sont :

3-1-1-Le risque de contrepartie

Le risque de contrepartie (ou risque de signature) constitue le risque le plus important et le plus ancien auquel est confronté une banque. Le risque de contrepartie est le risque de défaut d'un emprunteur face à ses obligations faisant ainsi perdre à la banque tout ou une partie de l'actif (créance) qu'elle détient sur lui.

3-1-2- Le risque de taux

Il représente pour la banque, le risque de voir ses résultats affectés négativement suite à une évolution défavorable des taux d'intérêt.

Exemple

Pour un taux de réescompte de 8%, une banque accorde un CMT au taux fixe de 11%. Dans le cas où le taux de réescompte passe à 12%, la banque aura à subir une perte de 1%.

Afin d'éviter ce genre de préjudices, les banques doivent opter pour des taux d'intérêts variables en fonction du taux directeur édicté par l'institut d'émission.

3-1-3- Le risque de change

Il peut être défini comme étant « la perte entraînée par la variation du cours des créances ou dettes libellées en devises, par rapport à la monnaie de référence de la banque »⁴¹.

Pour se protéger contre ce risque ; Le banquier peut faire signer à son client un engagement de prise en charge du risque de change.

⁴⁰ MATHIEU, MICHEL: (1995) « l'exploitant bancaire et le risque crédit » édition : la revue banque éditeur.

⁴¹ Michel, Rouach . Gérard Noulleau : (1993) « le contrôle de gestion bancaire et financière ». Edition la revue bancaire. p 249.

3-1-4- Le risque d'illiquidité

« Le risque d'illiquidité représente (pour une banque) l'impossibilité de pouvoir faire face, à un instant donné, à ses engagements ou à ses échéances (tout particulièrement les dettes à vue), par la mobilisation de ses actifs »⁴².

Ce risque apparaît dès que les échéances des actifs et passifs ne correspondent pas. Ce qui est souvent le cas. Par exemple les emplois sont plus longs que les ressources constituées pour l'essentiel de dépôts à vue et d'emprunts interbancaires de très courte échéance.

3-1-5- Le risque de solvabilité

Une banque est dite solvable lorsque la valeur de ses avoirs dépasse ses exigibilités.

La réglementation prudentielle privilégie ce risque dans le but de sécuriser les avoirs déposés par la clientèle et éviter ainsi l'effet de contagion pouvant résulter de la défaillance d'une banque.

3-2 Les moyens de prévention contre le risque crédit

Devant les risques multiples qu'encourt le banquier, des moyens de prévention s'imposent. En effet, des règles prudentielles ont été instaurées afin de fixer des normes et des garanties seront prises pour couvrir le défaut de paiement.

3-2-1- Le respect des règles prudentielles

Crée par la Banque d'Algérie par l'instruction N° :74/94 du 29/11/1994 aux banques et établissements financiers dans le but de Renforcer la structure financière des établissements des crédits ; Améliorer la sécurité des déposants et assurer une meilleure gestion des risques bancaires.

Les règles prudentielles les plus significatives sont :

- Ratio de couverture des risques ou de solvabilité ;
- Ratio de division des risques.

3-2-1-1- Ratio de couverture des risques (RATIO COOKE)

On l'appelle ratio de Bale I ou (ratio Cooke), ce ratio se mesurait en comparant le niveau des engagements d'une banque (crédits et autres placements) au montant de ses fonds propres (capital apporté par les actionnaires et profits de la banque). Ce ratio est un rapport entre les fonds propres nets de la banque et l'ensemble des risques encourus suite aux engagements qu'elle a pris envers ses clients.

Il doit être égal ou supérieur à 8 %, En d'autres termes, les fonds propres doivent représenter au moins 8 % de l'ensemble des risques pondérés.

⁴² J.C. AUGROS, M. QUERUEL, (2000), « risque de taux d'intérêt et gestion bancaire », Ed.économica.p.65.

Cela signifiait que pour prêter un total de 100 millions d'euros, une banque devait avoir au minimum 8 millions d'euros de fonds propres pour être considérée comme solvable.

$$\text{RatioCooke} = \frac{\text{Fonds Propre Net}}{\text{Risques, Encourus, Pondérés}} \geq 8\%$$

3-2-1-2- Ratio de division des risques

Le principe réglementaire consiste à interdire toute concentration excessive des risques sur un ou plusieurs débiteurs importants de la banque.

Afin d'éviter une concentration des risques sur un même client ou un groupe de clients, la banque doit veiller, à tout moment, au respect de ces deux ratios :

- La 1ere stipule qu'aucun débiteur ne doit totaliser des engagements excédent 25% des fonds propres prudentiels de l'établissement considéré.
- La 2eme limite stipule que le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires ayant dépassé 15% des fonds propres ne doit pas dépasser 10 fois le montant de ces derniers.

3-2-2 Le recueil des garanties

« La garantie a pour fonction principale de protéger la banque contre le risque de défaillance de son client et par contre coup, d'éviter ou de minorer la constitution de provisions et /ou le passage en pertes des créances concernées »⁴³.

Selon l'optique juridique, les garanties sont divisées en deux types :

- Les garanties réelles ;
- Les garanties personnelles.

3-2-2-1- Les garanties réelles

Ce sont les diverses sortes de biens qui peuvent être donnés par le débiteur à son créancier en guise de gage.

Dans ce type de garanties, on abordera :

3-2-2-1-1- L'hypothèque

Conformément à l'article 882 du code civil : « Le contrat d'hypothèque est le contrat par lequel le créancier acquiert sur un immeuble affecté au paiement de sa créance, un droit réel qui lui permet de se faire rembourser par préférence aux créanciers inférieurs en rang, sur le prix de cet immeuble en quelques mains qu'il passe ».

⁴³MATHIEU, MICHEL, (1995), « L'exploitant bancaire et le risque crédit », Ed Banque Editeur, Paris.

L'hypothèque ne peut être constituée que sur des immeubles. Selon le mode de sa constitution, l'hypothèque peut être conventionnelle (par acte authentique), légale (par la loi) ou judiciaire (par jugement).

3-2-2-1-2- Le nantissement

L'article 948 du code civil définit le nantissement comme suit : « Le nantissement est un contrat par lequel une personne s'oblige, pour la garantie de sa dette ou de celle d'un tiers, à remettre au créancier ou à une autre personne choisie par les parties, un objet sur lequel elle constitue au profit du créancier un droit réel en vertu duquel celui-ci peut retenir l'objet jusqu'au paiement de sa créance et peut se faire payer sur le prix de cet objet en quelque main qu'il passe par préférence aux créanciers chirographaires et aux créanciers inférieurs en rang ».

Au niveau de la banque, lors du financement d'un équipement qui n'est pas encore acquis, le banquier exige souvent une promesse de nantissement établie par acte notarié. Par cette promesse, le client s'engage à nantir l'équipement en faveur de la banque dès son acquisition.

3-2-2-2- Les garanties personnelles

Les garanties personnelles sont constituées par l'engagement d'une ou de plusieurs personnes qui promettent de désintéresser le créancier si le débiteur principal ne satisfait pas ses obligations à l'échéance.

Parmi ces garanties on retrouve :

3-2-2-2-1- Le cautionnement

Le cautionnement est défini par l'article 644 du code civil algérien comme étant : « Un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation en s'engageant envers le créancier à satisfaire cette obligation si le débiteur ne s'y satisfait pas lui-même ».

Il existe deux types de cautionnement :

a- Le cautionnement simple

La caution simple bénéficie de deux allègements qui sont le bénéfice de discussion⁴⁴ et le bénéfice de division⁴⁵.

b- Le cautionnement solidaire

Dans ce cas, le créancier est en droit de réclamer, à n'importe quel garant solidaire, le paiement de la totalité de la créance garantie sans avoir à mettre en cause préalablement le débiteur principal.

⁴⁴ La caution peut exiger du créancier qu'il poursuive d'abord le débiteur.

⁴⁵ La caution peut demander, dans le cas de la pluralité de cautions, au créancier de diviser ses poursuites.

3-2-2-2- L'aval

L'aval est défini par l'article 409 du code de commerce qui stipule : « l'aval est l'engagement d'une personne à payer tout ou partie d'un montant d'une créance, généralement, un effet de commerce ».

Contrairement au cautionnement, l'avaliseur s'engage toujours solidairement. Donc, il ne bénéficie pas des droits de division et de discussion.

Section 03 : Etude théorique du montage d'un dossier de crédit d'investissement

L'investissement est « l'engagement d'un capital dans une opération dans laquelle on attend des gains futurs, étalés dans le temps, avec un objectif de création de valeur... »⁴⁶.

Avant d'accepter d'investir des fonds dans un quelconque projet, le banquier doit d'abord mener une étude minutieuse sur le projet sur lequel porte cet investissement car le risque est très important, compte tenu de la durée et de l'importance des fonds engagés. Cette étude est basée sur un dossier de crédit comportant un ensemble de documents fournis par le client. Elle s'effectue en deux étapes, la première c'est l'étude de faisabilité ou de viabilité du projet et la deuxième c'est l'étude de rentabilité du projet et celle des capitaux.

1- Les documents constitutifs d'un dossier de crédit d'investissement

Les demandes de crédit d'investissement doivent être accompagnées d'une liste de documents administratifs, comptables, techniques, économiques et financiers, etc. La liste des documents présentés ci-après n'est pas exhaustive, elle peut varier selon la nature de l'investissement et l'ancienneté de la relation banque client.

1-1-Documents administratifs

Les documents administratifs sont :

- Une demande de crédit d'investissement écrite, datée et dûment signée par une personne habilitée à engager l'entreprise ;
- Une copie certifiée conforme de la déclaration d'investissement enregistrée auprès de l'ANDI (Agence Nationale du Développement de l'Investissement) pour le secteur privé ;
- Une copie de la décision d'octroi d'avantages fiscaux et parafiscaux de l'ANDI Éventuellement ;
- Une copie certifiée du registre de commerce, du récépissé de dépôt ou tout autre autorisation ou agrément d'exercer (éventuellement une carte artisanale) ;

⁴⁶ BAREAU J. DELAHAYE J, (2004), « Gestion financière », 13e Ed, DUNOD, Paris.p.155.

- Une copie certifiée conforme des statuts pour les personnes morales ;
- Une copie certifiée conforme du BOAL (Bulletin Officiel des Annonces Légales) ;
- Un acte de propriété ou bail de location du terrain et/ou des locaux utilisés pour son activité.

1-2- Documents comptables, fiscaux et parafiscaux

Les documents comptables, fiscaux et parafiscaux sont :

- Les trois derniers bilans définitifs et TCR des exercices clos, y compris leurs annexes réglementaires, signés par une personne habilitée pour les entreprises en activité ;
- Les bilans et TCR prévisionnels établis sur une durée de cinq (5) ans, signés par une personne habilitée ;
- Pièces fiscales et parafiscales apurées pour les entreprises en activité, et déclaration d'existence pour les entreprises n'ayant pas encore exercées.

1-3- Documents économiques et financiers

Les documents économiques et financiers sont :

- Une étude technico-économique du projet ;
- Factures pro forma et/ou contrat commercial récents pour les équipements à acheter localement ou à importer ;
- Etats descriptif et estimatif des travaux de génie civil et bâtiments réalisés et restant à réaliser, établis par un bureau d'architecture agréé ;
- Tout justificatif des dépenses déjà réalisées dans le cadre du projet.

1-4- Documents techniques

Les documents techniques sont :

- Permis de construire en cours de validité ;
- Plan de situation du projet à réaliser et le plan d'architecture
- Etude géologique du site et autorisation de concession délivrée par l'autorité compétente pour les projets de carrières.

2- L'analyse de l'étude technico-économique

Après s'être assuré de la conformité et l'authenticité des documents présentés par le client demandeur de crédit, le banquier s'attellera à analyser la viabilité ou la faisabilité du projet d'investissement. Cette analyse se fera à travers les étapes suivantes :

- Analyse du marché ;
- Analyse commerciale ;
- Analyse technique ;
- Analyse des coûts.

2-1- L'analyse du marché

«L'étude du marché est une analyse quantitative et qualitative d'un marché, c'est-à-dire l'offre et la demande réelles ou potentielles d'un produit ou d'un service afin de permettre l'élaboration des décisions commerciales»⁴⁷.

Donc, l'objectif de toute étude de marché est de prévoir le volume de produits pouvant être vendus sur le marché. L'évaluateur doit donc savoir si le produit en question est vendable, et si c'est le cas, qui sont les consommateurs de ce produit et où ils se situent.

2-2- L'analyse commerciale

Les éléments qualitatifs sur lesquels doit réfléchir un banquier pour la réalisation de cette analyse ont été définis par les « 4P » de Mc Carthy⁴⁸ (dans une thèse de doctorat 3^{ème} cycle de l'université de Minnesota), il s'agit :

1. Production (le produit).
 2. Price (le prix)
 3. Place (la distribution).
 4. Promotion (la commercialisation).
- **En matière de produit, il s'agira de s'intéresser**
À la gamme, la qualité, les produits de substitution et à l'obsolescence du produit.
 - **En matière de Prix, il faudra penser**
Aux prix pratiqués par la concurrence et aux éventuelles contraintes réglementaires.
 - **En matière de distribution, on pensera**
À déterminer le mode et le réseau de distribution et prévoir un service après-vente.
 - **En matière de promotion, il faudra penser**
Au type des supports publicitaires utilisés pour faire connaître le produit et comparer leurs coûts par rapport à ceux de la concurrence.

2-3-Analyse technique

Cette étude porte sur :

2-3-1- Le processus de production

Il peut bien y avoir plusieurs procédés techniques pour atteindre les résultats voulus, toutefois la réussite dans le choix du procédé réduira le prix de revient et améliorera ainsi la compétitivité du produit sur le marché.

⁴⁷Hamdi.K, Analyse des projets et de leur financement, imprimerie ESSALEM, Alger, 2000.

⁴⁸Jerome. McCarthy, (1960), « Basic Marketing : A Managerial Approach », fourth edition.

2-3-2- Les caractéristiques des moyens de production

Une combinaison du volume de la production et du processus sélectionné conditionnera le choix de ces moyens de productions

2-3-3- Les besoins de l'entreprise

Après avoir choisie les processus de productions et fixé les caractéristiques des moyens de production, les techniciens peuvent évaluer les besoins d'investissement et ceux de l'exploitation.

2-3-4- La localisation des unités de promotion

La localisation du projet doit être choisie de manière à assurer une meilleure exploitation. Il ne faut pas s'éloigner ni des fournisseurs (source d'approvisionnement) afin de minimiser les coûts de revient, ni des clients (écoulement de la production) pour réduire les coûts de distribution. Cela permet à l'entreprise de pratiquer des prix concurrentiels.

2-4- Analyse des coûts

Cette analyse vise à déterminer l'exhaustivité et la fiabilité des coûts, qu'il s'agisse de ceux se rapportant à l'investissement ou à l'exploitation.

Après l'analyse de tous ces éléments, le banquier doit aboutir à une conclusion :

- Le projet n'est pas viable, il arrête son analyse sans passer à l'étude de la rentabilité car il est inutile de mener l'analyse de rentabilité d'un projet si déjà il n'est pas viable.
- Le projet est viable, il passe donc à l'analyse de la rentabilité.

3- Analyse de la rentabilité du projet

Cette analyse aura pour but d'apprécier la rentabilité d'un investissement jugé viable à partir des flux de trésorerie qu'il générera pendant sa durée de vie.

L'analyse de la rentabilité d'un projet se fait en deux(02) étapes :

- Une étude avant financement ;
- Une étude après financement.

3-1- Etude avant financement

Cette étude permet d'évaluer la rentabilité d'un projet indépendamment des conditions de financement. La rentabilité est appréciée sur la base des flux de trésorerie générés par le projet.

Afin de parvenir à la détermination de ces flux, il est nécessaire de transiter par les étapes suivantes :

- Elaboration de l'échéancier des investissements ;
- Elaboration de l'échéancier des amortissements ;
- Détermination de la valeur résiduelle de l'investissement ;
- Détermination du besoin en fonds de roulement ;
- Elaboration des comptes de résultats annuels ;
- Etablissement des flux de trésorerie sur la durée de vie du projet.

3-1-1- Elaboration de l'échéancier des investissements

L'échéancier des investissements consiste à faire apparaître dans le temps les différentes dépenses d'investissement prévues.

Un investissement ne se réalise pas en un jour et donc ses dépenses sont réparties dans le temps. On enregistrera par exemple les dépenses des acquisition du terrain, puis celles des constructions qui peuvent s'étaler sur plusieurs années, puis celle de l'acquisition des équipements, puis des différentes installations, du matériels roulant etc.⁴⁹.

3-1-2- Elaboration de l'échéancier des amortissements

Notons d'abord que l'amortissement peut se faire de trois manières différentes⁵⁰ :

- **L'amortissement constant (ou linéaire) :** consistant à répartir le montant de l'investissement sur la durée fiscale de manière égale à travers les années.
- **L'amortissement dégressif :** consiste à amortir d'avantage les premières années que les dernières. Le montant de l'amortissement diminue au fil des années.
- **L'amortissement progressif :** Contraire du précédent consiste à amortir faiblement les premières années à augmenter progressivement cet amortissement au fil des années.

3-1-3- Détermination de la valeur résiduelle de l'investissement

Les montants de valeurs résiduelles des immobilisations (VR) sont égaux à la différence entre les montants des immobilisations et le montant total déjà amorti.

Relevons que ces valeurs résiduelles sont de valeurs comptables. Elles représentent la valeur comptable nette de l'investissement en réalité, il n'est pas exclu que des investissements puissent être vendus avec des plus-values tels les terrains ou les constructions.

⁴⁹ LASARY, K. *Op.cit*, p.68.

⁵⁰ *Idem*, p.69.

On se met donc délibérément dans une situation pessimiste pour la détermination de la rentabilité de l'investissement⁵¹.

NB : généralement on sépare le besoin en fonds de roulement du reste de l'investissement, on peut dire que :

$$\text{Investissement résiduel} = \text{Investissement total} - \text{BFR} - \text{Montant déjà amorti}$$

3-1-4- Détermination du besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement, souvent omis, est un poste d'investissement et doit à ce titre être intégré au coût d'investissement.

Le besoin en fonds de roulement représente un fonds de démarrage nécessaire au projet pour la prise en charge de certaines charges d'exploitation durant le démarrage du projet. Il s'agit essentiellement des dépenses de matières premières et des salaires.

On voit donc bien que le montant du besoin en fonds de roulement dépend du niveau d'activité. Plus l'activité (chiffre d'affaire) est importante et plus le besoin en fonds de roulement doit être important⁵².

3-1-5- Elaboration des comptes de résultat annuels

Pour l'élaboration des comptes de résultats annuels, il faudra connaître⁵³ :

- Le chiffre d'affaire attendu et son évolution.
- Les consommations en matières premières.
- Les frais divers.
- Les frais du personnel.
- Les dotations aux amortissements.
- Le taux d'imposition I.B.S.

Tableau N°02 : Tableau des comptes de résultat

DESIGNATION	1	2	3	...	n
Chiffre d'affaires					
Matières premières					
Autres fournitures					
Frais de personnel					
Amortissements					
Frais divers					
RESULTAT BRUT					
IMPOT IBS					
RESULTAT NET					

Source : LASARY, K, (2007) : « Évaluation et financement de projet ». Éd distribution el dar el Outhmania, p.74

⁵¹ LASARY, K. *Op.cit.* p.70.

⁵² *Idem*, p.71.

⁵³ *Idem*. p.73.

Pour la détermination des flux de trésorerie annuels, il y a lieu de connaître la capacité d'autofinancement (CAF) du projet une fois entré en exploitation.

Tableau N°03 : Détermination de la CAF :

A cette fin nous allons faire ressortir les différents soldes de gestion.

DESIGNATION	1	2	3		n
Production de l'exercice					
- Consommation intermédiaires					
= valeur ajoutée					
- Frais de personnel					
- Impôts et taxes					
= Excédent brut d'exploitation (E.B.E)					
- Frais financiers					
- Dotations aux provisions					
- Dotations aux amortissements					
= Résultat avant impôt					
- I B S					
= Résultat net avant répartition					

Source : LASARY, K, (2007) : « Évaluation et financement de projet ». Éd distribution el dar el Outhmania, p74

A partir du résultat net on peut déterminer la CAF :

$$\text{CAF} = \text{résultat net} + \text{dotations aux amortissements}$$

3-1-6- Etablissement des flux de trésorerie sur la durée de vie

Les flux de trésorerie sont déterminés à partir du tableau emplois/ressources. Les éléments déterminés plus haut (échancier des investissements, tableau des amortissements, variation du BFR, comptes de résultats) permettent justement d'élaborer ce tableau emplois/ressources⁵⁴.

Ce tableau comprend :

- **En matière de ressources**
 - La CAF ;
 - La valeur de l'investissement résiduel (VR) ;
 - La récupération du besoin en fond de roulement.
- **En matière d'emplois**
 - Les investissements ;
 - La variation du BFR.

⁵⁴ LASARY, K, *Op.cit.* p.76.

Tableau N°04 : EMPLOIS ET RESSOURCES (avant schéma de financement)

Ce tableau représente l'ensemble des ressources et emplois de l'entreprise sur toute la durée de vie du projet. La soustraction des emplois des ressources nous donne la trésorerie annuelle.

DESIGNATION	0	1	2		n
Ressource :					
- Capacités d'autofinancement (CAF)		***	***	***	***
- Investissement résiduel					***
- Récupération du BFR					***
Total ressources (1)		***	***	***	***
Emplois :					
Investissement :					
- Frais préliminaires	***				
- Terrain	***				
- Constructions	***				
- Equipements	***				
- Autres	***				
Variation du BFR	***	***	***		
Total emplois (2)	***	***	***		
Flux nets de trésorerie (1-2) = Ressources – Emplois	***	***	***	***	***

Source : LASARY, K, (2007) : « Évaluation et financement de projet ». Éd distribution el dar el Outhmania, p77.

3-2- Etude après financement

Dans cette phase, l'étude de la rentabilité se fait en tenant compte des « intérêts intercalaires »*, de leur amortissement, des frais financiers et de la structure de financement. D'abord, il y a l'élaboration du TCR prévisionnel après financement. Ensuite, le tableau emplois/ressources. Et enfin, l'appréciation de la rentabilité.

3-2-1- Le TCR prévisionnel après financement

Il intègre, de plus que le TCR prévisionnel avant financement, les frais financiers et les dotations aux amortissements des intérêts intercalaires

3-2-2- Elaboration du tableau emplois et ressources après schéma de financement

Le TER après financement intègre, de plus que le TER avant financement, les capitaux propres et l'emprunt (au niveau des ressources), les intérêts intercalaires, le remboursement du principal et les dividendes (au niveau des emplois). Le TER ne doit présenter au niveau d'aucune année une trésorerie cumulée négative.

* Les intérêts intercalaires : Intérêts payés durant la période du différé.

Auquel cas, cela voudra dire que les emplois risquent de ne pas être couverts et pouvant à ce titre constituer un risque sérieux pour la concrétisation de l'investissement. Dans un tel cas de figure, le banquier devra revoir les conditions de crédit : augmenter la période de différé, augmenter la durée de remboursement, augmenter les deux en même temps et enfin revoir le schéma de financement.

Tableau N°05 : Emplois et ressources (après schéma de financement) est présenté comme suit :

Désignation	0	1	2		N
<u>Ressources:</u>					
A. Capitaux propres					
B. Emprunt					
C. Capacité d'autofinancement					
D. Valeur résiduelle des immobilisations					
E. Récupération du BFR					
Total ressources (1)= A+B+C+D+E					
<u>Emplois</u>					
F. Investissement :					
G. Intérêts intercalaires					
H. Variation du BFR					
I. Remboursement du principal					
J. Dividendes					
Total emplois (2)=F+G+H+I+J					
Flux nets de trésorerie(X)= (1 – 2)					
= Ressources – Emplois					
Flux nets cumulés (Y)					

N.B : Les flux de trésorerie cumulés ne doivent en aucun cas être négatifs car cela impliquerait que des emplois ne seront pas couverts par les ressources. Dans le cas de trésorerie cumulée négative, il y a lieu de :

- Revoir à la hausse la période du différé ;
- Revoir à la hausse la durée du crédit ;
- Revoir à la hausse les deux en même et temps.

3-2-3- L'appréciation de la rentabilité

L'analyse de la rentabilité après financement a pour objectif de déterminer la rentabilité des capitaux engagés dans l'investissement à savoir les fonds propres et les emprunts.

3-2-3-1- La rentabilité des fonds propres

Cette rentabilité est calculée à travers le délai de récupération des fonds propres (DRFP), la VAN des fonds propres (VANFP) et le taux de rentabilité des fonds propres (TRFP).

3-2-3-1-1- Délais de récupération (DRFP)

Le DRFP est la durée nécessaire pour récupérer le montant des fonds propres à partir de la rémunération totale des actionnaires (dividendes + flux de trésorerie)

3-2-3-1-2- Valeur Actuelle Nette (VANFP)

Elle est donnée par la formule :

$$\text{VANFP} = \sum_{p=0}^n \frac{[-K_p + D_p + T_p]}{(1+i)^p}$$

Où:

K_p : Capitaux propres investis l'année p .

D_p : Dividendes reçus l'année p .

T_p : Flux de trésorerie en année p

i : Taux d'actualisation.

3-2-3-1-3- Le Taux de Rentabilité Interne (TRFP)

C'est le taux d'actualisation qui annule la VANFP qui est égale à :

$$\sum_{p=0}^n \frac{D_p + T_p - K_p}{(1+i)^p} = 0$$

3-2-3-2- Rentabilité de l'emprunt

L'emprunt peut être considéré comme étant un projet à part entière. A ce titre, on peut lui déterminer sa valeur actuelle nette (VANE), son délai de récupération (DRE) et son taux de rentabilité interne (TRIE).

3-2-3-2-1- Le DRE

C'est le délai nécessaire pour récupérer les fonds empruntés à partir des flux de remboursement.

3-2-3-2-2- La VANE

$$\text{V.A.N.E} = \text{Capitaux empruntés actualisés} - \text{Flux de remboursement actualisés}$$

3-2-3-2-3- Le TRIE

$$\text{TRIE} = \text{Taux Brut de l'emprunt} (1 - \text{Taux IBS}).$$

3-2-3-3- Relation TRI, TRIE, TRI Fonds propres (TRFP), effets de levier

Avant de prendre une décision sur l'emprunt, le banquier doit prendre en considération les différents critères.

3-2-3-3-1- L'emprunt est indispensable

- a-** Si le $TRIE > TRI$, (Taux d'intérêt net supérieur au TRI du projet), nous sommes en présence d'un effet de massue. La VAN des fonds propres sera inférieur à la VAN du projet et le TRFP inférieur au TRI. Il s'agit de s'assurer que la VAN des fonds propres reste tout de même positive ou alors (et c'est la même chose) que le TRFP reste supérieur au taux d'actualisation avant de réaliser le projet.

- b-** Si le $TRIE < TRI$, alors le TRFP sera supérieur au TRI, d'où un effet de levier positif.

Par contre, la VAN des fonds propres ne sera pas nécessairement supérieur à la VAN du projet (cela dépendant du taux d'actualisation choisi).

3-2-3-3-2- L'emprunt n'est pas indispensable

- a-** Si $TRIE > TRI$ = Effet de massue : L'investisseur devra s'assurer que la VAN des fonds propres (qui est de toute façon inférieure à la VAN du projet) reste quand même acceptable ou (et c'est la même chose) que le TRFP (qui est inférieur au TRI) est supérieur au taux d'actualisation avant de décider d'investir). Si le projet reste viable et ne présente pas de risques majeurs, et s'il n'existe pas d'autres possibilités d'investissements, il serait préférable pour l'investisseur de ne pas emprunter.
- b-** Si le $TRIE < TRI$ = Effet de levier : le TRFP sera supérieur au TRI du projet. L'investisseur pourra emprunter. Le niveau d'endettement qu'il choisira dépendra du niveau de la VAN des fonds propres par rapport à la VAN du projet.

Conclusion du chapitre 01

Tout au long de ce chapitre, nous avons essayé de retracer l'itinéraire suivi par la demande de crédit. En effet, la demande de crédit, quelle que soit sa nature, devrait faire l'objet d'une analyse préalable. Lors d'un dossier d'investissement, un intérêt particulier sera accordé à l'analyse de la viabilité ainsi que celui de la rentabilité (avant et après financement).

Toutefois, l'étude de la demande de crédit ne se limite pas au montage financier. Elle s'étend à l'étude des risques qui sont omniprésents et menacent à tout moment de compromettre le bon déroulement de l'opération de crédit. En outre, le banquier doit accessoirement à son étude, s'entourer du maximum de garanties (réelles ou personnelles), qui serviront, le cas échéant, à la récupération des fonds prêtés.

Au terme de l'étude, le banquier aboutit à une décision favorable ou défavorable. Lorsque la décision est favorable, le banquier ne doit pas se contenter de mettre les fonds à la disposition de son client mais il doit exercer un suivi de l'opération jusqu'au remboursement intégral du crédit.

Mais, faut-il préciser que quelles que soient les garanties offertes, le banquier ne doit pas perdre de vue qu'une bonne garantie n'est qu'une précaution supplémentaire et ne doit pas être support d'une mauvaise affaire. La décision doit reposer sur la qualité du dossier et non sur l'existence de garanties.

Le secteur de l'agroalimentaire que nous allons voir ci-après est aussi concerné par les crédits bancaires.

Chapitre 02 :
Le secteur agroalimentaire en
Algérie

Introduction du chapitre 02

Les Industries agroalimentaires sont des industries de biens de consommation courante. Elles désignent l'ensemble des entreprises transformant des produits en général d'origine agricole, de l'élevage et de la pêche, destinés à l'alimentation humaine et animale.

«Le secteur de l'industrie agroalimentaire en Algérie constitue un maillon important du tissu industriel national du fait du rôle important qu'il joue dans l'économie du pays. Ainsi, il contribue d'une façon efficace et durable à l'amélioration du PIB (produit intérieur brut) et à la résorption du chômage en pleine expansion. A cet effet, une attention particulière fut accordée à son développement par les pouvoirs publics à travers, notamment, l'adoption et la mise en application, au cours de ces dix dernières années, de différentes politiques et stratégies.

Ces dernières visent à repositionner le rôle moteur de ce secteur dans la sphère économique du pays par, tout d'abord, une meilleure intégration en amont et en aval de ces activités et par une amélioration qualitative de sa compétitivité face à une concurrence de plus en plus rude »⁵⁵

Section 01 : évolution et définition du secteur agroalimentaire en général

Le secteur agroalimentaire est assez récent, son apparition peut être datée de la fin du 18^{ème} siècle et le début du 19^{ème} siècle, avec la première révolution industrielle.

1- Evolution de l'industrie Agroalimentaire

Au moyen âge, l'agriculture, l'élevage et la pêche ont produit les bases de l'alimentation humaine. Cette période se caractérisait par une absence des échanges commerciaux entre les différents pays et l'industrie était quasi inexistante. Jusqu'au 19^{ème} siècle, les aliments étaient conservés dans les unités de consommation et préparés au sein de ces unités.

Depuis la révolution industrielle, la proportion des ouvriers et des professions intellectuelles augmente considérablement aux dépens de la population rurale, ce qui a engendré une augmentation de l'industrie des produits de longue conservation. C'est dans ce contexte général de l'industrialisation occidentale, que s'est formé l'industrie agroalimentaire. Les fonctions de conservation et de préparation des aliments vont sortir du cadre domestique et artisanal pour s'inscrire dans les structures industrielles capitalistes.

⁵⁵ Horri Khelifa, Dahane Azeddine, Maatoug Mhamed, Problématique du développement des industries agroalimentaires en ALGERIE, Université de Tiaret, Algérie, p.216.

Avec la mondialisation de l'économie et l'universalisation des échanges commerciaux, une spécialisation très poussée du travail a contribué au développement des industries agroalimentaires. L'agriculture est devenue le principal fournisseur de l'industrie agroalimentaire.

2- Définition des concepts de bases des industries agroalimentaires

L'agroalimentaire est une industrie qui regroupe plusieurs concepts vu l'étendue de son domaine et le nombre interminable de produits qui s'inscrivent dans ce secteur, on fait appel donc à la filière, la chaîne, le secteur...etc.

Dans cette section, nous allons essayer de citer quelques définitions et quelques concepts de base, pour mieux comprendre et clarifier la notion de « l'IAA ».

2-1- L'industrie agroalimentaire

L'industrie agroalimentaire est « l'ensemble des activités industrielles qui transforment les matières premières issues de l'agriculture, de l'élevage ou de la pêche en produits destinés essentiellement à la consommation alimentaire finale. Les produits agricoles passent par plusieurs étapes (stockage, transformation, transport et distribution) pour atteindre sa destination suprême. Donc l'industrie agroalimentaire se situe en aval de l'agriculture »⁵⁶.

Nous distinguons généralement huit grandes familles d'activités qui composent le secteur⁵⁷:

- La fabrication des conserves, surgèles, plats cuisinés, ... etc.
- La fabrication de produits à base de céréales : pain, pâtisserie industrielle, pâtes, ...etc.
- La fabrication de produits alimentaires divers : chocolat, confiserie, herbes aromatique, aliment diététique ou pour bébés, ...etc.
- La fabrication des huiles, de corps gras et margarines ;
- L'industrie sucrière ;
- L'industrie de la viande ;
- La fabrication de boissons : jus de fruits, etc.
- L'industrie laitière : fabrication de lait, des yaourts, des fromages, ...etc.

2-1-1- Les avantages des industries Agroalimentaires

- Contribution à une diversification des activités et à une certaine spécialisation des tâches ;
- Effet d'entraînement qui se manifeste au niveau de la transformation des systèmes de production ;
- Contribution à maximiser la production disponible du système économique ;

⁵⁶ AYADI. N, RASTOIN. J. L, ZORNALI. S, (2006), « Les opérations de restructuration des firmes agroalimentaires multinationales entre 1987 et 2003 », Option : Marchés d'Organisation, Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier, France.

⁵⁷ Riad, (2013) « La filière agroalimentaire en Algérie », Réflexion, le quotidien national d'information.

- Introduction de techniques de transformation alimentaire améliorées qui substituent aux pratiques artisanales inefficaces ;
- Amélioration de la quantité nutritionnelle des produits alimentaires, à l'aide des techniques nouvelles.

2-2- Le secteur d'activité agroalimentaire

Le secteur d'activité agroalimentaire est l'ensemble des entreprises agroalimentaires. Au sens large : c'est l'ensemble des participants impliqués dans la production, la transformation et la commercialisation d'un produit agricole de bases et de leurs produits dérivés.

2-3- Les agro-industries

L'agro-industrie est la partie du secteur manufacturier qui transforme les intrants (matière première) en provenance de l'agriculture au sens large du terme. Ce sont toutes les industries Agro-alimentaires y compris les industries qui se situent en amont de l'agriculture, notamment l'agrofourniture, emballages, engrais...etc.

Il existe deux types de classification⁵⁸ :

2-2-1- Les agro-industries d'amont

Les agro-industries d'amont sont les industries qui réalisent une première transformation sur les produits agricoles bruts. Par exemple : les minoteries, les huileries...etc.

2-2-2- Les agro-industries d'aval

Les agro-industries d'aval sont les industries qui effectuent une deuxième transformation sur les produits obtenus dans les agro-industries d'amont, exemple : pain, pâtes alimentaires,etc.

2-4- Un système Agroalimentaire

Un système agro-alimentaire (SAA) selon GHERSI est décrit comme « l'ensemble des agents en interaction dynamique participant à la production et au transfert des produits alimentaires en vue d'assurer l'alimentation d'une population donnée »⁵⁹.

⁵⁸ KHERBOUCHE. F, TARAKI. F, TOUATI. S, (2009) « L'agriculture et les industries agro-alimentaires en Algérie : problèmes et enjeux ; cas de l'entreprise KHODJA de Seddouk », Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention d'une licence, Université A. Mira de Bejaia, option : Analyse économique, p 46.

⁵⁹ GHERSI, G. BENCHARIF, H, (1992), « système et offre alimentaire », Edition : HATIER, p103.

Un système agroalimentaire englobe toutes les activités et actions qui visent et transforment d'une manière simple ou complexe un produit brut issu de l'agriculture pour en arriver à un stade final, celui d'un produit alimentaire prêt à être consommé.

Dans tout système agroalimentaire, deux niveaux d'analyse s'imposent pour comprendre l'interaction et la complexité des rapports qui lient les différents acteurs et intervenants tout au long du processus de la chaîne alimentaire.

Deux types de SAA sont énumérés :

2-4-1- Le SAA simple

Il concerne particulièrement les industries alimentaires qui produisent des biens alimentaires peu transformés et qui ont un circuit de commercialisation et de distribution court.

2-4-2- Le SAA complexe

Il concerne toutes les entreprises agroalimentaires qui transforment les produits agricoles en produits alimentaires par le biais de techniques industrielles traditionnelles ou sophistiquées.

2-5- Les filières agroalimentaires

Le terme filière agroalimentaire « englobe tous les participants impliqués dans la production, la transformation et la commercialisation d'un produit agricole. Elle inclut les fournisseurs de l'agriculture, les agriculteurs, les entreprises de stockage, les transformateurs, les grossistes et détaillants permettant au produit de passer de la production à la consommation finale. Elle concerne, enfin, toutes les institutions, telles que les institutions gouvernementales, les marchés, les associations de commerce qui affectent et coordonnent les niveaux successifs sur lesquels transitent les produits »⁶⁰.

Une filière agroalimentaire bien organisée se caractérise par :

- Une bonne collaboration entre ses membres et les partenaires extérieurs, cela implique la confiance, l'échange d'informations adéquates et la connaissance du marché ;
- Une bonne communication entre les acteurs des filières agroalimentaires nécessite l'échange d'informations sur leurs attentes et leurs craintes, sur les possibilités de production et de commercialisation, ainsi que sur les produits et leurs caractéristiques ;
- Elle contribue à réduire les incertitudes de l'environnement ;
- Améliorer la continuité de l'offre et développer la demande.

⁶⁰ ROUX. P : « L'agriculture dans le développement économique », vol2, p203.

2-6- La chaine agroalimentaire

Pour marquer l'importance des relations entre les entreprises qui composent chaque sous-secteur d'activité et qui contribuent à la formation du produit alimentaire final, on utilise le terme de « chaine » et de « filière » agroalimentaire. Ces notions se rapportent aux itinéraires suivis par un produit ou groupe de produits dans l'appareil de production-transformation-distribution et aux différents flux qui y sont liés, consommation d'énergie, de travail, de capital, ...Etc.

Section 02 : Présentation générale du secteur agroalimentaire en Algérie

Le secteur agroalimentaire représente un levier important pour le gouvernement Algérien. Depuis les années quatre-vingt-dix, l'industrie agroalimentaire constitue l'un des vecteurs de la croissance de l'économie nationale, il s'agit de la deuxième industrie du pays.

1- Les industries agroalimentaires en Algérie

Le marché de l'agroalimentaire en Algérie recèle un grand potentiel de développement, principalement dans les filières céréales, les produits laitiers, les corps gras, le raffinage du sucre, la conserverie, ainsi que les eaux minérales. Innovation, compétitivité et mise à niveau sont les objectifs que l'industrie de l'agroalimentaire voudrait atteindre.

Malgré cette volonté, il reste que le secteur de l'agroalimentaire en Algérie est en manque de compétitivité et rencontre des difficultés d'ordre technique, et aussi managériales. Ces difficultés pourraient être résolues par la modernisation des équipements et aussi par le transfert du savoir-faire étranger⁶¹.

Les Industries Agroalimentaires (IAA) en Algérie⁶² ont connu leur essor dans les années 70 avec les programmes publics de développement visant à la création de sociétés nationales, notamment dans les filières céréales, lait, eaux et boissons. Ces filières restent les plus importantes mais sont suivies maintenant par celles du sucre, des corps gras, des conserves, des viandes, etc.

Les IAA connaissent un développement remarquable depuis 15 ans et les perspectives de croissance sont encore plus importantes pour le futur, compte tenu de l'importance de la demande algérienne et des possibilités d'exportations dans certains secteurs. Un programme de développement des IAA est en cours, afin d'en accroître le nombre et de les mettre à niveau.

⁶¹ Revue Agroligne n°103, (Avril / Juin 2017), p11.

⁶² BELAID Djamel, (2016), «le secteur agroalimentaire en Algérie», Tome1, p3.

Les moteurs du développement sont l'investissement, la modernisation des équipements, l'acquisition de savoir-faire, les partenariats, l'innovation, la gestion de la sécurité sanitaire, la normalisation, la certification...etc.

L'Algérie veut profiter des revenus pétroliers pour favoriser le développement de la production dans les secteurs fortement déficitaires (céréales, lait, viandes,...) Et favoriser la transformation. L'objectif du gouvernement algérien est de réduire la dépendance vis-à-vis de l'étranger, en veillant à ce que le marché intérieur soit suffisamment approvisionné, les IAA ont une grande importance parce qu'elles visent à assurer la sécurité alimentaire du pays, mais aussi parce que l'agriculture et les IAA emploient près de 23% de la population active et contribuent pour 13 % au PIB de l'Algérie.

Les IAA représentent au moins 17000 entreprises et génèrent plus de 140000 emplois mais le secteur exporte très peu, malgré le potentiel pour certains produits. Pour y arriver, l'industrie doit continuer à se développer, à se moderniser et à améliorer ses standards⁶³.

On dénombre plusieurs milliers d'entreprises alimentaires, de tailles très différentes et qui opèrent dans des secteurs très divers. Plusieurs filières comptent des centaines de producteurs mais, d'une façon générale, l'essentiel de la production est assuré par quelques grosses entreprises et quelques dizaines d'entreprise de taille moyenne, c'est le cas dans les boissons où l'on compte près de 700 entreprises importantes, dont seulement une trentaine d'entreprises importantes, dont quelques leaders (Castel, Fruit, ABC Pepsi, Hamoud Boualem, IFRI,...) qui assurent l'essentiel de la production.

La situation est analogue dans le secteur de transformation des céréales avec quelques moulins publics (Eriad), des dizaines de moulins privés et quelques gros producteurs, dont certains sont devenus des groupes alimentaires (SIM, Benamor, Amour, Metidji, Harbour, Sopi, Moula, La Belle, Sosemie,...)

Dans le secteur laitier, on compte les 15 entreprises du groupe public GIPLAIT et plus de 100 entreprises privées de taille très variable. Certains secteurs, comme celui des yaourts sont totalement dominés par quelques industries : Soummam (40%), Danone (25%), Hodna, Trefle,... La situation est analogue dans le secteur des fromages fondus, marché sur lequel Bel domine largement devant quelques entreprises algériennes (Algérie crème, Fitalait, Priplait,...)⁶⁴.

⁶³ RECHAM Halim, (2015), « Le marché des industries alimentaires en Algérie », Revue agroligne n°97, p4

⁶⁴ *Idem*, p5

Dans certains secteurs plus nouveaux, il n'y a que quelques producteurs : Simpex Afric/Koft, Primaviandes, Mag Delices, Bellat pour les viandes transformées, Alitech et Inalca pour les plats préparé surgelés. En revanche, dans les secteurs traditionnels comme le cachir (produit de type mortadelle) ou la production d'huile d'olive, il existe de nombreux petits producteurs (l'exception pour le cachir étant Bellat, qui représente à lui seul la moitié de la production).

Dans chacun de ces secteurs, le niveau qualitatif des leaders est pratiquement aux normes internationales, alors que la production des petits producteurs peut être de qualité variable ou médiocre. Les grands producteurs pourraient se développer à l'international mais, dans la majorité des cas, ils partent en retard par rapport à leurs concurrents. D'autres part, les prix intérieurs sont souvent plus rémunérateurs (marché algérien demandeur et moins exigeant).

L'industrie agroalimentaire dispose de capacités importantes et est même en surcapacité dans certains secteurs comme la meunerie ou la production de boissons. A l'inverse, la production est faible et le nombre d'entreprises réduit dans d'autres filières : conserves de poissons, production de surgelés, panification industrielle, production de levures.

Certaines branches dépendent essentiellement de l'importation pour leurs approvisionnements en matière première. C'est le cas de l'industrie du sucre, des huiles et margarines, du café, qui importent la quasi-totalité de leurs matières premières. C'est aussi, en grande partie, le cas des moulins de blé tendre (BT), dont l'activité repose essentiellement sur du blé importé, et des semouleries, dont les approvisionnements sont complétés par des importations de blé dur.

Dans le secteur laitier, les besoins de l'industrie sont encore couverts pour 70 % par des importations de poudre, mais la part du lait produit en Algérie augmente régulièrement. L'industrie des jus et boissons utilise essentiellement des concentrés importés (Espagne, Brésil,...). Les producteurs de steaks surgelés travaillent surtout des viandes importées congelées. Dans le secteur du lait et de la tomate, de gros efforts sont réalisés pour développer la production algérienne et favoriser l'utilisation de matières premières locales. Pour y arriver, l'Algérie essaie de favoriser les relations contractuelles entre les producteurs agricoles et les industriels pour que ceux-ci soient assurés des volumes dont ils ont besoin, dans les qualités qu'ils demandent et à des prix compatibles.

Pour quelques produits, on voit apparaître des embryons d'interprofessions mais les approvisionnements de l'industrie de transformation restent une question centrale⁶⁵.

La dernière caractéristique de certains secteurs des IAA algériennes est qu'elles doivent parfois gérer elles-mêmes la distribution de leurs produits car les réseaux de distribution sont souvent traditionnels et parfois archaïques. La chaîne du froid n'est maîtrisée que dans certains secteurs, Ainsi, les grands producteurs de produits laitiers ultrafrais ont souvent dû mettre en place leurs grossistes régionaux à s'équiper.

Les producteurs de crèmes glacées équiper les points de vente de congélateurs. Souvent, l'industriel maîtrise la qualité jusqu'à la sortie de son usine mais ne contrôle pas la distribution, ce qui est un problème important dans le cadre d'une démarche qualité. En revanche, les grands producteurs tendent tous vers la certification afin de pouvoir approvisionner les grandes collectivités, les hypermarchés... et potentiellement les clients étrangers. Malgré ces évolutions, le commerce informel et les ventes sans facture restent très importants et ceci retarde les évolutions dans le secteur agroalimentaire.

1-1- Un secteur dominé par les industries privées

Le gouvernement a entamé, il y a 15 ans, la privatisation des entreprises publiques car, malgré des plans de relance et de modernisation, la plupart n'ont jamais réussi à être compétitives et à répondre aux besoins du marché algérien. Par l'ordonnance n°01-04 du 20 août 2001, les autorités algériennes ont engagé le processus de privatisation de 942 entreprises publiques (sur un total de 1280 entreprises, tous secteurs confondus) dont 268 entreprises agroalimentaires (29 % du nombre d'entreprises publiques privatisables) relevant de plusieurs sous-secteurs de l'agro-alimentaire sont proposées à la privatisation et concernent notamment ⁶⁶:

- L'industrie de transformation : corps gras, laiteries, minoteries, brasseries, boissons et eaux minérales, viandes, produits tabagiques, transformation et conditionnement des produits carnés ;
- Industrie du matériel agricole ;
- Industrie avicole et d'abattage ;
- Les services de l'agro logistique (entreposage, commercialisation, études, mise en valeur et aménagement).

⁶⁵ BELAID, Djamel, *Op.cit*, p.4.

⁶⁶ RECHAM, Halim, *Op.cit*, p.7.

L'accélération du processus de privatisation des entreprises agroalimentaires est justifiée par le fait que toutes les tentatives visant à les réhabiliter et à rééquilibrer leurs structures financières se sont soldées par un échec après avoir perdu des parts relativement importantes sur le marché. On constate à ce propos que leur part de marché est passée en moyenne de 24 % à 13 % durant la période 1999/2001 et que, selon les propos du Premier ministre devant le CNES (Le Conseil national économique et social) à l'occasion de l'ouverture de ces travaux de la 25^e session début décembre 2005, 70 % des branches du secteur agro-alimentaire n'accaparent qu'1 % du marché⁶⁷.

Cependant, les entreprises publiques continuent d'assumer certaines missions comme la fourniture des produits à prix administrés dont la production n'est souvent pas rentable (lait pasteurisé en sachets LPS, farine, semoule). Les entreprises publiques n'ont pratiquement joué aucun rôle dans la diffusion du progrès technique dans les IAA, dans l'accroissement de productivité et dans la promotion de la qualité.

La crise du secteur public a été accentuée par des politiques d'approvisionnement basées sur le recours systématique aux importations dans le domaine alimentaire. Cette politique, qui s'expliquait pendant la période du terrorisme, a été poursuivie au-delà. Ce n'est que grâce à la privatisation que certains secteurs ont pu se moderniser, grandir, devenir compétitifs et évoluer vers des normes de qualité internationales.

1-2- Un secteur structurellement importateur

L'Algérie est aujourd'hui le premier importateur africain de denrées alimentaires, avec 75 % de ses besoins assurés par les importations.

L'insuffisance de la production agricole algérienne, couplée à une demande massive et croissante de produits agroalimentaires, fait de l'Algérie un pays structurellement importateur.

A titre indicatif, le secteur « biens alimentaires » représentent en 2016, 17.43 % de la valeur du total des importations, pour un montant de 6.1 Mds USD. Les importations alimentaires ont diminué de 13.33 % en valeur absolue par rapport à 2015, contre 17.88 % précédemment⁶⁸.

Avec près de 2.1 Mds USD en 2016, et 2.6 Mds en 2015, les céréales occupent le premier rang de toutes les importations.

⁶⁷ www.agoravox.fr, (consulter le 22/10/2017 à 18:02).

⁶⁸ www.Ladouane.dz

Les besoins algériens en lait et produits laitiers sont également considérables. Avec une consommation moyenne de 140 L de lait par habitant et par an en 2014, l'Algérie est le plus important consommateur de lait au sein de Maghreb.

2- Aperçu de la filière agroalimentaire en Algérie

L'IAA comporte plusieurs filières de fabrication, les plus importantes en Algérie restent les filières céréales, lait et produits laitiers, boissons, conserves, huiles et oléagineux, les IAA en Algérie ont connu leur grand essor dans les années 70, avec les programmes de développement, notamment, par la création d'un parc de sociétés nationales pour les principales filières.

2-1- La nature technique et économique de l'activité

Le secteur agroalimentaire se situe entre l'agriculture et la distribution, il regroupe toutes les industries de transformation des produits issus de l'agriculture (produits vivants élevés, plantes ou fruits cultivés) en biens alimentaires. Ceux-ci sont ensuite commercialisés dans circuits de distribution ou en restauration. On peut scinder le secteur en six grandes familles⁶⁹ :

2-1-1- Secteur des céréales

Les entreprises activant dans ce secteur se divisent en deux parties, d'abord celles produisant des pâtes alimentaires et du couscous. Dans leur majorité, elles ont une gestion moderne. Outil de production et qualité de management répondent aux normes Européennes.

Certaines de ces entreprises font même dans l'exportation surtout vers des pays Africains, l'autre partie est constituée d'entreprises artisanales spécialisées dans les produits de base. Il s'agit de boulangers traditionnels et de biscuiteries artisanales. La boulangerie industrielle est peu développée. La première boulangerie de ce genre est celle de Benamor qui a démarré avec une capacité de 150 tonnes de pain par jour⁷⁰.

2-1-2- Secteur des eaux et boissons

L'on comptabilise au moins 700 entreprises activant dans cette filière mais, seulement une trentaine dont l'importance est avérée. Quelques-unes sont leader et détiennent des parts de marché importantes. Les producteurs des eaux et boisson sont regroupées dans une association, L'APAB, et ont créé en 2015 « le cluster de la boisson ».

Le marché est presque entièrement entre les mains du privé. La filière souffre de la concurrence de l'informel qui affiche des prix très bas. Ce qui empêche les autres producteurs d'augmenter leurs prix pour compenser la hausse des prix des inputs,

⁶⁹ TOUARI Sihem,(2014),«Technopole agroalimentaire en Algérie perspectives et défis ».Université Alger3, p2.

⁷⁰ Revue Agroligne n°103, Op.cit, p.11.

La boisson alcoolisée est fabriquée localement. Les importations ne sont pas très importantes⁷¹.

2-1-3- Secteur laitier

En plus des 15 entreprises du groupe public GIPLAIT, un groupe qui modernise ses usines, l'on retrouve plus d'une centaine d'entreprises privées dont la taille varie, il en existe de grandes mais aussi d'autres plus petites. La production est parfois dominée par des groupes industriels comme c'est le cas pour le yaourt ou le fromage. Afin d'offrir aux consommateurs des produits fabriqués à partir de lait frais, la création d'entreprises pour la fabrication du yaourt, des desserts, lait UHT et fromages est de plus en plus remarquée. Se lancer dans la production locale du lait en poudre est un projet envisagé par le Gouvernement.

L'Algérie est le premier consommateur laitier du Maghreb, avec une consommation de l'ordre de 140 l/habitant/an en 2014 sur la consommation totale, qui est d'environ 5.5 Md de litres équivalent lait, environ 3 Md de litres proviennent de l'importation. L'Algérie importe 260 à 300 000 t de poudre par an pour une valeur de 800 à 900 Millions EUR, ce qui en fait le 2 ou 3^{ème} importateur mondial de poudre de lait⁷².

En termes de valeur, l'Algérie a importé pour une valeur de 979.34 millions de dollars US en 2015, contre une valeur de 737.31 millions de dollars US à l'année 2016, soit une baisse de 25.73 %⁷³.

2-1-4- Huile et corps gras

Le secteur exige des investissements lourds. Il est dominé par quelques grands producteurs à savoir, CEVITAL, Safia, AFIA Algérie et la Belle. Pour sa part, la production de l'huile d'olive est en nette progression.

La filière est partagée entre plusieurs dizaines de producteurs. Certaines de ces huiles, dont la qualité est appréciée, ont réussi à se placer sur le marché Européen. La production de la margarine doit son essor à la demande des consommateurs qui la préfèrent au beurre⁷⁴.

2-1-5- Les conserves de fruits et légumes

Une filière qui se développe à une bonne allure. Elle comprend la transformation industrielle pour fabriquer le concentré de tomate, produit qui était essentiellement importé il y a quelques années. Mais, également confitures, compotes et salades.

⁷¹ Revue Agroligne n°103, *Op.cit*, p.11.

⁷² BELAID Djamel, *Op.cit*, p.6.

⁷³ www.ladouane.dz

⁷⁴ Revue Agroligne, n°103, *Op.cit*, p.12.

Cette activité dépend fortement de la production agricole et de la transformation. Pour cette raison, les concentrés pour boisson sont en majorité importés. Le secteur qui se développe et se modernise, exprime un grand besoin en équipements et intrants divers⁷⁵.

2-1-6- Les surgelés

Au départ, l'on ne retrouvait que les produits de base mais, cette filière se développe très bien et comprend actuellement toute une gamme de produits importés qu'ils soient importés ou fabriqués localement par l'entreprise ALITECH/DIDO. Pizzas, quiches, Boureks, frites, croquettes, steaks hachés, boulettes, lasagnes, moussaka, pâtes fourrées⁷⁶.

Tableau N° 6: Les producteurs les plus en vue, par secteur d'activité

Secteur productif	Entreprises
La filière céréales	Groupe public ERIAD, SIM, Metidji, Amor Benamor, Moula, Sosemie, Amour, la Belle, Chikhoun
Eaux et boissons	Castel, Fruitall, Hamoud Boualem, NCA Rouiba, Vitajus, Ifri, ABC Pepsi, N'Gaous, Toudja, La Belle...
Huile et corps gras	Cevital, COGB La Belle, Entreprise publique Cogral, Bellat, Almag, Mateg ...
Produits laitiers	Groupe public GIPLAIT, Soummam, Danone, Hodna, Trèfle, Tchén Lait.
Conserves fruits et légumes	Conserveries Benamor, conserveries Amour, conserveries SIM, Complexe industriel agroalimentaire Izdihar ...
Raffinage de sucre	Cevital, Cristal Union, Groupe Berrahal ...

Source : Agroligne N°103, Avril / Juin 2017.

2-2- Le poids des industries agroalimentaires dans l'économie nationale

En termes de richesses nationales, les IAA contribuent largement à la formation du produit intérieur brut par la valeur ajoutée qu'elles dégagent. Les IAA contribuent aussi à l'absorption du chômage par l'emploi qu'elles créent.

Pendant que les besoins alimentaires augmentent, la couverture de la demande par l'offre locale demeure très insuffisante. En effet, l'Algérie ne produit que 30% de ses besoins alimentaires. Elle connaît une dépendance vis-à-vis de l'étranger pour satisfaire la demande en céréales, les viandes, le lait, le sucre et les huiles.

Il s'agit ici d'évaluer à partir de certains indicateurs la place occupée par les IAA dans l'économie nationale, que ce soit en termes de la production industrielle, la valeur ajoutée ou l'emploi productif⁷⁷.

⁷⁵ Revue Agroligne, n°103, Op.cit, p.12

⁷⁶ Idem

⁷⁷ MEHADI Salem, «impact de la volatilité des prix internationaux d produits agricoles sur les industries agroalimentaires en Algérie, cas de cevital», Université 20 aout 1955 de skikda, p.176.

2-2-1- La part des IAA dans la production brute

Tableau N°7 : Répartition de la production brute par secteur d'activité en (2016)

En million de DA

Intitulé des secteurs d'activité	Total public	(%)	Total privé	(%)	Total national	(%)
- Eau et Energie	364 771,1	30,30	0	0	364 771,1	13,80
- Mines et Carrières.	51 000,2	4,23	4 315,3	0,30	55 315,5	2,10
- I.S.M.M.E	391 105,3	32,47	17 107,7	1,20	408 213	15,45
-Matériaux de construction	83 497,6	6,93	87 289,5	6,10	170 787,1	6,50
- Chimie, Caoutchouc, Plastique.	41 551,1	3,45	166 710,7	11,60	208 261,8	7,90
-Industries agroalimentaires	198 091,3	16,45	1 080 874,1	75,16	1 278 965,4	48,40
- Textiles, Confection.	4 474,9	0,37	49 277,9	3,40	53 752,8	2,03
- Cuirs et Chaussures.	1 184,7	0,10	5 480,3	0,40	6 665	0,25
-Bois, lièges et papiers.	24 884,2	2,10	22 804,8	1,60	47 689	1,80
- Industries Diverses.	43 890,1	3,60	4 111,4	0,28	48 001,5	1,8
Total	1 204 450,5	100	1 437 971,7	100	2 642 422,2	100

Source : www.ons. Dz.

Le tableau précédent montre que les IAA représentent respectivement 75,16 % et 16,45% de la production du secteur privé et public Cela dénote l'importance du secteur privé et le remodelage de l'économie algérienne, avec la domination du secteur privé dans ce type d'industrie. Cette situation est le résultat des réformes de libéralisation entreprises depuis le milieu des années 1990, qui ont modifié les structures de l'offre à travers une reconfiguration du tissu industriel en faveur du secteur privé.

Considérant l'ensemble des industries de transformation hors hydrocarbure, les IAA ont réalisé 48.40% de la production brute en, 2016 Alors, en termes de production brute des activités manufacturières hors hydrocarbure, les IAA occupent la première place.

2-2-2- La part des IAA dans la valeur ajoutée (VA)

Dans l'ensemble des industries de transformation hors hydrocarbure, les données du tableau N°8 montrent qu'en 2016, les IAA représentent 39.93% de la somme des valeurs ajoutées.

Cette part place les IAA en première position en termes de valeur ajoutée, ce qui confirme une autre fois l'importance de ce secteur sachant que la structure de la valeur ajoutée est l'un des meilleurs critères permettant de situer l'importance de chaque secteur d'activité.

Les IAA représentent 10.20 % et 68.80 % de la valeur ajoutée créées par les secteurs public et privé respectivement. La prépondérance du secteur privé apparaît clairement à travers ce critère.

Tableau N°8 : Répartition de la valeur ajoutée par secteur d'activité (en 2016)

En million de DA

Intitulé du secteur d'activité	Total public	(%)	Total privé	(%)	Total national	(%)
- Eau et énergie	180 182,4	37,5	0	0	180 182,4	18,46
- Mines et carrières	25 818,9	5,40	2 315,5	0,46	28 134,4	2,88
- ISMMEE	111 766,4	23,30	8 428,1	1,70	120 194,5	12,31
- Matériaux de construction	46 759,5	9,70	54 543,7	11,01	101 303,2	10,4
- Chimie, caoutchouc, plastique	15 236,7	3,20	57 983,4	11,70	73 220,1	7,50
- Industries agroalimentaires	48 805,3	10,20	340 776,7	68,80	389 582	39,93
- Textile confection	2 208,3	0,50	15 219,9	3,10	17 428,2	1,80
- Cuire et chaussures	384,3	0,10	2 451,5	0,50	2 835,8	0,30
- Bois, liège, papier	11 135,7	2,30	11 234,9	2,26	22 370,6	2,30
- Industrie diverse	38 123,7	7,90	2 340,6	0,47	40 464,3	4,14
Total	480 421,2	100	495 294,3	100	975 715,5	100

Source : www.ons. Dz.

2-2-3- La part des IAA dans l'offre d'emploi

Le taux d'occupation en 2015 est de l'ordre de 26,4 %, soit une population active occupée de 10 594 000 personnes, constituée de 81,7% d'hommes et 18,3% de femmes. Selon le secteur d'activité, le tableau ci-après montre que l'agriculture et l'industrie (essentiellement les IAA) emploient respectivement 8,7 % et 13 % de la main d'œuvre totale.

Tableau N°9 : Répartition de la population occupée selon le secteur d'activité de l'établissement, le sexe

(En milliers)

Secteur d'activité	Population occupée (année 2015)			
	Masculin	Féminin	Total	En %
Agriculture	866	52	918	8,7
Industrie	1028	349	1377	13,0
B.T.P	1741	35	1776	16,8
Commerce/Services/Administration	5026	1498	6524	61,6
TOTAL	8660	1934	10595	100

Source : www.ons.dz (consulter le 06/11/2017 à 13 :58).

2-3- Les échanges extérieurs de produits agroalimentaires

La situation de dépendance des IAA vis-à-vis de l'extérieur est le résultat de l'incapacité de la production nationale à satisfaire la demande locale en produits alimentaires (notamment avec l'explosion démographique), et la stagnation des rendements. Le volume des importations dépend à la fois, de la production nationale agricole réalisée et de la rente pétrolière, ce qui accentue davantage la vulnérabilité de la sécurité alimentaire du pays⁷⁸.

2-3-1- Les importations

Au cours des années 2015 et 2016, les industries agroalimentaires représentaient respectivement environ 17.88 % et 17.43 % de la valeur totale des importations, (soit en valeur 7 Milliards de dollars en 2015 et 6.1 Milliards de dollars en 2016), L'évolution annuelle 2015/2016 est reprise dans le tableau ci-après :

Tableau N°10 : Importation par groupe de produit, période 2015/2016

En millions USD

Groupes de produits	Neuf mois 2015		Neuf mois 2016		Evolution (%)
	Valeur	Struc %	Valeur	Struc %	
Biens alimentaires	7054	17,88	6114	17,43	-13,33
Biens destinés à l'outil de production	12 069	30,58	10 865	30,97	-9,98
Biens d'équipements	13 744	34,86	11 907	33,94	-13,37
Biens de consommation non alimentaire	6 595	16,71	6 198	17,67	-6,02
Total générale	39 462	100	35 084	100	-11,09

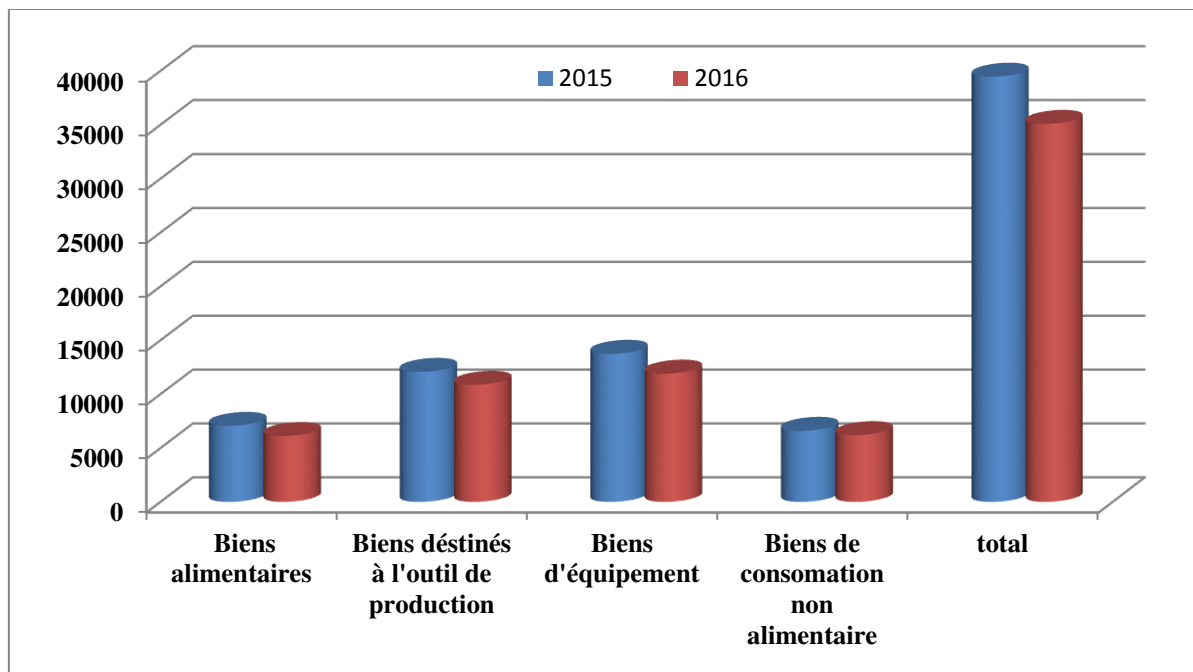
Source : www.ladouane.

⁷⁸ MEHADI Salem, *Op.cit*, p. 177.

Afin de mieux illustrer l'évolution des importations nationales durant la période analysée, nous pouvons représenter les données du tableau précédent dans la figure N°4.

Figure N°4 : Importations par groupes de produits période 2015/2016

En millions USD



Source : Réalisé par nous même à partir des informations collectées du tableau N °10.

Tableau N°11 : Les principaux produits agroalimentaires importés (2015-2016)

En millions USD

Principaux produit	Neuf mois 2015		Neuf mois 2016		Evolution (%)
	Valeurs	Struc %	Valeurs	Struc %	
Céréales, semoules et farines	2 636,87	37,38	2 128,47	34,81	-19,28
Laits et produits laitiers	979,34	13,88	737,31	11,90	-25,73
Sucres et sucreries	588,09	8,34	678,21	11,09	15,32
Café et thé	290,70	4,12	297,47	4,87	2,33
Légumes secs et autres	231,67	3,28	206,85	3,38	-10,71
Viandes	211,93	3,00	185,19	3,03	-12,62
Sous Total	4 938,60	70,01	4 223,50	69,08	-14,48
Total du Groupe	7 054	100	6 114	100	-13,33

Source : www.ladouane.dz.

Pour l'année 2015, les produits agricoles les plus importés sont : les céréales, semoules et farines (37,38%), le lait et dérivés (13,88%), le sucre (8,34%), café et thé (4,12%), les légumes secs (3,28%), et enfin les viandes (3,00%).

Pour l'année 2016, les produits agricoles les plus importés sont : les céréales, semoules et farines (34,81%), le laits et dérivés (11,90%), le sucre 11,90(%), café et thé (4,87%), les légumes secs (3,38%), et enfin les viandes (3,03%).

2-3-2) Les exportations

La part des exportations agroalimentaires dans les exportations totales sont négligeables même si elle commence, ces dernières années, d'enregistrer quelques améliorations

Pour l'année 2015/2016, les exportations réalisées par le groupe «biens alimentaires» représentait une part de 1,04 % du total des exportations, soit en valeur absolue 208 millions de Dollars US.

Tableau N°12 : Les principaux produits (hors hydrocarbures) exportés (2015-2016)**En millions USD**

Principaux produits	Neuf mois 2015		Neuf mois 2016		Evolution %
	Valeurs	Struc %	Valeurs	Struc %	
Engrais minéraux ou chimiques azotes	231,21	16,02	288,90	23,09	24,95
Huiles et autres produits provenant de la distillation des goudrons	394,45	27,34	283,61	22,67	-28,10
Ammoniacs anhydres	385,52	26,72	257,56	20,59	-33,19
Sucres de canne ou de betterave	127,00	8,80	142,93	11,43	12,54
Phosphate de calcium	68,86	4,77	53,26	4,26	-22,65
Alcools acycliques	23,52	1,63	28,83	2,30	22,58
Dattes	26,81	1,86	24,72	1,98	-7,80
Hydrocarbures cycliques	37,86	2,62	23,27	1,86	-38,54
Fils, cables et autres conducteurs isolés	0,03	-	16,91	1,35	-
Hydrogene et gaz rare	21,18	1,47	15,46	1,24	-27,01
Sous total	1316,44	91,23	1135,45	90,76	-13,75
Total du groupe	1443	100	1251	100	-13,31

Source : www.ladouane.dz.

Section 03 : Les atouts et handicaps des IAA en Algérie

L'agroalimentaire est, et demeure, un secteur vital pour l'économie algérienne car il est adossé à un secteur stratégique, l'agriculture en l'occurrence. Les industries agroalimentaires constituent les piliers de développement économique du pays, elles jouent un rôle prépondérant dans le développement du secteur agricole, elles constituent l'un des principaux débouchés pour l'agriculture industrielle⁷⁹.

⁷⁹ KEHAL, SIHEM. (2011), «Les stratégies de développement des entreprises agroalimentaires algériennes», Thèse de Magister, Sciences Agronomiques, Alger : Ecole Nationale Supérieure Agronomique El-Harrach, p12

L'agriculture algérienne demeure encore faible et se trouve dépendante vis-à-vis de l'extérieur, et ce pour la satisfaction des besoins alimentaires de la population et l'approvisionnement des industries de transformation.

En effet, l'une des caractéristiques structurelles des filières agroalimentaires en Algérie est qu'elles sont faiblement intégrées, particulièrement en amont. A l'instar des équipements industriels nécessaires au processus de production, les intrants utilisés par les entreprises agroalimentaires sont constitués principalement de matières premières importées⁸⁰.

Les ménages algériens consacrent en moyenne 42 % de leurs dépenses à l'alimentation cependant, 75 % des besoins alimentaires sont satisfaits par l'importation. Bien que l'Algérie dispose d'importants atouts et potentialités agricole. Une demande massive avec une insuffisance de la production agricole fait de l'Algérie le premier pays importateur africain des produits alimentaires.

Cette situation suscite des craintes quant à la sécurité alimentaire du pays, d'où l'importance d'une démarche stratégique visant à développer les industries agroalimentaires et à assurer l'autosuffisance alimentaire⁸¹.

A cet effet, une attention particulière fut accordée au développement de secteur agroalimentaire, par les pouvoirs publics à travers, notamment, l'adoption et la mise en application, au cours de ces dix dernières années, de différentes politiques et stratégies, ces dernières visent à repositionner le rôle moteur de ce secteur dans la sphère économique du pays par, tout d'abord, une meilleure intégration en amont et en aval de ces activités et par une amélioration qualitative et quantitative de sa compétitivité face à une concurrence de plus en plus rude .

« L'appui à cette industrie se fait à travers « la Politique de Renouveau Agricole », lancée en 2008 et qui s'étendra jusqu'en 2025, et « le plan de développement des industries agroalimentaires » lancé en 2010.

Ce plan se base sur le renforcement des capacités humaines et l'assistance technique aux producteurs afin d'encourager les filières prioritaires et développer les zones difficiles comme les montagnes, les steppes et le Sahara »⁸².

⁸⁰ MEHADI, Salem, *Op.cit*, p175.

⁸¹ TOUARI, Sihem, *Op.cit*, p1.

⁸² Revue Agroligne N°103, *Op.cit*, p 6.

3-1 La situation du secteur agroalimentaire en Algérie

En Algérie, pays à vocation agricole, mais situé en zone de stress hydrique, le développement des IAA (industries agroalimentaires) revêt une importance capitale pour valoriser au mieux les produits et en limiter les pertes.

3-1-1 Etat des lieux

Les industries agroalimentaires sont totalement déconnectées de l'amont agricole. Certaines filières présentent, en outre, des surcapacités de transformation (raffinage d'huiles et sucre, transformation des céréales, industrie des boissons).

Si l'IAA représente l'un des moteurs de croissance, notamment pour les secteurs des céréales, du lait, des conserves, des corps gras et des boissons, le pays n'a pas réussi à assurer son autosuffisance alimentaire ; il affiche une balance commerciale déficitaire, et est devenu le premier importateur africain de denrées alimentaires. L'Algérie est classée comme le plus grand importateur et le plus faible exportateur des pays méditerranéen⁸³.

3-1-2- Problématique des industries agroalimentaires

Dans les pays développés, les innovations apportées, tant sur le plan organisationnel que sur le plan des formes matérielles de l'échange des produits et des informations, ont permis de diminuer les coûts des produits alimentaires, d'améliorer leurs qualités, et de répondre aux besoins des populations en termes quantitatifs et qualitatifs.

En revanche, dans les pays en développement, l'évolution des filières et celle des modes de consommation urbains n'ont pas toujours été accompagnées d'une transformation des formes d'organisation des échanges. Le développement des filières agro-alimentaires est souvent fondé sur des circuits plus ou moins archaïques.

En Algérie, plus particulièrement, l'allongement de la chaîne agroalimentaire pour la plupart des produits s'est traduit par des "désajustements", des distorsions et de multiples contraintes qui entravent le fonctionnement des filières. La productivité agricole, malgré des progrès pour quelques produits, n'a pas connu les améliorations exigées par la forte progression de la demande alimentaire.

La production agricole et alimentaire n'a pas réussi à suivre l'évolution de la demande alimentaire tirée par le croît démographique, et l'apparition de nouvelles exigences de consommation⁸⁴.

⁸³ Horri Khelifa, DAHANE Azeddine, MAATOUG Mhamed, « Problématique du développement des industries agroalimentaires en Algérie, Université de Tiaret, Algérie, p.218.

⁸⁴ *Idem*, p.219.

L'une des conséquences de ce désajustement réside dans l'extraversion de l'économie agro-alimentaire. Face à la stagnation de la productivité agricole, et afin d'assurer la couverture de cette demande croissante, l'Algérie a dû développer l'industrie de transformation et importer des quantités, sans cesse croissantes, de produits agricoles, soit bruts, soit transformés.

Cette intégration au marché mondial s'est caractérisée et aggravée par une dépendance accrue vis-à-vis des pays développés. Celle-ci a revêtu plusieurs formes à différents niveaux des filières agro-alimentaires.

Les filières agroalimentaires sont caractérisées par l'insuffisance des mécanismes d'intégration. L'organisation et la coordination des secteurs de production agricole, de transformation et de distribution sont mal assurées. Cette intégration agro industrielle constitue une problématique majeure des filières agro-alimentaires en Algérie.

3-1-3- Des atouts physiques et économiques indéniables mais aussi des handicaps

Les atouts et les handicaps sont présentés comme suit⁸⁵ :

3-1-3-1- Les atouts

- L'agriculture se pratique dans des zones bioclimatiques diverses (productions variées et la précocité pour certains produits maraîchers).
- Les conditions climatiques et environnementales saines se prêtent au développement de l'agriculture biologique.
- L'importance du marché intérieur (près de 40 millions de consommateurs) et la proximité du marché européen représentent un atout non négligeable.
- Le secteur agricole dispose de compétences en technicité et d'une main d'œuvre qualifiée.
- La profession est organisée autour des chambres d'agriculture dans chaque wilaya (dénomination des régions administratives en Algérie), d'associations professionnelles et d'organisations interprofessionnelles par filière (céréales, lait, fruits et légumes, aviculture etc.).

3-1-3-2- Agriculture algérienne souffre de sérieux handicaps

Les handicaps de l'agriculture algérienne se résument comme suit

- Problème foncier : incidences négatives du régime successoral sur la structure des exploitations, protection insuffisante et urbanisation rampante.
- Inorganisation et faible technicité des producteurs.

⁸⁵ Horri Khelifa, DAHANE Azeddine, MAATOUG Mhamed , *Op.cit*, p.220.

- Absence de logique d'entreprise au niveau des exploitations agricoles.
- Organisation de la commercialisation des productions restant à construire.

3-2- Caractéristiques de l'industrie agroalimentaire

Les caractéristiques du secteur agro-alimentaire peuvent être résumées de la manière suivante :

- Les industries agroalimentaires dans notre pays sont, en fait, déconnectées de l'amont agricole et encore trop peu présentes, particulièrement dans les territoires ruraux.
- Elles intègrent trop faiblement les productions nationales et sont fortement dépendantes de l'importation de matières premières et de la grande majorité des intrants.
- Les industries agroalimentaires sont orientées vers le marché local et totalement déconnectée du marché extérieur, elles sont marquées par un faible degré d'intégration verticale en amont et en aval, l'absence d'intégration des méthodes modernes d'organisation et de management ;
- Les industries agro-alimentaires jouent présentement un rôle primordial dans le système alimentaire du pays mais ne participent que marginalement à l'amélioration de la sécurité alimentaire du pays ;
- Une faible compétitivité ;
- Un secteur pénalisé par une absence de régulation du marché ;
- absence ou faiblesse des organisations professionnelles ou interprofessionnelles ;
- Handicapée par l'absence de stratégie globale et de cohérence (nombreux cas de surcapacités).
- Asphyxiée par les nombreux cas de concurrence déloyale qui déstructurent les entreprises crédibles.
- Freinée par la faible structuration des professions

L'industrie agroalimentaire constitue un secteur important, à la fois par son poids, en termes socioéconomiques, et par ses effets d'entraînement. Il est maintenant admis que c'est l'aval qui est la locomotive du développement du secteur agricole, rôle que l'industrie de transformation devra pouvoir assumer pour la promotion, la réhabilitation et le développement des activités agricoles.

Sur le plan international, on observe depuis quelques années, une progression constante de l'industrie agroalimentaire dans la consommation internationale.

Ainsi, les produits transformés représentent aujourd'hui plus de 75% du marché agroalimentaire mondial, contre 50% dans les années 80. Avec l'ouverture du marché, cette tendance commence à s'installer sur le marché algérien.

La production des fruits et des légumes s'est développée à un niveau tel, qu'elle a acquis les capacités quantitatives et qualitatives pour s'imposer à l'exportation, surtout pour les primeurs. Cependant une mise à niveau de la production nationale est nécessaire notamment, en termes de normalisation (calibrage, conditionnement et présentation).

L'incapacité de l'appareil national de production a suscité une offre à l'exportation, actuellement préoccupante, malgré les multiples tentatives de relance.

Il s'agira, à l'avenir, d'explorer d'autres pistes et prendre des mesures en amont du secteur productif, pour améliorer l'offre à l'exportation et asseoir une compétitivité de nos entreprises sur les marchés extérieurs.

La grande distribution est le principal client et débouché pour les filières agroalimentaires : les unités ayant accès à ce type de marché seront confrontées au départ, à une série de contraintes et d'exigences de la part de la grande distribution : pression sur les prix, mise en concurrence, exigences de régularité des qualités et des quantités, imposition de cahiers des charges, évolutions qui globalement, les conduisent à un important travail de mise aux normes des procédés et des produits.

Ces contraintes contribueront d'une manière efficace à la mise à niveau de nos opérateurs dans le secteur de l'agroalimentaire.

Malgré des performances intéressantes sur le plan technique, organisationnel et économique, les filières agroalimentaires restent vulnérables du fait de l'irrégularité de l'offre.

La saisonnalité de la production se répercute sur les niveaux d'approvisionnement, et sur les prix du marché. La sécurisation de ces filières passe par la mise en place d'arrangements contractuels pour stabiliser les variations de l'offre, la réduction des coûts de production, l'organisation des acteurs et l'amélioration de son environnement institutionnel.

Les systèmes de commercialisation sont inadaptés, et sont plus orientés vers la spéculation d'où, la nécessité de susciter le développement d'une stratégie d'implantation de grandes centrales d'achat et de plateformes logistiques. Celles-ci devraient permettre d'améliorer l'approvisionnement des marchés en fruits et légumes frais et produits transformés, ainsi que d'accroître la compétitivité sur les marchés locaux et internationaux.

L'avenir des marchés de fruits et légumes semble s'orienter vers une transformation en pôles agroalimentaires devant être fournisseurs de services, capables d'opérer avec des modes de transport adéquats, de pouvoir gérer la chaîne du froid et de s'adapter aux exigences d'information et de traçabilité des produits.

Le contexte actuel est par ailleurs marqué par une forte progression de la demande internationale en produits agrobiologiques⁸⁶.

3-3- Le développement du secteur d'agroalimentaire en Algérie

Le secteur des industries agroalimentaires est en constante mutation ces dernières années en Algérie, en raison notamment de l'impact non négligeable des premiers résultats obtenus dans le cadre du plan national du développement agricole et rural (PNDAR), mis en œuvre par le ministère de l'agriculture et du développement rural (MADR). Les filières arboricoles fruitières, devraient aboutir à une croissance très sensible des productions, qui offrira des opportunités nouvelles pour l'appareil de transformation.

Le développement du secteur agricole et agroalimentaire est un enjeu majeur pour l'Algérie aux niveaux économique, politique et social. Sur le plan intérieur, il emploie actuellement 1,6 million de personnes, soit 23% de la population active ; il s'agit de la deuxième industrie du pays, après celle de l'énergie. Les ménages algériens consacrent en moyenne 45% de leurs dépenses à l'alimentation.

La distribution des produits s'effectue principalement à travers des supérettes ou des épiceries. Les moteurs des secteurs agricoles et agroalimentaires sont les filières céréalières et laitière, les conserveries, l'huile, les eaux minérales et le raffinage du sucre. En amont des industries agroalimentaires, on recense en Algérie plus d'un million d'exploitations agricoles couvrant plus de 8,5 millions d'hectares de terres arables, exploitées par l'arboriculture (41%), de les cultures maraîchères (26%) et les grandes cultures (33%), principalement céréalières⁸⁷.

Le développement du secteur agro-alimentaire devrait donc s'appuyer sur un développement parallèle du secteur de l'agriculture, qui devra évoluer vers une agriculture économique avec de véritables exploitations agricoles intensives et de grandes tailles ; d'où la nécessité d'accélérer la mise en place des textes d'application à la loi d'orientation agricole devant faciliter l'accès au foncier agricole et recomposer l'espace rural (remembrement).

⁸⁶ Horri, Khelifa. DAHANE, Azeddine. MAATOUG, Mhamed, *Op.cit*, p.223.

⁸⁷ AISSAOUI, Sabrina, (2009), « La filiere agroalimentaire en Algerie », Fiche de synthese, ubifrance, p.1.

L'objectif algérien est de réduire la dépendance vis-à-vis de l'étranger, en veillant à ce que le marché intérieur soit suffisamment approvisionné et à des prix acceptables.

Les IAA ont une grande importance parce qu'elles visent à assurer la sécurité alimentaire du pays, mais aussi parce que l'agriculture et les IAA emploient près de 23 % de la population active et contribuent pour 13 % au PIB de l'Algérie⁸⁸.

Les IAA représentent au moins 17 000 entreprises et génèrent plus de 140000 emplois mais le secteur exporte très peu, malgré le potentiel pour certains produits. Pour y arriver, l'industrie doit continuer à se développer, à se moderniser et à améliorer ses standards.

La rentabilité des entreprises agroalimentaires surtout celles qui transforment les fruits et les légumes est tributaire et dépendante de la régularité et du niveau de la production pour dégager des excédents de production.

Cependant les partenariats peuvent se réaliser entre producteurs et transformateurs : production à la demande et régulière. Cette forme permettra aux transformateurs d'établir des calendriers de travail et de pouvoir faire des combinaisons Fruits et Légumes.

Pour le développement de l'industrie agroalimentaire, l'effort à fournir particulièrement par l'agriculture portera essentiellement sur les actions suivantes⁸⁹ :

- Réorganiser le secteur productif agricole.
- Faciliter le financement des programmes de production.
- Assister les agriculteurs à produire des fruits et légumes selon le calendrier de transformation élaborés par les entreprises agroalimentaires.

Dans cette optique, l'Algérie a mis en place plusieurs dispositifs visant à développer le système agroalimentaire tel que, le plan national de développement agricole et rural (PNDAR) en 2002, et le plan national d'appui aux industries agroalimentaire (PNIDAA) en 2010, ensuite, le nouveau schéma directeur agricole dénommé « politique de renouveau agricole et rurale » jusqu'en 2025.

3-3-1- Le plan national de développement agricole et rural (PNDAR)

Parallèlement à la création du ministère délégué en charge du développement rural en 2003, le Programme Nationale de Développement Agricole et Rural est élaboré, avec outre la relance de l'économie agricole, la mise à niveau et la modernisation des exploitations agricoles, un objectif de revitalisation et de développement local des espaces ruraux, tout en veillant à la préservation des ressources naturelles.

⁸⁸ RECHAM, Halim, *Op.cit*, p.4.

⁸⁹ [www. Realagro.com/développement](http://www.Realagro.com/développement) –de l'agroalimentaire-en-Algérie. Consulté le 22/07/2017.

Parmi les outils privilégiés du développement rural, les Projets de Proximité de Développement Rural Intégrés (PPDRI) ont été mis en place pour renforcer les actions de développement local (infrastructures, santé, éducation...) ⁹⁰.

Le PNDA a été élargi en 2002 pour intégrer l'appui au monde rural et a par conséquent été renommé Programme national de développement agricole et rural (PNDAR). Une nouvelle étape a ainsi été franchie. Avec le PNDAR, des objectifs plus larges ont été définis pour inclure la consolidation de la contribution à la sécurité alimentaire ; la valorisation de toutes les ressources disponibles et la protection de l'environnement. Ces objectifs élargis ont aussi inclus l'amélioration des services agricoles dans les zones rurales ainsi que le soutien aux populations rurales les plus pauvres dans le souci d'améliorer la situation des populations en difficulté.

Une importance particulière a été donnée au soutien à l'investissement en faveur des initiatives privées en prenant l'exploitation agricole comme cible privilégiée en tant qu'entité créatrice de richesse, ainsi qu'en faveur des zones intérieures (sud, hauts plateaux, montagnes). Les activités et les initiatives prises dans le cadre du PNDAR ont été conçues pour être en cohérence avec le concept de développement durable. Elles devaient donc être économiquement rentables, socialement acceptables et durables du point de vue de l'environnement ⁹¹.

3-3-2- plan national d'appui aux industries agroalimentaire (PNIDAA)

Afin de remédier aux difficultés auxquelles se heurte la filière agroalimentaire en Algérie, et pour inciter cette dernière à jouer son rôle comme locomotive du développement agricole, un plan de relance concerté des activités a été mis en œuvre fin 2010 jusqu'à 2014 dans le cadre du plan national d'appui aux industries agroalimentaire (PNIDAA). Ce dernier préconise la création de quatre (04) technopoles agroalimentaires dans les wilayas de Blida, Mostaganem, Adrar, Sétif ⁹².

Le gouvernement a expliqué Les objectifs du Plan ⁹³ : Le premier d'entre eux consiste à améliorer l'offre nationale de produits agricoles transformés pour faire face à l'importation massive de produits étrangers. Il s'agit ensuite d'améliorer la compétitivité industrielle de nos entreprises et de créer la richesse et de l'emploi ».

⁹⁰ Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de forêt, (2014) « Les politiques agricoles à travers le monde quelques exemples », Paris, p03.

⁹¹ Ministère de l'agriculture et du développement rural, (2012) « Le nouveau agricole et rural en marche », Biskra, p05.

⁹² TOUARI, Sihem, *Op.cit*, p05.

⁹³ <http://www.econostrum.info>.

Ce plan vise également à densifier le tissu industriel des IAA à travers la création de 500 entreprises au sein de quatre agropoles alors que 100 000 emplois verront le jour sur la période 2010-2014. Selon les estimations officielles, la contribution des industries agroalimentaires dans le PIB industriel devrait passer de 50% en 2009 à 60% en 2014.

Enfin, les pouvoirs publics travaillent dans la perspective de multiplier par dix les exportations de produits agroalimentaires d'ici 2014.

3-3-2-1-Les technopoles agroalimentaires pour stimuler le secteur agroalimentaire en Algérie

Un technopole ou un parc scientifique est une initiative qui assure un partenariat entre des organisation de recherche- développement et le monde de la production, avec l'appui des pouvoirs publics, généralement locaux, pour accroître la compétitivité des territoires et des entreprises concernées.

3-3-2-1-1- Notion de technopoles

Le technopole est une communauté structurée dédiée au développement de l'innovation, c'est- à-dire, un parc scientifique situé dans un environnement urbain. Généralement, un technopole rassemble dans un lieu unique ou sur toute une région les composants nécessaires à la réalisation de l'innovation : universités, organismes de recherche et entreprises.

Cependant, cette initiative repose la plupart du temps sur une impulsion et un objectif à long terme développés par les dirigeants d'une communauté.

Les contraintes immatérielles (énergie mise dans le projet, connaissances scientifiques, consensus social, esprit d'entreprise) sont aussi importantes que les éléments matériels (infrastructures « en dur », équipement technologie, investissement dans la R&D). Cette dualité révèle les défis liés à la mise en place d'un technopole.

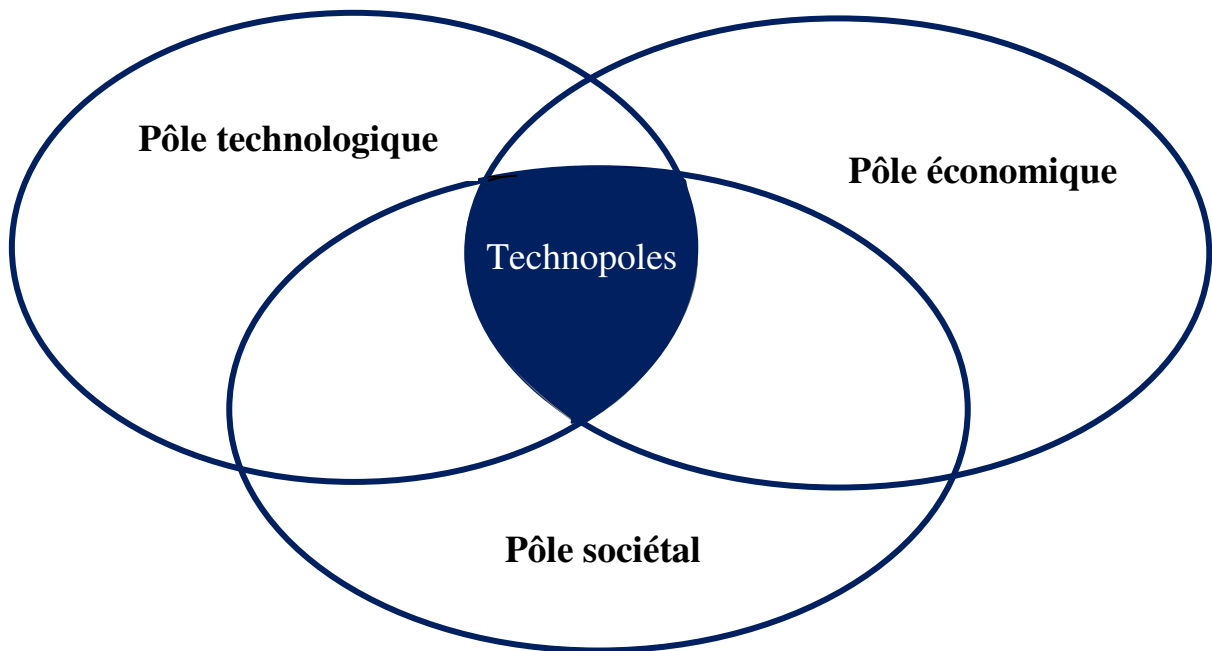
Dans ce même ordre d'idées, un technopole est souvent désigné par l'appellation pôle de compétitivité, car le but de tout technopole est de développer une compétitivité territoire.

En fait, cette notion de technopoles accorde une importance majeure à la nécessité de la coordination de l'ensemble des acteurs, en visant un renforcement de l'organisation en réseaux créateurs de valeur, à partir de dynamiques locales. Il s'agit de promouvoir un dispositif permettant une appropriation des savoirs et leurs diffusions, à travers un partenariat entre des organisations de recherche et développement (R&D), les entreprises et les pouvoirs publics pour accroître la compétitivité des territoires et des entreprises concernées.

3-3-2-1-2- Les conditions de réussite des technopôles

Pour réussir, les technopôles doivent intégrer des activités sociétales, économiques et technologiques résumées dans la figure ci-dessous. L'intersection de ces trois activités est synonyme de technopôles offrant les meilleures conditions initiales et une complémentarité entre le local et le global.

Figure N° 5 : Les facteurs clés de succès des technopôles



Source : Réalisé par nous-même.

3-3-2-1-3- Les avantages procurés par les technopôles

Plusieurs arguments militent en faveur de la création et du développement de la culture technopolitaine. Trois éléments importants peuvent être avancés pour justifier l'avantage procuré par les technopôles :

- **Des gains de productivité**

Sont obtenus grâce à l'accès à des inputs de meilleure qualité et des prix plus faibles et à des facteurs de production plus adaptés. La diminution des prix des inputs est obtenue grâce à la réduction des coûts de transaction au sein des technopôles et à des pratiques d'achat groupés. Les mécanismes de marché sont facilités par la communauté d'intérêts, la confiance qui règne au sein des technopôles, la complémentarité entre entreprises permet des économies d'échelle. Des facteurs de production plus efficaces (travail, équipement, ...) sont accessibles grâce à la masse critique des entreprises qui les requièrent.

- **Le degré d'innovation des entreprises**

Il est amélioré grâce notamment à l'interaction entre clients et fournisseurs, ce qui favorise le développement d'innovations tirées par le marché. De plus, la présence des centres de recherche et des universités dans les technopôles, permettra un meilleur accès aux sources de connaissances et aidera par la suite les entreprises à innover constamment. Enfin, la spécialisation favorise la disponibilité d'une main d'œuvre qualifiée pour les activités du technopôle.

- **La création de nouvelles entreprises**

Elle est favorisée par l'existence d'une meilleure information sur les opportunités de marché et une vision claire du technopôle et de son potentiel de développement. La recherche de financement de départ peut être facilitée par l'existence d'une expertise et de ressources adéquates dans le technopôle, pour l'évaluation des risques encourus par de nouvelles entreprises.

3-3-2-2- Les technopôles agroalimentaires en Algérie

Le concept de technopôle est particulièrement adapté au secteur agroalimentaire, dont la production est bien ancrée dans les territoires ; en outre il présente un contexte économique favorable à un tel projet, et constitue un champ d'action multisectoriel et multidisciplinaire propice à un maillage des activités.

La création des technopôles agroalimentaires s'inscrit dans le cadre du Plan National d'Appui aux Industries Agroalimentaires, qui repose sur la réalisation de diagnostics stratégiques de toutes les filières ; la promotion des territoires à haut potentiel ainsi que la mutualisation et la mise en réseau des entreprises en vue d'une intégration totale de toutes les activités liées aux industries agroalimentaires. La démarche technopolitaine prévue dans le secteur agroalimentaire a essentiellement pour objectifs de :

- L'accroissement sensible de la contribution des industries agroalimentaires dont la part dans le PIB passera de 50 % actuellement à 60 % en 2014 ;
- Densifier le tissu des industries agroalimentaires, avec objectif de création de 500 entreprises au sein de technopôles entre 2010 et 2014, chaque entreprise disposant à échéance d'une moyenne de 200 travailleurs, soit une création globale de 100.000 emplois à 2014 ;

- Intégration de la production nationale et substitution aux importations : les technopôles agroalimentaires en facilitant l'interfaçage agriculture, industrie, commerce auront pour rôle de trouver l'ajustement optimal entre la production de matières premières assurées par le secteur agricole et les exigences des consommateurs en termes de caractéristiques et de prix des produits ;
- Procurer un environnement administratif propice et faire face aux lourdeurs administratives en intégrant les collectivités locales comme un acteur important du technopôle ;
- Renforcer les compétences managériales et qualifier les ressources humaines : l'objectif visé est de relever le niveau d'encadrement des entreprises du secteur agroalimentaire de 5 à 10 % à l'horizon 2014. Cet objectif peut être concrétisé grâce aux technopôles qui favorisent la collaboration entre les entreprises et les universités ;
- Par la création de technopôles agroalimentaires, l'Algérie espère aussi renforcer le rôle des universités et des centres de recherche dans l'appui à l'innovation dans le secteur agroalimentaire, et inciter le transfert des connaissances à travers la collaboration entre entreprises, ce qui constitue un facteur de développement et de compétitivité ;
- Mettre à niveau aux normes ISO un nombre de 500 entreprises relevant des industries agroalimentaires, dont 200 certifiées « ISO 22000 » éligibles aux opérations d'exportation, de multiplier par 10 les exportations des industries agroalimentaires à l'horizon 2014.

3-3-3- Politique de renouveau agricole et rurale (de 2009 jusqu'en 2025)

Dans l'optique d'une plus grande sécurité alimentaire, voire de l'autosuffisance, les autorités algériennes ont récemment mis en place la « Politique du Renouveau Agricole et Rural », avec pour priorités l'augmentation de la production des produits de grande consommation, l'accroissement des rendements et la diminution de la dépendance extérieure. Cette politique vise notamment à une meilleure interactivité entre les filières de production et les filières de transformation, ces dernières étant déjà au stade industriel⁹⁴.

La Politique de renouveau agricole et rural réaffirme l'objectif fondamental poursuivi par les politiques agricoles qui se sont succédées depuis 1962, à savoir le renforcement durable de la sécurité alimentaire nationale tout en mettant l'accent sur la nécessité de transformer l'agriculture en véritable moteur de la croissance économique globale. Ce défi passe inévitablement par la recherche de changements significatifs à moyen terme des bases structurelles à même d'assurer la sécurité alimentaire.

⁹⁴ AISSAOUI Sabrina, *Op.cit*, p.2.

La stratégie adoptée consiste à réduire les vulnérabilités, à développer les atouts grâce à une forte implication des différents acteurs privés et publics et à promouvoir l'émergence d'une nouvelle gouvernance de l'agriculture et des territoires ruraux.

Au lancement de la politique, le gouvernement a indiqué que l'agriculture doit se transformer en véritable moteur de la croissance économique globale grâce à une intensification de la production dans les filières agroalimentaires stratégiques et grâce également à la promotion d'un développement intégré de tous les territoires ruraux. A cet effet un certain nombre d'engagements avaient été pris selon les axes suivants :

- Une agriculture au service de la croissance, de la sécurité alimentaire et de la sécurité nationale ;
- Un cadre législatif et réglementaire plus adapté aux exigences du nouveau contexte ;
- Des acteurs mieux mobilisés et plus impliqués ;
- Une mise à niveau et un développement conséquents de l'agro-industrie en amont et en aval ;
- Une régulation économique efficace ;
- Un appareil d'encadrement et de recherche-développement plus performant ;
- Une commercialisation assurant une meilleure valorisation de la production ;
- Une mobilisation et une valorisation durables de la ressource hydrique ;
- Un renforcement nécessaire de la fonction de contrôle ».

3-3-3-1- La politique de Renouveau Agricole et Rural

La politique de Renouveau Agricole et Rural repose sur trois piliers complémentaires:

- Le Renouveau Agricole ;
- Le Renouveau Rural ;
- Le Programme de Renforcement des Capacités Humaines et de l'Appui Technique aux producteurs (PRCHAT).

3-3-3-1-1- Le Renouveau Agricole

Trois grands types d'actions⁹⁵ :

- Lancement de programmes d'intensification et de modernisation qui visent l'accroissement de la production et de la productivité ainsi que l'intégration de 10 filières prioritaires : céréales, lait cru, légumes secs, pomme de terre, oléiculture, tomate industrielle, arboriculture, phoeniciculture (culture du palmier dattier), viandes rouges et aviculture.

⁹⁵ Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de forêt, *Op.cit*, p.03.

- mise en place d'un système de régulation des marchés (SYRPALAC) avec deux objectifs : d'une part, sécuriser et stabiliser l'offre de produits de large consommation (céréales, lait, huiles, pommes de terre, tomates, viandes) et d'autre part assurer une protection du revenu des agriculteurs.
- Mesures d'incitation et de sécurisation de l'activité agricole: crédit de campagne sans intérêt (RFIG), renforcement du crédit leasing pour l'acquisition de machines et matériels agricoles, dispositif d'assurance contre les baisses de rendement et les calamités agricoles (FGCA), renforcement de la mutualité rurale de proximité, soutien des organisations professionnelles et interprofessionnelles, meilleure adaptation des mécanismes de soutien et des circuits d'approvisionnement en intrants, et effort de sécurisation foncière.

3-3-3-1-2- Le Renouveau Rural

Le programme du Renouveau Rural⁹⁶ a pour objectif le développement harmonieux, équilibré et durable des territoires ruraux. Il met en avant l'idée selon laquelle il n'y a point de développement sans intégration à la base des interventions et sans une mutualisation des ressources et des moyens, à travers la mise en œuvre de projets de proximité de développement rural intégré (PPDRI), pris en charge par les acteurs locaux.

En mettant l'accent sur la décentralisation et la responsabilisation des acteurs au niveau local et sur le développement rural participatif, le pilier du renouveau rural se situe délibérément dans le cadre de la réforme de l'Etat, de la démocratisation de la société, de la bonne gouvernance des territoires ruraux et du processus de décentralisation conduit dans le pays. Il prend en compte les objectifs économiques et sociaux en matière d'emploi, de revenu et de stabilisation des populations tout en s'inscrivant dans les lignes directrices du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT 2025).

Plus large dans ses objectifs et dans sa portée que le renouveau agricole, le renouveau rural cible tous les ménages qui vivent et travaillent en milieu rural et particulièrement ceux habitant les zones où les conditions de vie et de production sont les plus difficiles (montagnes, steppes, Sahara).

Le Renouveau Rural implique les nombreux acteurs locaux (collectivités locales, associations et organisations professionnelles, exploitants agricoles, entreprises non agricoles, artisans, services techniques et administratifs, institutions de formation et de crédit... etc.).

⁹⁶ Ministère de l'agriculture et du développement rural, *Op.cit*, p.05.

Bien que l'agriculture soit demeurée une composante forte de l'activité économique des zones rurales, le Renouveau rural élargit son champ d'application aux autres secteurs d'activités en milieu rural (artisanat, eau potable, électrification, valorisation du patrimoine culturel, etc.), en promouvant l'inter-sectorialité.

Enfin, il veille par les activités qu'il soutient, à traduire dans la réalité, le concept de gestion durable des ressources naturelles et la prise en charge des actions sur le terrain par les acteurs locaux : protection des bassins versants, gestion et protection des patrimoines forestiers, lutte contre la désertification, protection des espaces naturels et des aires protégées, et mise en valeur des terres.

3-3-3-1-3- Le Programme de Renforcement des Capacités Humaines et de l'Assistance Technique (PRCHAT)

Ce troisième pilier vient en réponse aux difficultés rencontrées par les acteurs à pleinement s'intégrer dans la mise en œuvre de cette nouvelle politique, en raison notamment des nouveaux rôles à jouer et du cloisonnement persistant entre les différentes formes d'organisation. Prévu pour être de grande envergure, ce programme de renforcement des capacités humaines et d'assistance technique engage le pays dans la voie ⁹⁷:

- D'une modernisation des méthodes de l'administration agricole ;
- D'un investissement plus conséquent dans la recherche, la formation, et la vulgarisation agricole afin de favoriser la mise au point de nouvelles technologies et leur transfert rapide en milieu producteur ;
- D'un renforcement des capacités matérielles et humaines de toutes les institutions et organismes chargés de l'appui aux producteurs et aux opérateurs du secteur
- D'un renforcement des services de contrôle et de protection vétérinaires et phytosanitaires, des services de certification des semences et plants, de contrôle technique et de lutte contre les incendies de forêts.

⁹⁷ Le renouveau agricole et rural en marche, *Op.cit*, p.10.

Conclusion du chapitre 02

Dans ce présent chapitre nous avons établi un cadre théorique à notre analyse de l'industrie agroalimentaire. Nous avons essentiellement présenté statistiquement la place du secteur agroalimentaire par rapports aux autres secteurs d'activités, son évolution dans la production brute et dans la valeur ajoutée du pays ainsi la main d'œuvre qu'il procure.

Notre analyse a montré que, l'industrie agroalimentaire occupe actuellement une place importante dans l'économie algérienne, elle est vitale, c'est sur elle que repose la sécurité alimentaire du pays.

Cette industrie a connu un développement remarquable au cours de ces dernières années avec la mise en œuvre des réformes économique profondes et les politiques d'encouragement à l'investissement.

Malgré son développement, le secteur de l'agroalimentaire est encore loin de répondre aux besoins du marché intérieur. L'Algérie importe encore la moitié de ses besoins en matières agricoles de base. Les besoins exprimés par la croissance démographique assurent à ce marché un développement encore plus important.

Il y a près de vingt ans, les opérations de privatisations ont donné un nouveau souffle à des secteurs de l'agroalimentaire qui n'arrivaient pas à décoller. Aujourd'hui, cette industrie est considérée comme l'un des principaux moteurs du retour à la croissance.

Pour étayer tout ça, nous allons voir ci-après un cas pratique d'un financement d'une entreprise de l'agroalimentaire.

Chapitre 03 :
***Montage et étude d'un dossier de crédit
d'investissement***

Introduction du chapitre 03

Ce chapitre, sera consacré à la présentation, l'organisation et l'évolution de la banque crédit populaire d'Algérie (CPA).

Néanmoins avant de procéder à une étude économique d'un projet d'investissement nous devons d'abord présenter le projet qui nous permettra de déterminer l'objectif de l'entreprise.

Ensuite nous évaluerons ce projet d'investissement, avec des techniques et méthodes actuellement utilisées dans les principaux domaines de l'activité bancaire à savoir la valeur actuelle nette (VAN), le taux de rentabilité interne (TRI).

Pour conclure notre travail, une étude d'un cas pratique est à l'appui, qui portera sur étude d'un dossier d'octroi de crédit d'investissement qui va synthétiser et récapituler toutes les données théoriques et voir toutes les étapes d'un crédit d'investissement.

Section 01 : Présentation de l'organisme de stage crédit populaire d'Algérie (CPA)

Dans cette section, nous allons présenter la banque de crédit populaire d'Algérie, ainsi que l'évolution de ses activités afin de mieux la connaître et ce qu'elle a apporté à croissance économique de la région et de la nation.

1- Historique et évolution de CPA

1-1- Historique du CPA

Quelques années après la création de la BNA, le système bancaire algériens a été renforcé par la mise en place d'un autre intermédiaire financier bancaire, qui est le CPA, qui fut créé par l'ordonnance du n°66.36 du 29 décembre 1966 et immatriculée registre du commerce d'Alger sous le n°84 B 803. C'est une banque commerciale d'état, son siège sociale est situer au 02 boulevard du Colonel Amirouche Alger.

Bien qu'il puisse, au même titre que les autres banques, recevoir des dépôts de fonds et exécuter des opérations financière avec toute personne physique ou morale.

Le CPA est spécialisé dès sa création, dans le financement des secteurs de l'artisanat, de l'hôtellerie de l'habitat et de l'industrie.

Le CPA à l'instar de ces confrères évoluait dans un cadre de planification centralisée et impérative, qui faisait qu'il existait un système d'allocation centrale des ressources.

Chapitre 03 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement

Les modalités d'octroi et de gestion des crédits obéissaient à des procédures administratives si non à des considérations politiques en dehors de toute logique. Commerciale et de tout critère de rentabilité financière au d'efficacité économique.

Le passage des banques Algériennes à l'autonomie a fait qu'elles se trouvaient doublement sollicitées par un mouvement de mue d'une ampleur et d'une profondeur déjà appréciable.

Le crédit Populaire d'Algérie a ainsi engagé un programme de réorganisation profond de ses structures et de ses méthodes.

La mise en place d'un réseau de distributeurs automatiques de billets dans les grands centres urbains et la carte CPA VISA pour les paiements en devises, sont les premiers éléments d'une gamme de produits larges.

Le CPA a renforcé ses missions internationales. Les nouvelles dispositions relatives au commerce extérieur confortent le rôle de la banque dans l'assistance des entreprises. En multipliant ses prises de participation à l'étranger dans des banques ou des sociétés de trading et d'investissement.

Depuis 1966, en vertu de l'ordonnance relative à la gestion des capitaux marchands de l'Etat, les banques publiques sont placées sous la tutelle du ministère des finances.

Le capital social de la banque initialement fixé à 15 millions DA a évolué comme suit :

Tableau N°13 : Evolution de capital sociale de CPA

ANNEE	CAPITAL
1966	15 Million DA
1983	800 Million DA
1992	5,6 Million DA
1994	9,31 Million DA
1996	13,6 Million DA
2000	21,6 Million DA
2003	23,5 Million DA
2006	29,3 Million DA
2010	48,3 Million DA

Source : <http://www.cpa-bank.dz>.

Nous nous contenterons donc de présenter notre agence d'accueil, sise à l'agence CPA 194 de Tizi-Ouzou, afin de mettre en exergue sa structure et de montrer un modèle d'organisation d'agence bancaire.

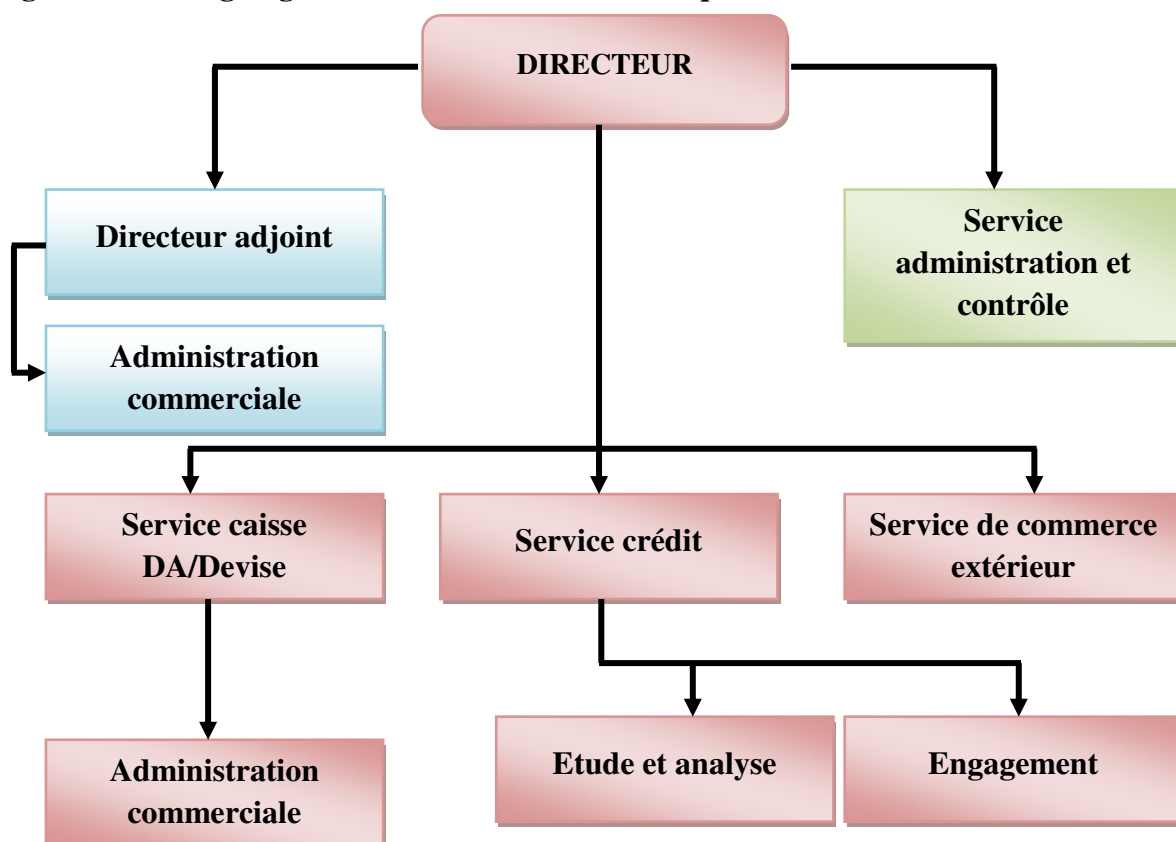
1-2-Présentation de l'agence bancaire CPA 194 de Tizi-Ouzou

La banque en générale a pour but de collecter les fonds que lui confie sa clientèle et à en prêter une partie à ceux qui en ont besoin, pour cela, le CPA est constitué d'agences telles que le CPA De Tizi-Ouzou n°194 récemment créée, en 1993.

C'est une agence de première catégorie appartenant au groupe d'exploitation de Tizi-Ouzou. Elle comporte un effectif de 25 employés :

- Le directeur
- Deux sous directeurs :
 - Un sous-directeur administratif ;
 - Un sous-directeur d'exploitation ;
- Un chef de service (caisse/portefeuille) ;
- Un chef de service (crédit) ;
- 5 employés de service crédit chargé de l'étude et analyse et de l'engagement ;
- 10 employés de service caisse et portefeuille ;
- 4 employés de service contrôle ;
- Une secrétaire.

Figure N°6 : l'organigramme des services de la banque CPA



Source : schéma de la banque CPA.

1-3- Evolution de la banque CPA

Le crédit populaire algérien à la qualité de banque de dépôts et habilité à apporter ses concours financiers aux professions libérales.

- En 1985, le CPA donne naissance à la BDL, par la session de 40 agence, le transfert de 550 employés de cadre 8900 comptes clientèle.
- En 1988, le CPA est devenue une entreprise publique économique par action, dont le capital est propriété exclusive de l'Etat.
- En 1990, l'échelon intermédiaire entre la direction et les agences a été supprimé. Des unités conçues comme reproduction de la direction générale ont été remplacés par des succursales.
- En 1992, les structures centrales ont été réorganisées par la création de la direction adjointe (DGA), regroupe plusieurs directions centrale.
- En 1995, le CPA a adopté de nouveaux organismes d'exploitation visant à adopter l'architecture commerciale de la banque à une économie de marché.

2- Fonction et objectifs des différents services de CPA

2-1- Service Crédit

Le service crédit est chargé d'étudier les dossiers de crédit, évaluer les risques et proposer des solutions de financement au comité de crédit.

▪ Ses missions sont

- Réunir tous les éléments nécessaires à l'étude et à l'appréciation de la demande de
- Crédit du client ;
- Mettre en place les crédits, les suivre et adresser des comptes rendus périodiques à
- La direction générale, à la direction du contrôle et le suivi des engagements, inspection générale, D.E.G.C. ;
- Assurer le recouvrement des créances.

2-2- Service Contrôle

Il est placé sous l'autorité du directeur d'agence et a pour but de rétablir l'auto contrôle de l'agence, ainsi, il est chargé de :

- Pointer et vérifier les opérations de chaque compartiment ;
- Relever toute erreur, la signaler et suivre sa régularisation ;
- S'assurer que toutes les opérations sont enregistrées et que toutes les pièces
- Justificatives sont réunies ;
- Réaliser les travaux annexes (confection duplicata des documents comptables).

2-3- La cellule animation commerciale

Elle est en étroite collaboration avec le chef d'agence et a pour mission d'appliquer le Plan d'animation commerciale de la banque. Son activité essentielle est de :

- Prospecter et démarcher la clientèle potentielle ;
- Visiter régulièrement la clientèle acquise ;
- Promouvoir la vente des produits de la banque.

2-4-Le service des opérations du commerce extérieur

IL est chargé d'exécuter les opérations qui lient les clients nationaux avec leurs partenaires étrangers. A ce titre il est chargé de :

- Réaliser les transferts et les rapatriements ;
- Domicilier les opérations du commerce extérieur (import et export) ;
- Gérer les contrats et octroyer les garanties ;
- Rechercher en collaboration avec la division du commerce international des lignes de crédits extérieurs et assister la clientèle dans le montage des dossiers financiers ;
- Exécuter les opérations avec l'étranger dans le cadre réglementaire ;
- Elaborer des statistiques destinées à la hiérarchie et aux instances de contrôle des changes de la Banque d'Algérie.

2-5- Le service administratif

Il est chargé de :

- Elaborer le budget et s'assurer de sa réalisation ;
- Gérer les dossiers individuels du personnel ;
- Veiller à l'application rigoureuse des normes de sécurité.

En outre, il est chargé de veiller au paiement à bonne date des impôts et des charges d'assurances, de la maintenance du matériel de l'agence. Il est également chargé de la gestion des imprimés et des fournitures de bureau.

- Elaborer des statistiques destinées à la hiérarchie et aux instances de contrôle des changes de la Banque d'Algérie.

2-6- Service caisse

Le service caisse a pour fonction de recevoir les dépôts d'espèces, d'exécuter des virements pour le compte de la clientèle et d'effectuer les règlements ou paiements ordonnancés par celle-ci dans la limite des montants dont elle dispose.

Ce service est donc chargé d'exécuter des opérations comportant un mouvement d'espèces ou un mouvement de compte à compte, de suivre le traitement des comptes de la clientèle et de certains autres comptes et de remplir les tâches administratives qui lui incombent.

- En synthèse, le rôle du service caisse est le suivant :
- Maintenir le contact étroit et constant avec clientèle qui se présente à ses guichets ;
- Exécuter les opérations qui lui sont confiées par la clientèle ainsi que celles manant des sièges de l'établissement ou de ses correspondants ;
- Assurer la trésorerie du siège et, s'il y a lieu des bureaux rattachés ;
- Gérer certaines valeurs ;
- Vieller à la conservation des documents dont il a la garde.

L'organisation de service caisse doit être conçue en fonction de 04 notions fondamentales :

- La notion d'exploitation ;
- La notion d'engagement ;
- La notion de trésorerie ;
- La notion de sécurité.

Selon la circulaire 01-003 du 25/09/1999, le service caisse est composé d'une manière générale de 2 compartiments :

- **Front office** : Regroupe les activités réalisées au guichet.
- **Back office** : Regroupe les opérations hors guichet.

2-7- Service portefeuille

Le service portefeuille est chargé du traitement des effets et chèques entre le moment de leurs Remises par le client en vue de leur escompte ou de leur encaissement et celui de leur Présentation au débiteur pour recouvrement ainsi que la mobilisation des crédits.

L'organisation du service portefeuille est conçue en fonction de trois notions fondamentales :

- La notion de risque ;
- La notion de trésorerie ;
- La notion d'exploitation.

Section 02 : Etude technico économique du projet de l'investissement de TADMAIT OLIVES

L'étude technico-économique est un document élaboré généralement par des bureaux d'études spécialisés. Elle comprend une introduction, une présentation du projet et des promoteurs, une analyse du marché et une présentation des données techniques du projet. Le banquier doit vérifier toutes les informations qui figurent dans cette étude

1- Les documents fournis par le client

Les demandes de crédit d'investissement doivent être accompagnées d'une liste de documents administratifs, comptables, techniques, économiques et financiers, etc.

La liste des documents présentés ci-après n'est pas exhaustive, elle peut varier selon la nature de l'investissement et l'ancienneté de la relation banque client.

L'EURL TADMAIT OLIVES a soumis à l'étude un dossier de crédit comprenant les pièces suivantes :

- Demande de crédit, chiffrée et motivée, signée par la personne habilitée ;
- Note de présentation de l'entreprise (avec fiche de groupe d'affaire pour les entreprises apparentées), qualification des associés et des dirigeants ;
- Bilans, tableaux des comptes de résultats (TCR) et annexes des (03) derniers exercices ainsi que le rapport du commissaire aux comptes ;
- Bilan d'ouverture ;
- Bilans, et tableaux des comptes de résultats (TCR) prévisionnels sur la période du crédit ;
- Budget d'exploitation prévisionnel et plan de trésorerie pour l'exercice ;
- Certificat de déclaration d'existence délivré par les services fiscaux ;
- Attestation d'affiliation aux caisses de sécurité sociale ;
- Copie légalisée des titres de propriété appartenant à l'entreprise ou bail de location ;
- Statuts de l'entreprise ;
- Registre de commerce ;
- Plan de financement prévisionnel sur la période du crédit ;
- Facture pro-forma ou contrat définitif des équipements à acquérir ;
- Décision d'octroi des avantages fiscaux et parafiscaux de l'agence nationale du développement de l'investissement (ANDI) ;
- Autorisation de consultation à la centrale des risques de la banque d'Algérie (pour les crédits de deux (02) millions de DA et plus).

Après avoir présenté les documents constitutifs d'un dossier de crédit, nous noterons que ceux-ci ne sauraient être pris en compte d'une manière exclusive. Le banquier se réserve le droit d'exiger toute information susceptible de lui faire mieux connaître son entreprise et affiner ainsi son analyse critique.

2- Etude de la viabilité du projet

Après s'être assuré de la conformité et l'authenticité des documents présentés par le client demandeur de crédit, le banquier s'attellera à analyser la viabilité ou la faisabilité du projet d'investissement. Cette analyse se fera à travers les étapes suivantes :

La première étape est consacrée à la présentation des éléments permettant à l'identification du promoteur et du projet.

La deuxième étape est basée sur l'analyse du marché, les aspects commerciaux et techniques du projet.

2-1-Présentation des éléments permettant à l'identification du projet

2-1-1- Présentation de l'entreprise

L'EURL TADMAIT OLIVES est une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée qui a pour activité la conserverie d'olives, son capital social est de l'ordre de 6.136.000,00 DA⁹⁸, son siège social est situé à TADMAIT wilaya de TIZI-OUZOU.

2-1-2- Présentation du projet de l'entreprise TADMAIT OLIVES

Le projet de cette entreprise consiste en l'acquisition d'une autre ligne de dénoyautage et calibrage après celle acquise en 2011 ainsi qu'un chariot élévateur, matériel devenu indispensable vu la charge quotidienne de chargement et déchargement de matières premières, emballages et produits finis.

L'équipement est composé d'une chaîne de 02 dénoyauteuses d'une capacité de 1800 olives/minute et de 03 cuves de désamerisation⁹⁹ d'une capacité de 8000 litres chacune. La valeur totale est de 118.530 euros soit une contrevaletur de 12.998.510 DA¹⁰⁰. Le chariot élévateur qui sera acquis localement sera facturé à 1.834.625 DA¹⁰¹

2-2- L'analyse de marché, aspects commerciaux et les techniques du projet

2-2-1- L'analyse du marché

Cette étude est une analyse quantitative et qualitative d'un marché à partir de l'offre et la demande du produit à commercialiser pour aboutir à une décision commerciale.

⁹⁸ Document fournit par la banque CPA : TIZI-OUZOU.

⁹⁹ Les préparations d'olives destinées à la conservation incluent une phase dite de « Désamerisation », cette phase va permettre d'enlever le goût amer des olives.

¹⁰⁰ Document fournit par la banque CPA : TIZI-OUZOU.Op.cit

¹⁰¹ *Idem.*

Les raisons qui ont incitées l'investisseur à initier ce projet sont diverses parmi lesquelles on peut citer :

- La disponibilité des olives locales au nord algérien a l'occurrence la wilaya de Tizi-Ouzou.
- La maîtrise du processus technologique de la nouvelle ligne de dénoyautage.
- Augmentation de la production et la qualité des produits.
- Facilité d'écoulement une partie des produits à l'exportation.

2-2-2- Les aspects commerciaux

2-2-2-1- Produit

L'EURL TADMAIT OLIVES qui envisage d'acquérir un équipement moderne qui peut atteindre une capacité de transformation de 7200 olives /minute. Elle est dotée d'un rendement élevé, lui permet de réaliser un rapport qualité prix attractif et d'envisager une production de trois produits :

- OLIVES VERTES ;
- OLIVES NOIRS ;
- OLIVES EN RONDELLES.

2-2-2-2- Le prix

En général, la politique des prix est relative aux prix d'acquisition des matières premières et fournitures, et aux données macro-économiques (offre et demande). Selon le promoteur, le prix à pratiquer sera compétitif avec celui appliqué sur le marché national. Les prix de vente sont de l'ordre :

- Quantités/Prix d'olives vertes dénoyauté : 1 bidon de 5 KG = 800,00 DA.
- Quantités/Prix d'olives Noirs : 1 carton de 5 KG = 750,00 DA
- Quantités/prix d'olives verte en rondelles : 1 bidon de 5 KG = 850.00 DA

2-2-2-3- La distribution

Concernant le circuit de distribution, l'unité dispose d'un matériel roulant performant et envisage même d'acheter d'autres matériels afin de mieux répondre à l'attente de sa clientèle provenant des différentes wilayas du pays.

2-2-2-4- Promotion

Vu la politique de L'EURL TADMAIT OLIVES en matière de communication, le type de support publicitaire utilisé pour faire connaître le produit de l'entreprise est un support médiatique (presse).

2-2-3- Les techniques du projet

Cette analyse s'étend aux moyens d'exploitation, aux fournisseurs et à la localisation du projet.

2-2-3-1- Le processus de production

2-2-3-1-1- Zone de production

Elle s'étale sur quatre (04) hangars de 150 m² chacun environ :

- Le premier hangar contient une ligne de réception, de défeuillage et de triage grâce à une caméra laser qui différencie entre les olives violettes qu'on envoie en oxydation pour qu'elles deviennent noires, et les olives vertes qui seront acheminées pour la désamérisation dans la huit (08) cuves de 3m³ chacune.
- Le deuxième hangar est réservé à la fermentation qui se fait dans des bacs conçus spécialement pour, ils sont au nombre de neuf (09) d'une capacité de 1.5m³ chacun environ.
- Le troisième hangar contient la ligne d'équilibrage qui sert à trier les olives d'après leur taille.
- Le quatrième hangar contient la ligne de dénoyautage (trois machines y sont réservées) ainsi que la ligne de découpage des olives vertes en rondelle.

2-2-3-1-1- Zone de stockage : elle se subdivise en deux :

- Zone de stockage du produit fini et semi fini qui s'étale sur tous le sous-sol des deuxième et troisième hangars à travers une douzaine (12) de bassins de 3m³ chacun environ, conçus spécialement pour.
- Zone de stockage de la matière première (les olives, le sel et le soude) : en plus d'un bac de stockage des olives et un autre pour le sel de 4m³, ainsi qu'un parc d'entreposage des bassines en plastiques (superficie 100m² environ) ; l'EURL TADMAIT OLIVE a loué un grand hangar limitrophe de 200m² pour les bassines en plastique et le soude.

2-2-3-1-2- Zone administrative

Il s'agit des bureaux administratifs qui sont au nombre de cinq (05) de 15m² chacun environ (bureau du gérant, salle d'attente, salle de réunion et deux bureaux d'archives) ; ainsi qu'une bâtisse, en deux (02) étages, qui sert de réfectoire familiale pour les employés.

2-2-3-2- La capacité de production

2-2-3-2-1- Chiffre d'affaire

La capacité de production théorique des équipements de production est estimée à 120T par an soit 10 Tonnes par mois.

L'EURL TADMAIT OLIVES considère que les équipements sont utilisés de façon rationnelle et ce en vue de la sauvegarde de leurs capacités de fonctionnement, de ce fait, on a établi ses prévisions en tenant compte des paramètres suivants :

Tableau N° 14 : la production d'olives de la première année

Désignation	X° de la première année en (%)	Q produite par produit (tonnes)	(%) de la de chaque produit finis
- Olives noir	70%	33.6 T	40%
- Olives verte		33.6 T	40%
- Olives verte en rondelles		16.8 T	20%
Total	-	84 T	100%

NB : 70% représente 100% pour la première année.

Le tableau ci-dessus représente la production des olives de la première année.

- Les équipements de production sont utilisés à 70% de leurs capacités soit 84 tonnes par an, diviser en trois sortes d'olives (noir, verte et verte en rondelles) :

$$120T \times 70\% = 84 \text{ tonnes d'olives.}$$

- 40% d'olives noir : 33.6 T/an
- 40% d'olives verte : 33.6 T/an
- 20% d'olives verte en rondelles : 16.8 T/an

Tableau N° 15 : La production d'olives de la 2^{ème} année

Désignation	X° de la première année en (%)	Q produite par produit (tonnes)	(%) de la de chaque produit finis
- Olives noir	80%	38.4 T	40%
- Olives verte		38.4 T	40%
- Olives verte en rondelles		19.2 T	20%
Total	-	96 T	100%

NB : 80% représente 100% pour la 2^{ème} année.

Le tableau ci-dessus représente la production des olives de la deuxième année.

- Les équipements de production sont utilisés à 80% de leurs capacités soit 96 tonnes par an, diviser en trois sortes d'olives (noir, verte et verte en rondelles) :

$$120T \times 80\% = 96 \text{ tonnes d'olives.}$$

- 40% d'olives noir : 38.4 T/an
- 40% d'olives verte : 38.4 T/an
- 20% d'olives verte en rondelles : 19.2 T/an

Tableau N° 16 : La production d'olives de la 3^{ème} année

Désignation	X° de la première année en (%)	Q produite par produit (tonnes)	(%) de la de chaque produit finis
- Olives noir	90%	43.2 T	40%
- Olives verte		43.2 T	40%
- Olives verte en rondelles		21.6 T	20%
Total	-	108 T	100%

NB : 90% représente 100% pour la 3^{ème} année.

Le tableau ci-dessus représente la production des olives de la troisième année.

Chapitre 03 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement

- Les équipements de production sont utilisés à 90% de leurs capacités, soit 108 tonnes par an, diviser en trois sortes d'olives (noir, verte et verte en rondelles) :

$$120T \times 90\% = 108 \text{ tonnes d'olives.}$$

- 40% d'olives noir : 43.2 T/an
- 40% d'olives verte : 43.2 T/an
- 20% d'olives verte en rondelles : 21.6 T/an

Tableau N° 17 : La production d'olives de la 4^{ème} et 5^{ème} année

Désignation	X° de la première année en (%)	Q produite par produit (tonnes)	(%) de la de chaque produit finis
- Olives noir	100%	48 T	40%
- Olives verte		48 T	40%
- Olives verte en rondelles		24 T	20%
Total	-	120T	100%

Le tableau ci-dessus représente la production des olives de la 4^{ème} et 5^{ème} année.

- Pour la quatrième et la cinquième année, les équipements de production vont atteindre 100% de leurs capacités de production, soit 120 tonnes par an, diviser en trois sortes d'olives (noir, verte et verte en rondelles) :
- 40% d'olives noir : 48 T/an
- 40% d'olives verte : 48 T/an
- 20% d'olives verte en rondelles : 24T/an
- Sachant que les prix de vente sont de l'ordre de :
 - 150,00 DA pour un kilogramme d'olives noirs ;
 - 160,00 DA pour un kilogramme d'olives vertes dénoyautés ;
 - 170,00 DA pour un kilogramme d'olives vertes en rondelles

Tableau N° 18 : Le chiffre d'affaire prévisionnel sera donc comme suit

UM/DA

Désignation	1 ^{ère} Année	2 ^{ème} Année	3 ^{ème} Année	4 ^{ème} Année	5 ^{ème} Année
La production annuelle (%)	70 %	80 %	90 %	100 %	100 %
- Olives noirs	5.040.000	5.760.000	6.480.000	7.200.000	7.200.000
- Olives vertes dénoyautés	5.376.000	6.144.000	6.912.000	7.680.000	7.680.000
- Olives vertes en rondelle	2.856.000	3.264.000	3.672.000	4.080.000	4.080.000
Total chiffre d'affaire	13.272.000	15.168.000	17.064.000	18.960.000	18.960.000

Source : Tableau réalisé par nous-mêmes.

D'après le tableau n N°18, on constate que l'augmentation de la quantité de production engendre une augmentation du chiffre d'affaire d'une année à une autre jusqu'il atteint son maximum à la quatrième année avec un montant de 18.960.000 DA.

Chapitre 03 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement

Et en ce qui concerne les deux dernières années, la capacité de production a atteint le niveau maximal qui est de 120T, ce qui a engendré une stagnation du chiffre d'affaire prévisionnel.

2-2-3-3- L'approvisionnement

L'EURL TADMAIT OLIVES dispose de différentes sources d'approvisionnement en matière première :

- Les olives
- Le sel
- La soude

2-2-3-4- La localisation du projet

Le site du projet se situe à TADMAIT, un lieu qui présente toutes les commodités nécessaires pour une activité industrielle, car sa proximité avec le chef-lieu de wilaya constitue un avantage certain en matière d'approvisionnements, de distributions et de commercialisation.

2-2-4- L'analyse des Coûts

Cette phase consiste à vérifier la validité de tous les coûts qui concernent le projet, qu'il s'agisse de ceux liés à l'investissement ou ceux de l'exploitation.

Tableau N°19 : Coût de l'investissement

UM/DA ET EURO

Désignation	Valeur d'acquisition en Euro	Taux de change de la période	Valeur d'acquisition en DA	Taux	Achats	
					Locaux	Etrangers
Installation techniques (ligne de dénoyautage)	118 530,00	109.664	12.998.510	88 %	---	100 %
Matériels et outillages (Chariot élévateur)	---	---	1.834.625	12 %	100 %	---
Total	118.530,00	---	14.833.135	100 %	100 %	100 %

Source : Tableau réalisé par nous-mêmes à partir des données de la banque CPA.

Le tableau ci-dessus nous montre le coût total de l'investissement :

L'investissement du projet de cette entreprise est composé de deux machines d'une valeur globale de 14.833.135 DA.

La ligne de dénoyautage qui est importée de l'étranger d'une valeur 118.530 euros, l'équivalent de 12.998.510 DA qui représente 88 % du coût total de l'investissement, en prenons compte du taux de change de l'année 2015 qui est de 109.664 DA,

Chapitre 03 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement

Le chariot élévateur acquit localement d'une valeur de 1.834.625 DA soit 12 % du coût de l'investissement.

Tableau N°20 : Structure de financement

UM/DA

Source de financement	Montant	Taux	Durée du crédit souhaitée
- Fond propre	4.833.135	32,58%	05 ans dont
- Emprunt bancaire	10.000.000	67,42%	01 an différé
Total	14.833.135	100%	-

Source: Tableau réalisé par nous-mêmes à partir des données de la banque CPA.

La structure de financement de ce projet est comme suite :

L'emprunt bancaire est de 10.000.000 da qui représente 67.42% du cout globale de l'investissement remboursable en 5ans dont 1an différé, le reste qui 32.58% du coup globale de l'investissement soit 4.833.135DA est apporté par le gérant de l'entreprise, ce qui explique l'importance du projet en matière de fonds et la facilité de l'entreprise dans l'accès aux emprunts bancaires, aussi l'entreprise dégage une bonne image envers les banquiers ce qui lui a permet d'accédé aux crédits.

En guise de conclusion, ce projet présente une activité de très grande valeur économique de la région qui motive les autres entreprises à investir dans le même secteur d'activité.

Les travaux de réalisation du projet ont été entamés par une bonne relation banque - entreprise, ce qui témoigne la volonté du promoteur à mettre en place le projet envisagé.

La localisation du projet est favorable à l'activité projetée et rend l'approvisionnement en matières premières et la distribution des produits, facile et rapide.

A cet effet, il convient pour le banquier par la suite d'évaluer la rentabilité de ce projet et ce, à travers les flux prévisionnels qu'aurait dégagé l'activité, afin de prendre une décision concernant le financement de celui-ci.

Section 3 : L'étude de la rentabilité du projet de l'entreprise TADMAIT OLIVES

Cette section a pour but d'assurer que le projet est rentable. Elle va être répartie en deux parties :

- La première partie concerne à analyser le projet avant le financement.
- La deuxième partie quant à elle consiste à analyser le projet après le financement.

1- Analyse de la rentabilité avant financement

Cette analyse consiste à évaluer la rentabilité intrinsèque du projet. Pour se faire, nous allons procéder à :

- L'élaboration de l'échéancier d'investissement ;
- L'élaboration de l'échéancier d'amortissement ;
- La détermination de la valeur résiduelle des investissements (VRI) ;
- La détermination du besoin en fonds de roulement (BFR) ;
- L'élaboration du tableau des comptes de résultats prévisionnels (TCR) ;
- L'élaboration du tableau Emplois / Ressources ;
- Le calcul et l'appréciation des critères de rentabilité.

1-1- L'élaboration du tableau de l'échéancier d'investissement

Pour élaborer le tableau de l'échéancier d'investissement la banque CPA, s'inspire du tableau ci-dessous qui résume la réalisation du projet qui se fera en une année.

Tableau N°21 : L'échéancier d'investissement

UM/DA

Désignation	Valeur d'acquisition	Taux	Achats locaux	Achats étrangers
- Installations techniques	12.998.510	88%	-	100%
- Matériels et outillages	1.834.625	12%	100%	-
Total	14.833.135	100%	100%	100%

Source: Tableau réalisé par nous-mêmes à partir des données de la banque CPA.

Ce tableau ci-dessus consiste à faire apparaître les différentes dépenses d'investissement prévues, le coût global du projet est estimé à 14.833.135 DA, dont 88 % du coût de l'investissement est destiné à la ligne de dénoyautage, et les 12 % restant sont destinés au chariot élévateur.

1-2- L'élaboration de l'échéancier d'amortissement

Le plan d'amortissement de l'emprunt bancaire de l'entreprise **TADMAIT OLIVES** est comme suit :

- Montant : 14.833.135 ;
- Durée de l'emprunt : 05 ans ;
- Taux d'intérêt : 3.25% ;
- Annuité de remboursement : 2.966.627 DA ;
- Type d'amortissement : linéaire ;
- Date de mise en place souhaitée : juillet 2015 ;
- Le taux d'amortissement : durée de l'emprunt / 100 = 5/100=20 %.

Tableau N°22 : Amortissement annuel de l'investissement

UM/DA

PERIODE	Montant début de période	amortissement	Solde fin de période
Année 2015 (6 mois)	14.833.135	1.483.314	13.349.822
Année 2016	13.349.822	2.966.627	10.383.195
Année 2017	10.383.195	2.966.627	7.416.568
Année 2018	7.416.568	2.966.627	4.449.941
Année 2019	4.449.941	2.666.627	1.483.314
Année 2020 (6 mois)	1.483.314	1.483.314	0
Total	0	14.833.135	0

Source : Tableau réalisé par nous-mêmes à partir des données de la banque CPA.

Après le calcul de l'amortissement de l'investissement dans le tableau précédant en remarque que le montant est totalement amortis durant toute sa durée de vie, la VNC et sa valeur résiduelle égale à zéro en juillet 2020.

1-3- La détermination de la valeur résiduelle des investissements (VRI)

Ce sont des valeurs comptables, elles représentent la valeur comptable nette de l'investissement (hors BFR) que peut récupérer le promoteur à la fin de la durée d'exploitation du projet.

Le montant de la valeur résiduelle des investissements est égal à la différence entre le montant d'investissement initial et le montant des immobilisations déjà amorti.

$$\text{VRI} = \text{investissements bruts hors BFR} - \text{montant déjà amorti.}$$

$$\text{VRI} = 14.833.135 - 14.833.135 \quad \text{Donc VRI} = 0$$

1-4- Détermination du BFR

Le besoin en fonds de roulement représente un fonds de démarrage nécessaire au projet pour la prise en charge de certaines charges d'exploitation durant le démarrage du projet. Il s'agit essentiellement des dépenses de matières premières et des salaires.

Tableau N°23 : Calcul du Besoin en fond de roulement (BFR)

UM/DA

RUBRIQUE	0	1	2	3	4	5
CA		13272000	15168000	17064000	18960000	18960000
%		25%	25%	25%	25%	25%
BFR		3.318.000	3.792.000	4.266.000	4.740.000	4.740.000
Variation du BFR	3.318.000	474.000	474.000	474.000	0	0
RBFR	-	-	-	-	-	4.740.000

Source : Tableau réalisé par nous-mêmes à partir des données de la banque CPA.

Le besoin en fonds de roulement n'est pas identique les premières années, il évolue en proportion du chiffre d'affaires.

Chapitre 03 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement

L'EURL TADMAIT OLIVES est une entreprise saisonnière, son cycle d'exploitation est long donc son BFR sera élevé dans notre cas le BFR est estimé à 4.740.000 DA, Il représente les besoins en exploitation de l'entreprise pour 90 jours d'activité, sa proportion est donc : $90/360 \times 100 = 25 \%$.

A travers les résultats obtenus dans le tableau, nous remarquons que l'entreprise a dégagé un BFR positif durant toute la période de notre étude, Dans ce cas, l'entreprise doit financer ses besoins d'exploitations par le fonds de roulement.

1-5- Elaboration du tableau des comptes de résultats prévisionnels (TCR)

Avant d'établir le TCR nous présentons ci-après l'évolution des charges d'exploitation.

Concernant les données qui suivent, on s'est focalisé sur les informations des années précédentes de l'entreprise TADMAIT OLIVE pour établir les charges à savoir (services extérieurs, autres services extérieurs et charges du personnel).

Tableau N°24 : Détermination de différentes charges de l'entreprise TADAMIT OLIVES :

UM/DA

Désignation	2015	2016	2017	2018	2019
1- Matières premières, ingrédients	3.229.000	3.420.000	3.787.000	4.183.000	4.183.000
2- Matières et fournitures non stockées	95.000	120.000	131.000	133.000	133.000
3- Autres matières consommables	32.000	47.000	49.200	49.800	49.800
Total achats consommés	3.356.000	3.587.000	3.967.200	4.365.800	4.365.800
4- Entretien et réparations	34.000	38.000	41.000	47.000	47.000
5- Primes d'assurances	77.000	95.000	95.000	98.000	98.000
6- Autres services et prestations	7.300	8.200	8.800	10.500	10.500
Total services extérieurs	118.300	141.200	144.800	155.500	155.500
7- Honoraire	60.000	60.000	65.000	65.000	65.000
8- Service bancaires	74.000	81.000	84.000	85.000	85.000
9- Divers autres services	22.000	23.300	26.000	27.300	27.300
Total autres services extérieur	156.000	164.300	175.000	177.300	177.300
10- Rémunération du personnel	2.575.750	2.833.325	2.833.325	2.975.000	2.975.000
11- Charges sociales du personnel	623.200	736.665	736.665	773.500	773.500
Total charges de personnel	3.198.950	3.569.990	3.569.990	3.748.500	3.748.500
Total	6.829.250	7.462.490	7.856.990	7.856.990	8.447.100

Source : Tableau réalisé par nous-mêmes à partir des données de la banque CPA.

Le tableau ci-dessus englobe les différentes charges qui évoluent d'une année à une autre et qui nous permettent de déterminer le Tableau des comptes de résultat.

Chapitre 03 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement

Tableau N°25 : impôts et taxes

UM/DA

Désignation	2015	2016	2017	2018	2019
Impôts et taxe (TAP) 2% du (CAHT)	265.440	303.360	341.280	379.200	379.200
Total	265.440	303.360	341.280	379.200	379.200

Source : Tableau réalisé par nous-mêmes à partir des données de la banque CPA.

Les impôts et taxes sont calculés à 2% du chiffre d'affaire.

A travers le TCR, on peut apprécier l'évolution annuelle du chiffre d'affaires et déterminer le résultat net et la Capacité d'Auto Financement (CAF).

Tableau N°26 : L'élaboration du tableau des comptes de résultats prévisionnels (TCR)

UM/DA

ANNEE	1	2	3	4	5
+Chiffre d'affaire (CA)	13 272.000	15 168.000	17 064.000	18 960.000	18 960.000
-Consommation de l'exercice(MP)	3.356.000	3.587.000	3.967.200	4.365.800	4.365.800
-Services extérieur	118.300	141.200	144.800	155.500	155.500
- Autres services extérieur	156.000	164.300	175.000	177.300	177.300
=Valeur ajoutée (VA)	9.641.700	11.275.500	12.777.000	14.261.400	14.261.400
-FRAIS PERSONNEL	3.198.950	3.569.990	3.569.990	3.748.500	3.748.500
-IMPOT ET TAXE (TAP)	265.440	303.360	341.280	379.200	379.200
=Excédent Brut d'exploitation(EBE)	6.177.610	7.402.150	8.865.730	10.133.700	10.133.700
-Dotations aux amortissements (A)	1.483.314	2.966.627	2.966.627	2.966.627	2.966.627
=Résultat Brut d'exploitation(RBE)	4.694.296	4.435.523	5.899.103	7.167.073	7.167.073
-IBS (RBE*25%)	1.173.574	1.108.880,75	1.474.775,75	1.791.768,25	1.791.768,25
=Résultat Net (RN)= (RBE-IBS)	3.520.722	3.326.642	4.424.327	5.375.305	5.375.305
+Amortissement	1.483.314	2.966.627	2.966.627	2.966.627	2.966.627
= Capacité d'autofinancement (CAF)	5.004.036	6.293.269	7.390.954	8.341.932	8.341.932

Source : Tableau réalisé par nous-mêmes à partir des données de la banque CPA.

D'après le tableau ci-dessus on constate que l'entreprise elle dégage excédent brut d'exploitation positif connaîtra une capacité d'autofinancement très satisfaisante qui augmente d'une année à une autre et cela avec l'augmentation du chiffre d'affaire, ce qu'il permet à l'entreprise de faire face à ses besoin de structure et d'assurer sa croissance.

Chapitre 03 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement

1-6- L'élaboration du tableau Emplois / Ressources :
Tableau N°27 : Récapitulatif de l'ensemble des emplois et des ressources

UM/DA

Rubrique	0	1	2	3	4	5
Ressources (R)	-	-	-	-	-	-
-CAF	-	5.004.036	6.293.269	7.390.954	8.341.932	8.341.932
-VRI	-	-	-	-	-	0
-Récupération BFR	-	-	-	-	-	4.740.000
Total ressources	-	5.004.036	6.293.269	7.390.954	8.341.932	13.081.932
Emplois (E)	-	-	-	-	-	-
- Immobilisation	14.833.135		-	-	-	-
- Var BFR	3.318.000	474.000	474.000	474.000	-	-
Total emplois	18.151.135	474.000	474.000	474.000	-	-
Trésorerie (R-E)	-18.151.135	4.530.036	5.819.269	6.916.954	8.341.932	13.081.932
Trésorerie cumule	-18.151.135	-13.621.099	-7.801.830	-884.876	7.457.056	20.538.988
Trésorerie actualisée (10%)	-18.151.135	4.118.215	4.809.313	5.196.810	5.697.765	8.122.851
Trésorerie actualisé cumulé	-18.151.135	-14.032.920	-9.223.607	-4.026.797	1.670.968	9.793.819

Source : Tableau réalisé par nous-mêmes à partir des données de la banque CPA.

Les éléments déterminés : l'échéancier d'investissement, l'échéancier d'amortissement, le BFR et le TCR prévisionnel nous ont permis d'élaborer un tableau récapitulatif de l'ensemble des emplois et des ressources relatifs à la période de réalisation et celle de l'investissement.

Pour calculer le taux d'actualisation, on a pris en considération les éléments suivants :

- Le taux de rémunération du capital : **25%** ;
- Le taux net d'emprunt : **3.25%**.

$$\text{Donc : } i = (3.25\% \times 0,6742) + (25\% \times 0,3258) \\ = 0.0219115 + 0.08145$$

Taux d'actualisation (i) = 10%

$$\text{Trésorerie actualisée} = (\text{trésorerie de l'année } n) (1 + \text{taux d'actualisation})^{-n}$$

$$\text{TRA 1}^{\text{ère}} \text{ année} = 4.530.036 (1.1)^{-1} = 4.118.215 \text{ DA}$$

1-7- Le calcul et l'appréciation des critères de rentabilité

▪ Le délai de récupération (DR)

Le cumul des flux devient positif entre la 3^{ème} et la 4^{ème} année

$$DR = 3 \text{ ans} + (884.876 \times 12) / (884.876 + 7457056) = 3 \text{ ans} + 1 \text{ mois}$$

$$DR = 3 \text{ ans et } 1 \text{ mois}$$

▪ Le délai de récupération actualisé (DRA)

Le cumul des flux devient positif entre la 4^{ème} et la 5^{ème} année :

$$DRA = 3 \text{ ans} + (4026797 \times 12) / (4.026797 + 1.670.968) = 3 \text{ ans} + 8 \text{ mois}$$

$$DRA = 3 \text{ ans et } 8 \text{ mois}$$

Le délai de récupération et le délai de récupération actualisé se situent bien loin de la durée de vie du projet, ce qui prouve que le projet est liquide.

▪ La valeur actuelle nette (VAN)

$VAN = -i_0 + \text{somme cash flux}$

$$\text{La VAN} = 9.793.819$$

La VAN dégagée atteste que la rentabilité intrinsèque du projet est satisfaisante : l'entreprise connaîtra un enrichissement égal à 9.793.819 DA, et ce, après récupération de la mise de fonds et le paiement du coût des ressources.

▪ Le taux de rendement interne (TRI)

Pour un taux d'actualisation :

- $T_1 = 25 \%$, la VAN sera de **82.249 DA** (positive)
- $T_2 = 26 \%$, la VAN sera de **- 3663 DA** (négative)

$$TRI = \text{Le dernier taux donnant la VAN positive} + (\text{différence des taux} \times (\text{VAN positive}) / (\text{VAN positive} + \text{VAN négative})).$$

$$TRI = 25 \% + [1 \% (82.249 / (82.249 + 3663))] = 25.96$$

$$TRI = 25.96 \%$$

Le taux de rentabilité interne confirme la solidité du projet. En effet, le TRI (25.96%) est supérieur au taux d'actualisation (10%). De ce fait, tout financement dont le coût serait inférieur à ce taux permettrait de dégager une valeur actuelle nette positive.

▪ Indice de profitabilité (IP)

$L'IP = 1 + (VAN / \text{investissement actualisé } I_0)$

La somme des flux d'investissement actualisé est égale à :

$$IP = 1 + (9.793.819 / 18.151.135) = 1,54$$

$$IP = 1.54$$

L'indice de profitabilité nous donne un rendement appréciable des capitaux engagés. Ainsi, chaque dinar investi rapportera un bénéfice net égal à $1.54 - 1 = 0.54$ DA à la fin de la durée de vie du projet.

Tous les indicateurs convergent vers une rentabilité intrinsèque du projet puisque :

Le délai de récupération actualisé, la valeur actuelle nette, l'indice de profitabilité et le taux de rentabilité interne sont très satisfaisants.

2- Analyse de la rentabilité Après financement

Dans ce qui suit nous évaluerons la rentabilité des capitaux engagés. Nous déterminerons les flux nets de trésorerie après financement ensuite nous analyserons ces derniers par le calcul des différents critères de rentabilité.

2-1- La structure de financement de l'entreprise TADMAIT OLIVES (après le financement)

Tableau N°28 : La structure de financement

UM/DA				
Rubrique	0	1	2	3
Immobilisation	14.833.135	-	-	-
Var BFR	3.318.000	474.000	474.000	474.000
Intérêt- intercalaire	162.500	162.500	-	-
Total investissement	18.313.635	636.500	474.000	474.000
Crédit	10.000.000	-	-	-
Apport	8.313.635	636.500	474.000	474.000

Source : Tableau réalisé par nous-mêmes à partir des données de la banque CPA.

D'après ce tableau ci-dessus on constate que le total de l'investissement initial à l'année zéro est estimé à 18.313.635 DA dont 10.000.000 DA sont financés par la banque, et le reste est apporté par l'investisseur d'un montant de 8.313.635 DA dont une partie pour l'acquisition des machines (montant), une partie pour financer le BFR d'un montant de 3.318.000 DA et le reste pour l'intérêt intercalaire de l'année initiale. Pour les besoins des autres années sont assurés et apportés par le gérant.

2-1-1. Détail amortissement trimestriel des remboursements et paiement des intérêts
Tableau N°29 : Remboursement du crédit et paiement des intérêts

UM/DA

PERIODE	Base de calcul	Amortissement	Intérêt du trimestre	Intérêt annuel
Année 2015				
3 ^{ème} trimestre (différé)	10.000.000	-	81.250	162.500
4 ^{ème} trimestre (différé)	10.000.000	-	81.250	
Année 2016				
1 ^{er} trimestre (différé)	10.000.000	-	81.250	
2 ^{ème} trimestre (différé)	10.000.000	-	81.250	319.922
3 ^{ème} trimestre	10.000.000	625.000	81.250	
4 ^{ème} trimestre	9.375.000	//	76.172	
Année 2017				
1 ^{er} trimestre	8.750.000	//	71.094	
2 ^{ème} trimestre	8.125.000	//	66.015	253.906
3 ^{ème} trimestre	7.500.000	//	60.938	
4 ^{ème} trimestre	6.875.000	//	55.859	
Année 2018				
1 ^{er} trimestre	6.250.000	//	50.781	
2 ^{ème} trimestre	5.625.000	//	45.703	172.656
3 ^{ème} trimestre	5.000.000	//	40.625	
4 ^{ème} trimestre	4.375.000	//	35.547	
Année 2019				
1 ^{er} trimestre	3.750.000	//	30.469	
2 ^{ème} trimestre	3.125.000	//	25.390	91.405
3 ^{ème} trimestre	2.500.000	//	20.312	
4 ^{ème} trimestre	1.875.000	//	15.234	
Année 2020				
1 ^{er} trimestre	1.250.000	//	10.156	15.234
2 ^{ème} trimestre	625.000	//	5.078	
TOTAUX	/	10.000.000	/	1.015.623

Source : Tableau réalisé par nous-mêmes à partir des données de la banque CPA.

▪ **Calcul des amortissements**

- Du 1 juillet 2015 au 31 décembre 2015 → **différé**
- Du 1 janvier 2016 au 30 juin 2016 → **différé**
- Du 1 juillet 2016 au 31 décembre 2016 → **6 Mois**
- Amortissement 2016 = $10.000.000 \times 0,25 \times 6 / 12 = 1.250.000$ DA
- Amortissement 2017 = $10.000.000 / 4 \text{ ans} = 2.500.000$ DA
- Amortissement 2018 = 2.500.000 DA
- Amortissement 2019 = 2.500.000 DA
- Amortissement 2020 = 1.250.000 DA

▪ **Calcul des intérêts trimestriel des cinq premiers trimestres**

$10.000.000 \times 3,25 \times 1/4 = 81.250$ DA pour les 5 premiers trimestres.

Chapitre 03 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement

• Calcul de l'intérêt du 4^{ème} trimestre de l'année 2016

Base amortissable = 10.000.000 – 625.000 = 9.375.000

$$I = 9.375.000 \times 3.25 \times 1/4 = 76.172 \text{ DA.}$$

D'après le calcul des amortissements et les intérêts trimestriels que devrait être remboursé par l'entreprise TADMAIT OLIVES, on constate que le remboursement trimestriel est de 625.000 DA, plus l'intérêt trimestriel de chaque période.

La première année est considérée comme différé, le premier remboursement du crédit se fera donc à partir du 3^{ème} trimestre de l'année 2016

La période différé est de 1 an, ce qui donne une totalité d'intérêts intercalaires d'une valeur de 325.000 DA, ce qui égale à 4 trimestres.

La totalité des intérêts en fin de période est de 1.015.623 DA.

Tableau N°30 : Les nouvelles dotations aux amortissements (après le financement)

UM/DA

Rubrique	0	1	2	3	4	5	Montant
Dotation (01)	-	1.483.314	2.966.627	2.966.627	2.966.627	2.966.627	13.349.822
Dotation (02)	-	162.500	162.500	-	-	-	325.000
Total dotation	-	1.645.814	3.129.127	2.966.627	2.966.627	2.966.627	13.674.822

Source : Tableau réalisé par nous-mêmes à partir des données de la banque CPA.

Les intérêts intercalaires d'une valeur de 325.000 DA sont amortis sur deux (02) ans, ce qui a engendré une augmentation de dotation aux amortissements des deux premières années.

2-2- L'élaboration du tableau des comptes du résultat (TCR) (après le financement)

Tableau N°31 : Compte des résultats, après financement

UM/DA

Rubrique	1	2	3	4	5
EBE	6.177.610	7.402.150	8.865.730	10.133.700	10.133.700
-Frais financier	157.422	253.906	172.656	91.405	15.234
-Amortissement	1.645.814	3.129.127	2.966.627	2.966.627	2.966.627
RBE	4.374.374	4.019.117	5.726.447	7.075.668	7.151.839
IBS (25%)	1.093.594	1.004.779	1.431.612	1.768.917	1.787.960
RNE	3.280.780	3.014.338	4.294.835	5.306.751	5.363.879
+Amortissement	1.645.814	3.129.127	2.966.627	2.966.627	2.966.627
CAF	4.926.594	6.143.465	7.261.462	8.273.378	8.330.506

Source : Tableau réalisé par nous-mêmes à partir des données de la banque CPA.

La capacité d'autofinancement (CAF) augmente d'une année à l'autre.

2-3- L'élaboration du tableau Emploi/Ressource (après le financement)

Tableau N° 32 : Emploi/ressource après financement

UM/DA

Rubrique	0	1	2	3	4	5
CAF	-	4.926.594	6.143.465	7.261.462	8.273.378	8.330.506
VRI	-	-	-	-	-	0
Récupération BFR	-	-	-	-	-	4.740.000
Emprunt	10.000.000	-	-	-	-	-
Apports	8.313.635	636.500	474.000	474.000	-	-
TOTAL RESSOURCES	18.313.635	5.563.094	6.617.465	7.735.462	8.273.378	13.070.506
Immobilisations	14.833.135	-	-	-	-	-
Variation BFR	3.318.000	474.000	474.000	474.000	-	-
Intérêt-intercalaire	162.500	162.500	-	-	-	-
Remboursement	-	1.250.000	2.500.000	2.500.000	2.500.000	1.250.000
Dividendes	-	-	-	-	-	-
TOTAL EMPLOIS	18.313.635	1.886.500	2.974.000	2.974.000	2.500.000	1.250.000
TRESORERIE (R-E)	0	3.676.594	3.643.465	4.791.462	5.773.378	11.820.506
TRESORERIE CUMULEE	0	3.676.594	7.320.059	12.081.521	17.854.899	29.675.405

Source : Tableau réalisé par nous-mêmes à partir des données de la banque CPA.

A travers les résultats obtenus dans le tableau, nous nous constatons que la trésorerie cumulée dégagée après le financement est très importante pendant toutes les années (excédentaire) à cet effet le banquier peut faire 3 opérations, soit diminuer la durée du remboursement de l'emprunt, diminuer la durée de différé, soit les deux à la fois. Alors dans notre cas, nous proposons de revoir à la baisse de la durée du remboursement d'une année (4ans dont 1an différé).

Les nouveaux flux de trésorerie seraient alors ainsi

Tableau N°33 : Flux de trésorerie après la baisse de la durée de crédit

UM/DA

TRESORERIE (R-E)	0	3.261.198	2.827.905	3.966.216	6.660.031	13.081.932
TRESORERIE CUMULEE	0	3.261.198	6.089.103	10.055.319	16.715.350	29.797.282

Source : Tableau réalisé par nous-mêmes à partir des données de la banque CPA.

Après avoir recalculé les flux de trésorerie on constate qu'ils sont toujours positifs même après la baisse de la durée de remboursement à 4ans dont 1an différé, ainsi que nous constatons qu'il est plus judicieux d'accorder (4ans dont 1an différé) que de diminuer la durée du crédit à (3 ans dont 1an de différé), et ce dans l'intérêt du projet, (pour faire face aux éventuels imprévus : augmentation des prix de matière premières, augmentation des salaires, différentes charges ainsi que ses éventuels imprévus.

2-4- La Rentabilité des capitaux engagés

Tableau N° 34 : Rentabilité des capitaux engagés

UM /DA

Rubriques	0	1	2	3	4	5
APPORTS	8.313.635	636.500	474.000	474.000	-	-
TRESORERIE ANNUELLE	-	3.261.198	2.827.905	3.966.216	6.660.031	13.081.932
DIVIDENDES	-	-	-	-	-	-
TRESORERIE	(8.313.635)	2.624.698	2.353.905	3.492.216	6.660.031	13.081.932
TRESORERIE ACTUALISEE (10%)	(8.313.635)	2.386.089	1.945.376	2.623.754	4.548.891	8.122.851
TRESORERIE ACTUALISEE CUMULEE	(8.313.635)	-5.927.546	-3.982.170	-1.358.416	3.190.475	11.313.326

Source : Tableau réalisé par nous-mêmes à partir des données de la banque CPA.

A partir du tableau de rentabilité des capitaux engagés on constate que les flux net de trésorerie, qui sont actualisé a 10% sont positifs de la première jusqu'à la dernière année par contre le cumule des flux net de trésorerie sont négatifs pendant les 3 premiers exercices, donc l'investissement initial sera totalement récupéré à partir de la 4^{ème} année et de là l'entreprise commencera à dégagée des bénéfices.

Remarque

Trésorerie = - apports + dividendes + flux de trésorerie annuels.

2-5- Le calcul et appréciation des critères de rentabilité des capitaux

- Calcul des critères de rentabilité
 - Délai de récupération des fonds propres (DRFP)

Le cumul des flux devient positif entre la 3^{ème} et la 4^{ème} année :

$$\text{DRFP} : 3 \text{ ans} + (1.358.416 \times 12) / (1.358.416 + 3.190.475) = 3 \text{ ans} + 3.58$$

$$= 3 \text{ ans} + 4 \text{ mois}$$

DRFP = 3 ans et 4 mois

- Valeur actuelle nette des fonds propres (VANFP)

VANFP = 11.313.326 DA

- **Taux de rentabilité des fonds propres (TRFP)**

$$\text{TRFP} = \text{Le dernier taux donnant la VANFP positive} + [\text{différence des taux} \times (\text{VANFP positive} / (\text{VANFP positive} + \text{VANFP négative}))].$$

Pour un taux d'actualisation :

$T_1 = 40 \%$, la VAN sera de **334815.7 DA** (positive)

$T_2 = 41 \%$, la VAN sera de **- 9978.46 DA** (négative)

$\text{TRFP} = 40 \% + [1 \% (334815.7 / (334815.7 + 9978.46))]$

$$\text{TRFP} = 40.97 \%$$

Il doit être supérieur au taux d'actualisation 10%

- **La rentabilité de l'emprunt**

- **Le taux de rentabilité interne de l'emprunt**

$\text{TRIE} = (\text{taux brut de l'emprunt}) (1 - \text{IBS})$

$\text{TRIE} = 3,25\% (1-25\%)$

$\text{TRIE} = 0,0325 \times 0.75 = 0,024$

$$\text{TRIE} = 2,4 \%$$

- **La valeur actuelle nette de l'emprunt (VANE)**

$\text{VANE} = \text{VANFP} - \text{VAN}$

$\text{VANE} = 11.313.326 - 9.793.819$

$$\text{VANE} = 1.519.507 \text{ DA}$$

- **Appréciations des critères**

Selon les critères de rentabilité et de liquidité calculée ci-dessus :

La VANFP (11.313.326 DA) est importante, car elle est supérieure à la VAN du projet (9.793.819 DA), ce qui implique que les montants récupérés par le promoteur sont supérieures à ceux du projet.

L'emprunt lui-même est rentable du fait qu'il dégage une VANE positive de 1.519.507 DA,

La TRFP (40.97%) est supérieur au taux de rentabilité interne de projet TRI (25.96%).

$\text{TRIE} (2.4\%) < \text{TRI} (25.96\%) \Rightarrow \text{TRFP} (40.97\%) > \text{TRI} (25.96\%)$, Donc, nous sommes en présence d'un effet de levier, ce qui signifie que l'emprunt a un impact positif sur la rentabilité du projet.

2-6- Analyse des risques

A partir de notre étude de la viabilité et la rentabilité du projet de l'entreprise L'EURL TADMAIT OLIVES et sur la base des résultats obtenus on arrive à conclure que le projet est économiquement viable et financièrement rentable.

De ce fait, nous sommes très optimistes quant à l'aboutissement et à la réussite de ce projet, puis que le marché visé est promoteur, vue la dynamique que connaît le secteur de l'agro-alimentaire en Algérie).

Le client est à jour dans ses cotisations fiscales et parafiscales, ce qui élimine le risque lié au créancier privilégiés.

Le promoteur est connu par son honorabilité et son sérieux depuis sa domiciliation au niveau de la banque (le promoteur est client dans l'Agence CPA depuis 2000, il détient au total quatre [04] comptes commerciaux, un compte salarié et un compte épargne, il domicilié plusieurs de ses affaires sur ses livres au niveau de la CPA, dont celle de grossiste en produits agro-alimentaires).

Par ailleurs, l'étude n'a été faite que sur la base des données prévisionnelle (de cinq années) fournis par le client, ce qui nous laisse dans l'incertitude.

3- Conclusion de l'étude et avis personnel

En conclusion, et compte tenu des nombreux éléments positifs tant économiques que financiers du projet, nous formulons un avis favorable pour le financement de cette entreprise dans les conditions suivantes :

- **Montant du crédit :** 10.000.000 DA
- **Durée :** quatre ans (04) dont une année de différée.

3-1- Garanties recueillies

La propriété a été hypothéquée à la faveur de la banque

- Hypothèque premier rang s/unité 15.313.000 DA.
- Nantissement du fonds de commerce 15.313.000 DA.
- Nantissement du matériel. 15.313.000 DA.
- Délégation d'assurance MRP 32.100.000 DA.
- Caution de l'associé unique 15.313.000 DA.
- Caution CGCI 5.900.000 DA.

3-2- Comparaison avec la décision de la banque

La banque a accepté la demande de son client pour financer son projet qui se porte sur une extension d'une conserverie d'olive par un CMT d'un montant de **10.000.000 DA**.

Ce montant représente 67% du cout globale de cet investissement, remboursable sur une durée de 5ans dont 1an de différé avec les conditions de financement suivantes :

- Domiciliation du chiffre d'affaire auprès de leurs guichets.
- Versement préalable de la part d'autofinancement.

La similitude des avis quant à décision d'octroi du crédit sollicité est justifiée par la rentabilité qu'aura le projet s'il serait réalisé.

La différence entre les deux durées proposées est dû à :

- Le chargé d'étude s'est contenté d'une étude de la rentabilité de projet selon le schéma de financement souhaité par le client et proposé dans l'étude de la viabilité.
- L'absence des techniques d'évaluation du projet lors de l'étude. En effet le chargé d'étude a répondu sur le support normalisé les données fournies sur les documents comptables, à apprécier et calculer quelques ratios. Bien que l'utilisation des ratios est préconisée dans les études rétrospectives et non prévisionnelles.

Conclusion du chapitre 03

L'évaluation d'un projet d'investissement est faite sur la base d'un dossier de crédit venant appuyer la demande formulée par le client. Il se fait à travers deux études : une étude de viabilité et une étude de rentabilité. Il vise à confronter le banquier et lui assurer que le projet est techniquement réalisable et financièrement rentable.

Cette appréciation s'appuie sur la détermination des ressources financière prévisionnelle et l'étude des critères de décision.

Une analyse sans prise en considération d'un schéma de financement nous permet de savoir si les ressources générées par la mise en exploitation de projet son suffisante. Par contre l'analyse avec prise en considération d'un schéma de financement cherchera à identifier l'origine des ressources et des emplois qui lui sont liés. Dès lors, il sera possible au banquier de répondre aux questions de solvabilité et de rentabilité du projet.

Le risque zéro n'existe pas malgré la pertinence et la consistance de l'étude dans le cas de l'investissement, ce qu'il nécessite de prendre d'avantage des mesures de sécurité.

Conclusion générale

Ainsi, nous arrivons à la fin de notre mémoire qui a traité des opérations de crédit d'investissement sous son aspect théorique et pratique. Dans ce présent travail, nous avons tenté de répondre à la problématique suivante : « De quelle manière les entreprises peuvent-elles bénéficier d'un crédit pour le financement de leur projets, en l'occurrence celles du secteur agroalimentaire ? »

Le champ sur lequel s'est appuyé notre problématique se repose sur les crédits d'investissement octroyé par les entreprises et les principaux paramètres conditionnant leur octroi.

Toute demande de crédit devrait faire l'objet d'une analyse préalable et rigoureuse. Cette analyse a permis au banquier de se faire une idée sur la solvabilité et la capacité de remboursement de l'emprunteur ainsi que sur la viabilité et la rentabilité des projets d'investissement envisagés.

Néanmoins, il est très difficile d'établir un diagnostic fiable sur la base des seuls éléments financiers passés sans tenir compte du potentiel économique de l'entreprise, de l'évolution du secteur d'activité, des technologies et de l'aptitude des dirigeants à faire face aux difficultés rencontrées sur le terrain.

Cependant, le risque est indissociable de l'opération de crédit d'où l'importance accordée aux différentes méthodes d'analyse de ce dernier, elles doivent être maîtrisées par le banquier lors de l'étude d'une demande de crédit. Donc, ce dernier doit mesurer les risques et prendre les moyens nécessaires pour sa protection. Parmi les moyens de protection existants, il y a les garanties bancaires (réelles ou personnelles) qui serviront comme accessoires à l'étude menée.

Dans le cadre de cette étude portant les déterminants de la croissance de l'industrie agroalimentaire en Algérie, nous avons mis en exergue que le secteur agroalimentaire, certes, a connu une évolution considérable durant les dernières années, mais, cette croissance n'a pas su satisfaire son autosuffisance alimentaire du pays.

Le développement du secteur agroalimentaire en Algérie constitue un enjeu majeur au niveau économique, public et social. Ce secteur emploie en 2015 plus de 1.3 millions de personnes, ce qui représente 13% de la population active. Les exportations de la branche agroalimentaire se situent en deuxième position après l'hydrocarbure.

Le faible niveau des exportations hors hydrocarbures a incité les pouvoirs publics à tracer une démarche nationale en matière du développement économique des entreprises qui visent la valorisation des ressources naturelles des pays, la substitution à l'importation, la diversification de la production nationale ainsi que la promotion des exportations.

Et afin de diversifier la production et diminuer les importations en bien alimentaires, l'Algérie doit faire des réformes et des lois attractives pour encourager les investisseurs algériens ou étrangers à y investir dans l'agriculture et l'agroalimentaire, en leur octroyant des crédits d'investissement.

Cependant pour prendre plus explicite la relation entre le secteur des industries agroalimentaires et la banque, nous avons procédé par une étude empirique qui porte sur une demande de crédit d'investissement d'une entreprise d'agroalimentaire TADMAIT OLIVES.

Une fois l'étude de la demande est faite, et après avoir calculé les flux nets de la trésorerie et les différents critères de la rentabilité du projet de l'entreprise TADMAIT OLIVES, cette dernière connaîtra un enrichissement de 9.793.819 DA, ainsi que son indice de profitabilité (IP) qui mesure la création de valeur pour chaque 1 DA du capital investi, il est donc supérieur à un ($IP > 1$), et le TIR qui est égal à 25.96% est nettement supérieur au taux d'actualisation qui est de 10%.

On arrive à conclure que le projet est économiquement viable, financièrement rentable, nous sommes donc d'accord de l'avis favorable pour l'octroi d'un CMT pour le financement de ce projet d'un montant de 10.000.000,00DA, ce crédit est octroyé pour une durée de 05 ans dont un an de différé.

Pour conclure notre étude, l'environnement et les banques jouent un rôle primordial au financement et développement du secteur agroalimentaire afin d'assurer la sécurité alimentaire du pays et réduire la dépendance des importations vis-à-vis de l'étranger, en veillant à ce que le marché intérieur soit suffisamment approvisionné et à des prix acceptables. De ce fait, le rôle des banques consiste à octroyer des crédits d'investissement et encourage les investisseurs locaux ou étrangers à y investir dans les secteurs stratégiques.

Bibliographie

BIBLIOGRAPHIE

Les ouvrages

- Arnaud. Thauvron, Annaick. Guyvarch, (2014), «Finance DSCG 2, », 6^{ème} édition, édition Foucher, paris.
- BAREAU.J, DELAHAYE.J, (2004), « Gestion financière », 13e édition, DUNOD, Paris.
- BELAID.Djamel, (2016), «le secteur agroalimentaire en Algérie», tome1.
- BOUATOUATA. Kamel Eddine, (2005), « Le capital investissement », Edition G.A.L
- BOUGHABA. Abdellah, (2005): « Analyse Évaluation des projets ». 2^{ème} Édition. Alger : BERTI Edition.
- BOUYACOUB. Farouk, (2000), « L'Entreprise et le Financement Bancaire », Ed Casbah, Alger.
- DSCG 2, (2014), «Finance», Manuel 6^{ème} édition Foucher- MALAKOF.,
- FRANK Olivier. Meye, (2007): « Évaluation de la rentabilité des projets d'investissement ». Paris. Édition L'HARMATTAN.
- GHERSI, G. BENCHARIF, H, (1992), « système et offre alimentaire », Edition : HATIER,
- Hamdi K, Analyse des projets et de leur financement, imprimerie ESSALEM, Alger, 2000.
- J.C. AUGROS, M. QUERUEL, (2000), « risque de taux d'intérêt et gestion bancaire », economica.
- Jerome. McCarthy, (1960), « Basic Marketing : A Managerial Approach », fourth Edition.
- LASARY. K, (2007) : « Évaluation et financement de projet ». Édition distribution, Dar el Outhmania.
- Luc, BERNET- ROLLANDE, (2008), « Principes de technique bancaire ». 25e Édition. Paris : Dunod Édition.
- MATHIEU, MICHEL, (1995), « L'exploitant bancaire et le risque crédit», Ed Banque Editeur, Paris.
- Michel,Rouach.Gérard Noulleau : (1993) « le contrôle de gestion bancaire et financière ». Edition la revue bancaire
- Ministère de l'agriculture et du développement rural, (2012) «Le renouveau agricole et rural en marche », Biskra
- ROUX. P : « L'agriculture dans le développement économique », vol2.

BIBLIOGRAPHIE

Articles et revus

- AISSAOUI Sabrina, (2009), « la filière agroalimentaire en Algérie », Fiche de synthèse, ubifrance,
- Horri Khelifa, Dahane Azeddine, Maatoug Mhamed, Problématique du développement des industries agroalimentaires en ALGERIE, Université de Tiaret, Algérie.
- Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de forêt, (2014) « Les politiques agricoles à travers le monde quelques exemples », Paris..
- Revue Agroligne n°103, (Avril / Juin 2017),
- RECHAM Halim, (2015), « Le marché des industries alimentaires en Algerie », Revue agroligne n°97.
- Riad, (2013) « La filière agroalimentaire en Algérie », Réflexion, le quotidien national d'information.

Mémoires et thèses

- AYADI. N, RASTOIN. J. L, ZORNALI. S, (2006), « Les opérations de restructuration des firmes agroalimentaires multinationales entre 1987 et 2003 », Option : Marchés d'Organisation, Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier, France.
- CHIHATI..Sarah, KHELOUT .Ouassila, (2011), « Evaluation et financement des projets d'investissements : cas de l'entreprise LINDE GAS-Algerie », Mémoire de licence, science de gestion, Université mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, FSEGC
- Horri. Khelifa, Dahane Azeddine, Maatoug Mhamed, Problématique du développement des industries.
- KEHAL, SIHEM. (2011), «Les stratégies de développement des entreprises agroalimentaires algériennes», Thèse de Magister, Sciences Agronomiques, Alger : Ecole Nationale Supérieure Agronomique El-Harrach.
- KHERBOUCHE. F, TARAHI. F, TOUATI. S, (2009) « L'agriculture et les industries agro-alimentaires en Algérie : problèmes et enjeux ; cas de l'entreprise KHODJA de Seddouk », Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention d'une licence, Université A. Mira de Bejaia, option : Analyse économique,
- MEHADI Salem, «impact de la volatilité des prix internationaux d produits agricoles sur les industries agroalimentaires en Algérie, cas de cevital», Université 20 aout 1955 de skikda.

BIBLIOGRAPHIE

- REBAI. Lyes, (2014), « Evaluation d'un projet d'investissement », Mémoire de fin de cycle, Cas pratique : CEVITA1.
- TAHMI.Anis. (2005) « Le crédit-bail (leasing) En Algérie : Cas de la Banque Al-Baraka d'Algérie». Mémoire de fin d'études. École supérieure de banque.
- TAZIBA. Zakia, TIFOUN.Houria, (2012), « Analyse et financement bancaire d'un projet d'investissement. Etude de cas : CPA ». Mémoire de licence, science de gestion 2012: Université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou, FSEGC,
- TOUARI Sihem, (2014), « technopoles agroalimentaires en Algerie- perspectives et défis».université Alger 3.
- ZERRAF.Youcef. (2012), « Caractéristiques et modalités d'octroi des créditsbancaires cas :BADR TIZI-OUZOU». Mémoire de fin d'études. ECOLE SUPERIEURE DE BANQUE

Autres bibliographie

- HACHICH.Amel, (2013) : « Choix d'investissement et de financement », Support de cours, école national d'administration, Tunisie
- FEKKAK. L, (2013), « Gestion Financière » Support de cours, Option : Economie et Gestion, Université Sidi Mohamed Ben Abdellah, Tunisie.

Sites internet

- www.agoravox.fr
- <http://www.cpa-bank.dz>
- <http://www.econostrum.info>
- www.ons.dz
- www.ladouane.dz
- [www. Realagro.com/développement –de l'agroalimentaire-en-Algérie](http://www.Realagro.com/développement-de-l'agroalimentaire-en-Algérie)

Annexes

EURL TADMAIT OLIVES
CONSERVERIE D'OLIVES
ZONE D'ACTIVITE N : X TADMAIT
WILAYA DE TIZI OUZOU

MONSIEUR LE DIRECTEUR DE
L'AGENCE C.P.A DE TIZI OUZOU

OBJET : DEMANDE D'UN CREDIT
D'INVESTISSEMENT DE 10.000.000 DA

MONSIEUR LE DIRECTEUR

J'AI HONNEUR DE SOLLICITER VOTRE HONORABLE INSTITUTION POUR L'OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE 10.000.000 DA (DIX MILLIONS DE DYNARS) ET CE POUR LE FINANCEMENT A HAUTEUR DE 67% L'ACQUISITION D'UNE NOUVELLE LIGNE DE DENOYAUTAGE ET D'UN CHARIOT ELEVATEUR D'UNE VALEUR TOTALE DE 14.833.135 DA.

CETTE INVESTISSEMENT PERMET UNE AUGMENTATION SUBSTANTIELLE DES CAPACITES DE PRODUCTION ET UNE AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL AU NIVEAU DE NOS MAGASINS DE STOCKAGE.

JE VOUS SERAI RECONNAISSANT D'ETUDIER LA POSSIBILITE D'UN TRAITEMENT RAPIDE DU DOSSIER ET CE COMPTE TENU DES ECHOS QUI NOUS PARVIENNENT AU SUJET D'UNE PROBABLE REVISION A LA HAUSSE DES PRIX DES EQUIPEMENT DURANT LE 4^{ème} TRIMESTRE 2015. LA MISE EN SERVICE DE CETTE CHAINE AVANT LE DEBUT DE LA CAMPAGNE OLEICOLE 2015/2016 EST VIVEMENT SOUHAITEE D'AUTRE PART.

J'OSE ESPERER UNE SUITE FAVORABLE ET DANS L'ATTENTE, VEUILLEZ AGREER MONSIEUR LE DIRECTEUR L'EXPRESSION DE MES SALUTATIONS DISTINGUEES.

TADMAIT LE 25/12/2015
LE GERANT : Y

HYUNDAI MOTOR ALGERIE
BP 60 Zone Industrielle Oued Smar 16309 - Alger
Tél.: 213/021 50 66 22 / 021 50 66 55 / 021 50 63 75



Date: 7 mai 2015

FACTURE PROFORMA N° :15D002101

Code Client:

Adresse: tizi ouzou

Tel:

Fax:

RC:

Identifiant Fiscal:

Article d'imposition:

Mode d'achat: **ANDI**

Code Produit	Désignation	Quantité	Prix Unitaire HT	Montant Total HT
30DF-7S/S	CHARIOT ELEVATEUR	1	1 834 624,55	1 834 624,55

Montant Exonéré TVA 17%	311 886,17
TAXE	0,00
Montant Total	1 834 624,55

La présente Facture Proforma est arrêtée à la somme de :

La durée de validité de cette proforma est de 07 jours,
Frais de Livraison à la charge du client
La durée de la garantie : Une année ou 2000h pour les engins

Facture Proforma établie par:

Signature

Martinez Medina

PROCESOS INDUSTRIALES S.L

Pol. Industrial Cadessa

C/Alisios - nº3

41702 DOS HERMANAS (SEVILLA)

N.I.F.: B-91569665

Tel.- (0034) 955 67 87 92

Fax.- (0034) 955 67 76 29

Movil.- (0034) 653 815 000

PAG.: 2/2

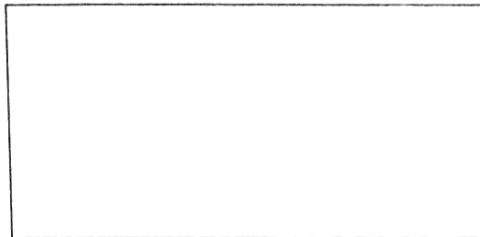
PROFORMA	FECHA	COD. CLIENTE	FORMA DE PAGO	
PR150108	20/04/2015	00226		
REFERENCIA	DESCRIPCION	CANTIDAD	PRECIO	IMPORTE
	LIGNE DE DENOYAUTAGE & CALIBRAGE		Report	58.130,00
9/0.5	Elévateur á tasseaux, Mod.EP9/0.5, construit en acier inoxydable avec bande PVC, pour alimenter 3 fermentateurs	1	6.950,00	6.950,00
F7.5/0.5	Tapis de distribution pour 3 fermentateurs, Mod.CDF7.5/0.5, avec bande PVC, construite en acier inoxydable	1	6.750,00	6.750,00
E110	Vannes PVC diam.110 á coller avec <u>raccords en inox</u> pour évacuation des olives	3	310,00	930,00
JM75	Vannes PVC diam.75 á coller avec <u>raccords en inox</u> pour évacuation de liquide	3	240,00	720,00
001409	Tableau électrique pour élévateur á tasseaux Mod.9/0.5 et tapis de distribution	1	300,00	300,00
	Montage des Machines		2.500,00	2.500,00
	TOTAL Ex-Work DOS-HERMANAS 76.280,00 €			
ANSP	TRANSPORT RENDU ALGER 1 TC 40'		2.300,00	2.300,00
	TOTAL C&F ALGER 78.580,00 €			
	Les frais, Hotel, Restaurant et Déplacement, sont á la charge du client			
	Dans cette offre, ne sont pas inclus les raccordements d'eau, air comprimé ainsi que les tuyauteries, vannes et raccords concernant le circuit des noyaux et retour ainsi que le circuit de saumure, retour de pompe et eau douce.			
	CONDITION DE PAIEMENT:			
	Contre documents á vue, payable á la Banque: BSCH - Dos-Hermanas (Sevilla)			
	N°IBAN:ES45 0049 2428 1021 1417 6493			
	Cod.BIC:BSCHESMM			
	♦ 100 % Contre documents á vue			
TOTAL				78.580,00 €

OBSERVACIONES:

UNICAPERS, S.L.

FACTURA PROFORMA N°: 010/2015

Dos-Hermanas, le 11 /03 / 2015



QUANTITE	CONCEPT	PRIX UNIT.	PRIX TOTAL
2	Machine á dénoyauter les olives, Mod. DSN. Construite en acier inoxydable. Capacité: 1800 Olives/Minute. Calibres: 420 A 180. Graissage centralisé, 12 Poinçons. Inclus un jeu de pièces de rechange. Construite selon normative CEE.	15.950,00 €	31.900.00 €
2	Lot de pièces de rechange pour dénoyauteuse	670,00 €	1.340,00 €
3	Cuves de désamérization fabriquées en polyester, d'une capacité de 8000 Litres chacune, soit 5 Tonnes d'olives	1.450,00 €	4.350,00 €
TOTAL Ex - Work DOS-HERMANAS 36.140,00 €			
	Transport 1 TC 40' HC ALGER	2.360,00 €	2.360,00 €
TOTAL CFR ALGER 39.950,00 €			
LES FRAIS D'AVION, HOTEL, RESTAURANT ET DEPLACEMENT, SONT Á LA CHARGE DU CLIENT			
MONTAGE DES MACHINES ET MISE EN MARCHÉ NON INCLUS			
L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DU TABLEAU AUX MACHINES N'EST PAS INCLUSE			
CONDITIONS DE PAIEMENT:			
100 % Contre documents á vue, payable á notre banque.			
Banque: BANCO POPULAR ESPAÑOL, S.A.			
Compte n°: IBAN ES34 0075 1476 8706 0002 1552			
Code Swift (BIC): POPUESMM			
VALIDITÉ DE L'OFFRE: 30 JOURS			
TOTAL CRF ALGER		EUROS:	39.950,00 €

Urbanización "La Motilla" Géminis, 12 - 41700 Dos-Hermanas (SEVILLA) - ESPAÑA
Tél.: (0034) 955 67 87 92 Tél.: (0034) 653 81 50 00 Fax: (0034) 955 67 76 29
www.unicapers.com
Apartado de Correos, 4341700 Dos-Hermanas (Sevilla) - ESPAÑA

Table des matières

Table des matières

Remerciement	
Dédicace	
Liste des abréviations	
Liste des tableaux	
Liste des figures	
Liste des annexes	
Sommaire	
Introduction générale	01
Chapitre 01 : Approche théorique des investissements	05
Introduction du chapitre 01	05
Section 01 : Généralités sur la notion de l'investissement	06
1- Définition de l'investissement.....	06
1-1 Définition comptable de l'investissement.....	06
1-2 Définition économique de l'investissement.....	07
1-3 Définition financière de l'investissement.....	07
2- Classification des investissements.....	07
2-1 Classification selon la nature.....	07
2-1-1 Les investissements corporels.....	07
2-1-2 Les investissements incorporels ou immatériels.....	08
2-1-3 Les investissements financiers.....	08
2-2 Classifications selon la finalité.....	08
2-2-1 Les projets (investissement) productifs.....	08
2-2-2 Les projets (investissement) non directement productifs.....	09
2-3 Classification selon l'objectif	09
2-3-1 Les investissements de remplacement.....	09
2-3-2 Les investissements de modernisation ou nationalisation (productifs).....	09
2-3-3 Les investissements d'expansion.....	10
2-3-4 Les investissements stratégique.....	10
2-3-5 Les autres investissements.....	10
2-4 Classification selon niveau de dépendance du projet avec d'autres projets.....	10
2-4-1 Les projets dépendants entre eux.....	11
2-4-2 Les projets indépendants.....	11
2-4-3 Les projets mutuellement exclusifs	11
3- Les sources de financement des investissements	12
3-1 le financement interne des investissements.....	12
3-1-1 L'autofinancement	12
3-1-2 L'utilisations du fonds de roulement disponible.....	14
3-1-3 Les cessions d'actifs.....	14
3-2 Le financement externe des investissements.....	15
3-2-1 L'augmentation du capital.....	15
3-2-1-1 Les formes d'augmentation de capital	16
3-2-1-1-1 De l'augmentation de capital par rapport en nature	16
3-2-1-1-2 De l'augmentation par conversion de dettes.....	16
3-2-1-1-3 De l'augmentation de capital par incorporation de réserves.....	17
3-2-1-1-4 De la fusion et la scission	17
3-2-1-1-5 De la réduction et amortissement du capital.....	18

A- La réduction du capital.....	18
B- L'amortissement du capital.....	18
3-2-2 Capital investissement.....	18
3-2-2-1 Le capital faisabilité ou capital amorçage	19
3-2-2-2 Le capital création	19
3-2-2-3 Le capital développement	19
3-2-2-4 Le capital transmission	19
3-2-3 Business Angel.....	19
3-2-4 Le financement par endettement.....	20
3-2-4-1 Un emprunt obligataire.....	20
3-2-4-2 Emprunt classique.....	20
3-2-4-3 Crédit-bail.....	21
Section 02 : Les crédits d'investissements.....	21
1 Définition du crédit d'investissement.....	21
2 Typologies de crédit d'investissement.....	21
2-1 Les crédits classiques	21
2-1-1 Les crédits d'investissements à long terme (CLM)	21
2-1-2 Les crédits d'investissement à moyen terme (CMT)	22
2-2 Le crédit-bail (leasing)	23
2-2-1 Les caractéristiques du contrat de crédit-bail.....	23
2-2-2 Le déroulement de l'opération de crédit-bail.....	23
2-2-3 Les formes de crédit-bail.....	24
2-2-3-1 Le crédit-bail mobilier	24
2-2-3-2 Le crédit-bail immobilier	25
3 Les risques de crédit-bail et les moyens de prévention.....	26
3-1 Les risques de crédit	26
3-1-1 Le risque de contrepartie.....	26
3-1-2 Le risque de taux	26
3-1-3 Le risque de change.....	26
3-1-4 Le risque d'illiquidité.....	27
3-1-5 Le risque de solvabilité.....	27
3-2 Les moyens de prévention contre le risque crédit	27
3-2-1 Le respect des règles prudentielles.....	27
3-2-1-1 Ratio de couverture des risques (Ratio COOKE).....	27
3-2-1-2 Ratio division des risques.....	28
3-2-2 Le recueil des garanties	28
3-2-2-1 Les garanties réelles.....	28
3-2-2-1-1 L'hypothèque.....	28
3-2-2-1-2 Le nantissement	29
3-2-2-2 Les garanties personnelles.....	29
3-2-2-2-1 Le cautionnement.....	29
a- Le cautionnement simple	29
b- Le cautionnement solidaire.....	29
3-2-2-2-2 L'aval	30
Section 03 : Etude théorique du montage d'un dossier de crédit d'investissement..	30
1 Les documents constitutifs d'un dossier de crédit d'investissement.....	30
1-1 Les documents administratifs	30

1-2 Documents comptable fiscaux et parafiscaux	31
1-3 Documents économique et financiers	31
1-4 Documents technique.....	31
2 L'analyse de l'étude techno-économique	31
2-1 L'analyse du marché	32
2-2 L'analyse commerciale.....	32
2-3 L'analyse technique.....	32
2-3-1 Le processus de Production	32
2-3-2 Les caractéristiques des moyens de production.....	33
2-3-3 Les besoins de l'entreprise	33
2-3-4 La localisation des unités de promotion.....	33
2-4 Analyse des couts.....	33
3- Analyse de la rentabilité du projet	33
3-1 Etude avant financement.....	33
3-1-1 Elaboration de l'échéancier des investissements.....	34
3-1-2 Elaboration de l'échéancier des amortissements	34
3-1-3 Détermination de la valeur résiduelle de l'investissement.....	34
3-1-4 Détermination du besoin en fonds de roulement.....	35
3-1-5 Elaboration des comptes de résultat annuels	35
3-1-6 Etablissement des flux de trésorerie sur la durée de vie.....	36
3-2 Etude après financement	37
3-2-1 Le TCR prévisionnel après le financement.....	37
3-2-2 Elaboration du tableau emplois/ressources après schéma de financement...	37
3-2-3 L'appréciation de la rentabilité	38
3-2-3-1 La rentabilité des fonds propres	38
3-2-3-1-1 Délai de récupération (DRFP)	39
3-2-3-1-2 Valeur actuelle nette (VANFP).....	39
3-2-3-1-3 Le taux de rentabilité interne	39
3-2-3-2 Rentabilité de l'emprunt.....	39
3-2-3-2-1 Le DRE.....	39
3-2-3-2-2 La VANE.....	39
3-2-3-2-3 Le TRIE.....	39
3-2-3-3 Relation TRI, TRIE, TRI fonds propre (TRFP), effet de levier.....	39
3-2-3-3-1 L'emprunt est indispensable	40
3-2-3-3-2 L'emprunt n'est pas indispensable.....	40
Conclusion du chapitre 01.....	41
Chapitre 02 : Le secteur agroalimentaire en Algérie.....	42
Introduction du chapitre 02.....	42
Section 01 : évolution et définition du secteur agroalimentaire en Algérie.....	42
1 Evaluation de l'industrie agroalimentaire.....	42
2 Définition des concepts de base des industries agroalimentaire.....	43
2-1 L'industrie agroalimentaire.....	43
2-1-1 Les avantages des industries agroalimentaires.....	43
2-2 Le secteur d'activité agroalimentaire.....	44
2-3 Les agro-industries.....	44
2-3-1 Les agro-industries d'amont.....	44

2-3-2 Les agro-industries d'aval.....	44
2-4 Un système agro-alimentaire.....	44
2-4-1 Le SAA simple.....	45
2-4-2 Le SAA complexe	45
2-5 Les filières agroalimentaires	45
2-6 La chaîne agroalimentaire	46
Section 02 : Présentation générale du secteur agroalimentaire en Algérie.....	46
1- Les industries agroalimentaires en Algérie	46
1-1 Un secteur dominé par les industries privées.....	49
1-2 Un secteur structurellement importateur	50
2- Aperçu de la filière agroalimentaire en Algérie	51
2-1 La nature technique et économique de l'activité.....	51
2-1-1 Le secteur des céréales.....	51
2-1-2 Secteur des eaux et boissons	51
2-1-3 Secteur laitier	52
2-1-4 Huile et corps gras	52
2-1-5 Les conserves de fruits et légumes.....	52
2-1-6 Les surgelés	53
2-2 Le poids des industries agroalimentaire dans l'économie nationale.....	53
2-2-1 La part des IAA dans la production brute	54
2-2-2 La part des IAA dans la valeur ajoutée (VA)	54
2-2-3 La part des IAA dans l'offre d'emploi	55
2-3 Les échanges extérieurs de produit agroalimentaire.....	56
2-3-1 Les importations	56
2-3-2 Les exportations	58
Section 03 : Les atouts et handicaps des IAA en Algérie.....	58
1- La situation du secteur agroalimentaire en Algérie.....	60
1-1 Etat des lieux.....	60
1-2 Problématique des industries agroalimentaire	60
1-3 Des atouts physique et économique indéniables mais aussi des handicaps	61
1-3-1 Les atouts	61
1-3-2 Agriculture algérienne souffre de sérieux handicap	61
2 Caractéristique de l'industrie agroalimentaire.....	62
3 Le développement du secteur agroalimentaire en Algérie.....	64
3-1 Le plan national de développement agricole et rural (PNDAR).....	65
3-2 Le plan d'appui aux industries agroalimentaire (PNIDAA).....	66
3-2-1 Les technopoles agroalimentaire pour stimuler le secteur agroalimentaire en Algérie.....	67
3-2-1-1 Notion de technopoles.....	67
3-2-1-2 Les conditions de réussite des technopoles.....	68
3-2-1-3 Les avantages procurés par les technopoles.....	68
3-2-1 Les technopoles agroalimentaires en Algérie.....	69
3-3 Politique de renouveau agricole et rurale (de 2009 jusqu'en 2025).....	70
3-3-1 La politique de renouveau agricole et rurale.....	71
3-3-1-1 Le renouveau agricole.....	71

3-3-1-2 Le renouveau rural.....	72
3-2-1-1 Le programme de renforcement des capacités humaines et de l'assistance technique (PRCHAT).....	73
Conclusion du chapitre 02.....	74
Chapitre 03 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement.....	75
Introduction du chapitre 03.....	75
Section 01 : Présentation de l'organigramme de stage CPA.....	75
1- Historique et évolution du CPA.....	75
1-1 Historique du CPA.....	75
1-2 Présentation de l'agence bancaire CPA 194 de T.O.....	77
1-3 Evolution de la banque CPA.....	78
2- Fonction et objectifs des différents services de CPA.....	78
2-1 Service crédit	78
2-2 Service contrôle	78
2-3 La cellule animation commerciale.....	79
2-4 Le service des opérations du commerce extérieur	79
2-5 Le service administratif.....	79
2-6 Le service caisse.....	79
2-7 Services portefeuille.....	80
Section 02 : Etude techno-économique du projet de l'investissement de TADMAIT OLIVES.....	81
1- Les documents fournis par le client.....	81
2-Etude de la viabilité du projet	82
2-1 Présentation des éléments permettant a l'identification des projets	82
2-1-1 Présentation de l'entreprise.....	82
2 1-2 Présentations du projet de l'entreprise TADMAT OLIVES.....	82
2-2 L'analyse de marchés aspects commerciaux et les technique du projet.....	82
2-2-1 L'analyse du marché.....	82
2-2-2 Les aspects commerciaux.....	83
2-2-2-1 Produit.....	83
2-2-2-2 Le prix	83
2-2-2-3 La distribution	83
2-2-2-4 Promotion	83
2-2-3 Les techniques du projet	83
2-2-3-1-1 Processus de produit.....	84
2-2-3-1-2 Zone de production	84
2-2-3-1-3 Zone de stockage	84
2-2-3-2 La capacité de production	84
2-2-3-2-1 Chiffre d'affaire.....	84
2-2-3-3 L'approvisionnement	87
2-2-3-4 La localisation du projet.....	87
2 2-4 Analyses des couts.....	87
Section 03 : L'étude de la rentabilité du projet de l'entreprise TADMAIT OLIVES.....	88
1- Analyse de la rentabilité avant financement	89
1-1 L'élaboration du tableau de l'échéancier d'investissement	89

1-2 L'élaboration de l'échéancier de l'amortissement.....	89
1-3 La détermination de la valeur résiduelle des investissements (VRI)	90
1-4 Détermination du BFR	90
1-5 Elaboration du tableau des comptes de résultat prévisionnels (TCR).....	91
1-6 L'élaboration du tableau Emplois/Ressources.....	93
1-7 Le calcul et l'appréciation des critères de rentabilité	94
2- Analyse après le financement	95
2-1 La structure de financement de l'entreprise TADMAIT OLIVES après financement.....	95
2-1-1 Détail amortissement trimestriel des remboursements et paiement des Intérêts.....	96
2-2 L'Elaboration du tableau des comptes du résultat (TCR) après financement.....	97
2-3 L'élaboration du tableau emplois/ressources après financement.....	98
2-4 La rentabilité des capitaux engagés.....	99
2-5 Le calcul et appréciations des critères de rentabilité des capitaux.....	99
2-6 Analyse des risques	101
3- Conclusion de l'étude et avis personnel.....	101
3-1 Garanties recueillies	101
3-2 Comparaison avec la décision de la banque.....	101
Conclusion du chapitre 03.....	103
Conclusion générale	104
Bibliographie	
Annexe	
Table des matières	
Résumé	

Résumé

L'agroalimentaire est un secteur important pour l'économie algérienne, il représente une activité fondamentale pour la population, l'agroalimentaire algérienne demeure encore faible et se trouve dépendante vis-à-vis de l'extérieur, et ce pour la satisfaction des besoins alimentaires de la population. En effet, l'une des caractéristiques structurelles des filières agroalimentaires en Algérie est qu'elles sont faiblement intégrées, particulièrement en amont. A l'instar des équipements industriels nécessaires au processus de production, les intrants utilisés par les entreprises agroalimentaires sont constitués principalement de matières premières importées.

L'agroalimentaire est devenu l'une des priorités de l'Algérie afin de diversifier son économie et diminuer les importations du pays, mais aussi améliorer la sécurité alimentaire du pays et développer l'emploi, ainsi réduire le déséquilibre de la balance commerciale des principaux produits de base. A cet effet, la banque algérienne joue un rôle important dans le développement de ce secteur, en proposant une panoplie de concours bancaires aux entreprises agroalimentaire destinée à financer leurs dépenses d'investissement.

Abstract

The agri-food industry is an important sector for the Algerian economy, it represents a fundamental activity for the population, the Algerian agro-food is still weak and is dependent on the outside to satisfy the needs. One of the structural features of agri-food chains in Algeria is that they are poorly integrated, particularly upstream. Like the industrial equipment needed for the production process, the inputs used by agribusiness companies consist mainly of imported raw materials.

Agri-food has become one of Algeria's priorities in order to diversify its economy and reduce the country's imports, but also improve the country's food security and develop employment, thus reducing the imbalance in the trade balance of the main basic products. To this end, the Algerian bank plays an important role in the development of this sector, offering loans to agribusiness companies to finance their investments.